



Bassin du Curé



# ENQUETE PUBLIQUE

Projet de réalisation de 6 réserves de substitution

## Procès verbal de synthèse des observations

**Enquête publique organisée du lundi 4 juin 2018 au jeudi 5 juillet 2018**

**Arrêtés d'ouverture d'enquête n° 18-783 du 19 avril 2018  
et modificatif n° 18-874 du 11 mai 2018, préfecture de la Charente-Maritime**

Commission d'enquête : **Christian CHEVALIER**  
**Jean-Yves LUCAS**  
**Jean-Claude SIRON**

**Destinataire :**

SYRES 17  
37, rue de l'Alma – 17100 SAINTES

Niort le 13 juillet 2018

**Christian CHEVALIER**  
Président de la Commission d'enquête,

A Monsieur POUSSIN,  
Responsable du SYRES 17  
Représentant le maître d'ouvrage  
37, rue de l'Alma  
17100 SAINTES.

**Références :**

- Décision n° E18000049/86 en date du 4 avril 2018, de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Poitiers ;
- Arrêté d'ouverture d'enquête n°18-783, en date du 19 avril 2018 modifié par arrêté 18-874 en date du 11 mai 2018 de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, article 6 de l'arrêté initial ;
- Article R.123-18 du Code de l'Environnement.

## 1. Introduction

Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement et de l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 18-783 du 19 avril 2018 de Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, le président de la commission d'enquête a rencontré, **le vendredi 13 juillet 2018 à 10 heures 00**, dans les locaux du SYRES 17 à SAINTES, Monsieur POUSSIN, représentant le pétitionnaire, afin de lui communiquer l'ensemble des observations déposées par le public dans les mairies des six communes regroupant l'aire du projet et recueillies par tout autre moyen offert aux requérants, de même que le propre questionnement de la commission, le tout consigné dans le présent procès-verbal de synthèse.

La globalité des observations a conduit la commission d'enquête à identifier une série de thèmes récurrents exposés ultérieurement dans le titre 2.2.

### **L'intégralité des observations qui ont été déposées est jointe au présent document.**

Conformément à l'article R123.18, le maître d'ouvrage est invité à faire connaître ses réponses consignées dans un mémoire, dans la quinzaine qui suit la notification du présent procès verbal. Ce mémoire qui est à adresser au président de la commission d'enquête le **27 juillet 2018** au plus tard, sera annexé au rapport d'enquête.

## 2. Procédure et déroulement de l'enquête

L'enquête unique relative au projet de réalisation de 6 réserves de substitution sur les communes de Saint Xandre, Saint Médard d'Aunis, Saint-Sauveur d'Aunis, Anais, Benon et Le Gué d'Alléré relève de 3 procédures distinctes :

- La Déclaration d'Intérêt Général,
- l'autorisation unique au titre des articles L.214-3 et L.414-4 du Code de l'Environnement,
- les permis d'aménager.

Elle s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes du 4 juin 2018 au 5 juillet 2018 inclus suivant deux phases bien distinctes : Lors des 2 premières semaines, le public s'est peu déplacé. En revanche, lors de la dernière période, les permanences des commissaires enquêteurs ont été quelque peu saturées et deux attitudes bien distinctes ont pu être observées. Le public favorable au projet déposait ses observations puis repartait sans attendre vaquer à ses occupations, tandis que les opposants au projet restaient occuper largement l'espace, s'accaparant tant les pièces du dossier que le registre d'enquête et interpelaient et questionnaient sans cesse le commissaire enquêteur sur divers points du dossier, cherchant également le plus souvent à faire adhérer à leur cause tout nouvel arrivant indécis. Cette manière de faire est à assimiler à une forme de prosélytisme.

Les observations enregistrées se concentrent sur le financement des réserves, les pratiques agricoles, le principe de remplissage, les volumes et le partage de l'eau, l'intérêt général, les nuisances, l'état des nappes... Il convient de noter tout de même que, compte tenu de la sensibilité du projet **102 observations y sont favorables sur un total de 205**. Le détail en figure ci-après, au titre 2.1.

La collecte des interventions du public est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

Lieux des permanences en mairies	Inscriptions au registre (R)	Courriers (C)	Courriers électroniques (E)	Observations orales (O)	Nombre observations
ST SAUVEUR D'AUNIS (Siège de l'enquête)	21	26	76	0	123
ANAIS	19	15	0	0	34
BENON	2	0	0	0	2
LE GUE D'ALLERE	13	7	0	0	20
SAINT XANDRE	15	3	0	0	18
ST MEDARD D'AUNIS	7	0		1	8
<b>TOTAUX</b>	<b>77</b>	<b>51</b>	<b>76</b>	<b>1</b>	<b>205</b>

### 2.1. Répartition des avis

Certains contributeurs favorables comme défavorables se sont exprimés à plusieurs reprises et sur divers supports. Leur avis n'a été comptabilisé qu'une seule fois.

	Avis favorable	Défavorable	Réservé	Neutre	Total
<b>ST SAUVEUR D'AUNIS (Siège de l'enquête)</b>	<b>69*</b> - 1 <b>=68</b>	<b>52 *</b> -4 <b>= 48</b>	<b>2</b>		<b>123-5 = 118</b>
<b>ANAIS</b>	<b>9</b> - 2 <b>= 7</b>	<b>21</b>	<b>4</b>		<b>34 - 2 = 32</b>
<b>BENON</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>LE GUE D'ALLERE</b>	<b>9</b>	<b>10*</b> -1 <b>=9</b>	<b>1</b>		<b>20-1 = 19</b>
<b>SAINT XANDRE</b>	<b>10</b>	<b>7</b> - 2 <b>= 5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>18- 2 =16</b>
<b>ST MEDARD D'AUNIS</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>1</b>	<b>8</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>102</b>	<b>84</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>205 - 10 = 195</b>

## 2.2. Les Sujets

-Les principaux sujets abordés ou traités dans les observations du public se déclinent ainsi qu'il suit :

- Le financement
- L'économie
- L'intérêt général
- Les risques
- L'intégration paysagère
- Les captages
- Les volumes
- L'eau potable « La Rochelle »
- L'état des nappes
- Le contexte de la commune d'ANAIS
- Les contrats de territoire
- Les retours d'expérience
- Les assecs
- Les pratiques agricoles.

- Les questionnements de la commission.

### 2.3. Etat numérique des personnes reçues en cours d'enquête

- **ST SAUVEUR D'AUNIS : 21**  
(Siège de l'enquête)
- **ANAIS : ..... 15**
- **BENON : ..... 2**
- **LE GUE D'ALLERE : ... 13**
- **SAINT XANDRE : .....15**
- **ST MEDARD D'AUNIS : ..... 9**

**Soit un total de : 205 observations  
Et de 75 personnes reçues**

Les observations déposées par le public ont été transmises en totalité et dans leur intégralité au maître d'ouvrage.

Les observations particulières et récurrentes exprimées par le public et les questionnements de la commission d'enquête sont exposés ci-après :

Il est donné au pétitionnaire la possibilité de compléter les questions ou propositions et de développer d'autres thèmes qu'il estimerait nécessaires à la bonne information du public et de l'autorité décisionnaire.

## 3. Observations déposées par le public

### 3.1. Relatives au financement

Le coût de la réalisation des réserves de substitution et le financement font l'objet d'observations récurrentes de la part du public qui s'offusque du « gaspillage » d'argent du contribuable consacré à une minorité d'agriculteurs irrigants. La participation des financeurs est indiquée au dossier d'enquête, pour autant elle fait débat.

**Le maître d'ouvrage est-il en mesure de clarifier le fondement de ce financement ?**

**Quelle est la part qui reste aux bénéficiaires des réserves de substitution ?**

**L'irrigation a un coût pour l'irrigant. Quelles sont les modalités de facturation des volumes prélevés et comment en est estimé ce coût ? Comment sont calculés les coûts pour irrigant adhérent et non adhérent ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### **3.2. Relatives à l'économie**

Certains requérants ressentent comme une anomalie le fait qu'une réserve soit mise à la disposition d'un seul irrigant ou en tout cas d'un nombre très restreint.

**Ce constat du public est un fait. Faut-il considérer ce fait comme un privilège accordé à une minorité ?**

**Au contraire, l'usage de chaque réserve de substitution concentré dans quelques mains seulement constitue t-il un pan réel et incontournable de l'économie agricole locale ?**

**Le public en général et le contribuable en particulier sont en attente de réponses argumentées ?**

**Pourquoi pas plus d'adhérents par réserve ?**

**Comment s'est fait le choix des adhérents ?**

**De nouveaux adhérents sont-ils répertoriés pour accéder à ces réserves ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### **3.3. Relatives à l'intérêt général**

Un requérant notamment fait état d'un flou sur la base juridique constituant la demande d'intérêt général, d'une absence de prospective, d'une iniquité des agriculteurs vis-à-vis de la ressource en eau et vis-à-vis de l'investissement public. Ces remarques ont ensuite été répétées maintes fois en cours d'enquête.

**Manifestement, la notion d'argent public passe mal auprès des intervenants qui réagissent. Ces éléments sont-ils fondés ? Sont-ils de nature à remettre en cause le fondement de l'intérêt général ?**

**Le maître d'ouvrage peut-il rappeler brièvement les éléments sur lesquels il se fonde pour demander que ce projet soit déclaré d'intérêt général ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.4. Relatives aux risques

S'agissant de la réserve sur la commune du Gué d'Alléré, le maire de la commune notamment souligne l'éventualité d'un danger grave, voire légal pour les habitants du village de Rioux qui compte une centaine d'habitants, en cas de rupture de la digue soutenant cette réserve.

**La rupture brutale et totale d'une telle structure, autrement dit sa ruine, est-elle envisageable ?**

**Le cours d'eau « La Roulière » situé juste au-dessous de cette réserve pourrait-il constituer une zone tampon ?**

**Le risque grave, voire légal exprimé est-il réel ?**

**Des mesures pour éviter ou réduire ce danger ont-elles été étudiées ?**

**La prolifération de moustiques évoquée par certains est-elle réelle et prise en compte ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.5. Relatives à l'intégration paysagère

Des doutes ont été émis quant à une réelle intégration paysagère des réserves de substitution. A titre d'exemple, le maire de la commune du Gué d'Alléré indique que planter des haies pour dissimuler des structures hautes de 10 mètres ne servirait pas à grand-chose.

**Le maître d'ouvrage peut-il apporter des précisions quant à cette intégration paysagère et peut-être au type d'essences qui seront choisies ?**

**Le maire de Saint-Médard d'Aunis indique également que l'étude sur l'intégration paysagère ne prend pas en compte dans le dossier les vues lointaines à partir du Sud et du Sud Ouest de la réserve R6. Le maître d'ouvrage envisage-t-il une étude complémentaire ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.6. Relatives au captage

Un requérant souligne avec force qu'il est un non sens de ne plus capter l'eau gravitaire et de pomper dans les eaux souterraines qui devraient être réservées à l'alimentation en eau potable. Pourquoi ne pas dériver directement l'eau des rivières en crue et la stocker, si besoin après pompage.



Dans le cas présent, cette solution était-elle envisageable ?

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.7. Relatives aux volumes

Des requérants indiquent que le volume de lestage de la bêche étanche n'est pas indiqué dans le dossier. De même, s'agissant des volumes, il ressort que les réserves de substitution seraient surdimensionnées. La réserve R6 est notamment visée à ce propos. Dans cette hypothèse, il est estimé que les coûts de construction en grande partie à la charge du contribuable pourraient être moindres. Par ailleurs, les irrigants pourraient être tentés de remplir les ouvrages plus que de raison et de consommer des volumes supérieurs à leur dotation.

**Le maître d'ouvrage est appelé à s'expliquer sur ces questions ci-dessous :**

**Une association rappelle que les réserves de substitutions sont autorisées pour des volumes égaux ou inférieurs à 80% du volume annuel prélevé dans le milieu naturel les années antérieures... le projet du SYRES se base sur des volumes prélevés durant la période 2001/2010 alors que si les années 2006/2017 avaient été prises en considération, ces volumes seraient-ils inférieurs ?**

**La prévisible évaporation de l'eau contenue dans les réserves nécessite-t-elle de prélever un volume supérieur de 4 % ?**

**Comment ont été calculés les volumes de stockage et la répartition des réserves ?**

**Un requérant indique que la réserve R2, dans le dossier, sera approvisionnée par 4 forages, mais qu'il en existerait un 5ème, utilisé pour 90 000 m3. Qu'en est-il ?**

**Lorsque les réserves seront remplies et qu'arrivera la période sèche impliquant une diminution des quotas d'eau d'irrigation par arrêté préfectoral, qu'en sera-t-il des adhérents ? Cette diminution des volumes leur sera-t-elle applicable malgré le remplissage de la réserve ?**

**Dans l'hypothèse où les réserves ont été normalement remplies en hiver et que les irrigants se trouvent confrontés à de fortes restrictions de prélèvements décidées par arrêté préfectoral, une mutualisation de l'eau des réserves est-elle envisageable ?**

**Dans l'hypothèse d'un hiver sec, avec impossibilité de remplir les réserves, Que se passera-t-il pour les adhérents ? Les bénéficiaires de ces ouvrages stopperont-ils tout prélèvement dans le milieu naturel en période d'étiage ?**

**En outre, les irrigants affirment que le maïs n'est pas la plante la plus consommatrice d'eau, ce que contestent les opposants au projet. Qu'en est-il exactement ? Le maître d'ouvrage peut-il s'exprimer en termes de pourcentage, ou de tours d'eau par type de culture ?**

**Le reliquat d'eau stockée dans les réserves après la fin de l'irrigation sera-t-il conservé pour la saison suivante ou bien sera-t-il rejeté dans le milieu ?**

**Par ailleurs, le maître d'ouvrage est invité à préciser ce qu'est le volume de lestage. Ce volume a-t-il une incidence directe avec l'état de la nappe qui l'alimente ? Ce volume de lestage**

restera-t-il dans la réserve ou sera-t-il exploité pour l'irrigation comme l'affirment certains intervenants ?

Un intervenant évoque la possibilité de non remplissage des réserves sur plusieurs hivers. Dans ce cas extrême est-il envisagé l'abandon de ces réserves, a-t-on estimé le coût d'une remise en état du site ou le réemploi de ces réserves à d'autres fins ?

Des intervenants favorables au projet indiquent que les prélèvements hivernaux sont sans impact sur le milieu puisqu'ils représenteraient moins de 2% de la pluviométrie. Est-il possible d'affirmer ou d'infirmer ces chiffres ?

Enfin, un contributeur notamment indique la présence d'une réserve d'eau d'irrigation à proximité de la réserve R6 en projet. Elle est désignée sous l'appellation de « plan d'eau Jaubertin et aurait été construite en toute illégalité. Cette observation a été reprise par d'autres déclarants. Le maître d'ouvrage a-t-il connaissance de ce plan d'eau ? Qu'est-il envisagé pour l'avenir de cette réserve sauvage ? Doit-elle être légalisée ? Doit-elle être interdite ?

Un requérant propose que le comblement de ce plan d'eau s'inscrive dans le cadre des mesures compensatoires. Cette proposition est-elle réaliste ?

#### Réponses du maître d'ouvrage

### 3.8. Relatives à l'état des nappes

L'état des nappes phréatiques fait l'objet de nombreuses observations, favorables ou défavorables. Des requérants s'expriment sur l'effet de rabattement de la nappe : « Alors que les autres forages ont fait l'objet d'une représentation cartographique en page 249 du rabattement de la nappe en période de remplissage (prélèvements dans le forage), les 3 forages utilisés pour le remplissage de la réserve R6 n'ont fait l'objet que d'une extrapolation à partir des données hydrogéologiques d'un pompage d'essai réalisé à 2,5 km du site sur la commune de Montroy (p264) ».

**Le maître d'ouvrage peut-il apporter des précisions à cet égard ?**

**Quels sont en termes simples les risques de rabattement de la nappe pour l'ensemble des réserves ?**

#### Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.9. Relatives au contrat de territoire

Plusieurs requérants indiquent que l'acceptabilité du projet et son financement sont liés à l'existence d'un contrat de territoire pour les uns, d'un projet de territoire pour d'autres. Nature Environnement 17 a également soulevé ce problème. Certains ajoutent qu'il y a confusion entre ces termes et également avec le Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ).

**Le maître d'ouvrage peut-il clarifier les conditions d'acceptabilité du projet et de son financement ?**

**Est-il effectivement lié à l'un des contrats, objets de la confusion entretenue par les opposants ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.10. Relatives aux retours d'expérience

Des opposants au projet font état de retour d'expériences négatives voire catastrophiques quant à la réalisation et la mise en œuvre de réserves semblables (assecs à répétitions, recharge de la nappe, pollutions, recours administratifs...)

**Le pétitionnaire dispose-t-il de ce genre d'informations locales, régionales, nationales, voire européennes ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.11. Relatives aux assecs

Un requérant notamment indique que si le Curé présente des zones d'assecs en été, il en présente également l'hiver et estime qu'un prélèvement sur la nappe pourrait concourir à cet assec hivernal.

**Ce propos réitéré par d'autres déposants est-il réel, pris en compte et l'automatisation des seuils, telle que suggérée, serait-elle une solution pour limiter ces assecs ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.12. Relatives aux pratiques agricoles

La culture du maïs est encore et toujours fortement décriée par les opposants au projet.

**Cette pratique est-elle appelée à évoluer vers un assolement différent avec la garantie d'un apport en eau ? Dans l'affirmative cette évolution fera-t-elle l'objet d'un observatoire dans le but principal d'un retour d'expérience ?**

L'arrosage en plein soleil avec débordement sur les fossés et routes est maintes fois souligné.

**Existe-t-il un code « du bon irrigant », fixant des horaires, des conditions d'arrosage, des mesures de sécurité aux abords des voies ouvertes à la circulation ?**

Des intervenants évoquent l'assèchement par la vidange de la vallée lié par la manœuvre des pelles sans concertation.

**Ces faits sont-ils avérés ? Si oui, existe-t-il une réglementation quant à ces pratiques ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.13. Relatives à la protection de la ressource en eau potable de la ville de La Rochelle.

La ville de La Rochelle est propriétaire et exploitante des captages de Varaize, Fraise-Boulard et Anais qui fournissent 33% des besoins en eau potable - captages inscrits sur liste captages prioritaires « Grenelle » ...

Ces captages sont donc stratégiques non seulement pour La Rochelle mais pour l'ensemble de la Charente Maritime, ces réserves étant susceptibles d'altérer quantitativement et qualitativement les ressources...

La nappe souterraine exploitée est vulnérable, dite libre et exposées aux pollutions agricoles...

La construction de ces réserves augmenterait notamment de 9% en moyenne ces prélèvements par rapport à la moyenne de consommation constatée depuis 2007... la deuxième tranche envisagée (1.74M de m<sup>3</sup>) amènerait à accroître de 37% les prélèvements pour l'irrigation.

Les conditions de remplissage insuffisamment restrictives pourraient entraîner des étiages plus précoces avec risque sur la quantité et la qualité de l'AEP

Les phénomènes de dénitrification observés sur certains captages de la ville de La Rochelle pourraient être modifiés par une sollicitation élevée de la nappe en période de hautes eaux et entraîner une hausse du taux de nitrate dans l'eau potable...

Il ressort des expertises (étude EXPLORE 2070) qu'il faut s'attendre à une baisse de 30 à 50% voire plus des nappes et une diminution de leur recharge en raison du changement climatique.... On peut s'interroger sur les possibilités de remplissage de ces réserves à l'avenir...

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis réservé au projet actuel de création de réserves sur le bassin du Curé, d'émettre le vœu que la préservation de l'eau (quantité et qualité) devienne un pilier du développement du bassin de vie ... co-construire un projet de territoire vertueux et durable, acceptable par tous soutenant des pratiques agricoles adaptées au changement climatique et bénéfiques pour la ressource en eau... ces propositions sont adoptées.

**Le maître d'ouvrage est appelé à répondre aux interrogations du conseil municipal notamment concernant les risques de pollutions agricoles, les risques d'accroissement des taux de nitrate lors des prélèvements en période de hautes eaux ?**

De même il est appelé à répondre à l'augmentation de 9 % des prélèvements par rapport à 2007, puis de 37 % en cas d'une nouvelle tranche ? Le côté insuffisamment restrictif des conditions de remplissage est souligné et appelle une réponse ?

Réponse du maître d'ouvrage :

### 3.14. Relatives à la commune d'ANAIS

Le premier adjoint fait état d'un manque flagrant d'information de la part du maire sur le projet du fait en particulier de son implication dans celui-ci en tant qu'irrigant adhérent et s'interroge sur la validité de la procédure et des documents signés par le premier magistrat de la commune.

Il demande également des précisions quant aux forages F57 et F 59 mais également sur le positionnement de la réserve R8 par rapport au périmètre de protection avec des contraintes fort différentes de celles imposées aux habitants à proximité.

**Le maître d'ouvrage est-il en mesure de clarifier cette situation, d'indiquer si le statut d'irrigant adhérent est compatible ou non avec la situation de l'élu ? Quelles sont les conséquences à venir ?**

Réponse du maître d'ouvrage :

## 4. QUESTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Un intervenant évoque un avis négatif de l'ARS.

**La commission s'interroge sur cet avis et sur les conséquences qu'il peut engendrer ?**

Il est indiqué que 72 à 75% de la nappe sont évacués vers les cours d'eau et la mer, ce qui pour certains passerait pour un inconvénient pour les conchyliculteurs et les mytiliculteurs, alors pour d'autres, ce serait nécessaire et favorable à leurs activités.

**Quelle est la réalité de ces propos ?**

Le dossier fait état d'une diminution drastique de l'autorisation de prélèvements. A l'inverse, les opposants évoquent une augmentation de 9%, voire de 37%.

**La commission s'interroge sur la réalité de ces chiffres ?**

Suivant les observations d'un requérant, le permis d'aménager demandé pour la création de la réserve de substitution située sur la commune de Saint-Médard d'Aunis serait incompatible avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de cette commune.

**Y a-t-il vraiment incompatibilité avec le document d'urbanisme ?**

13 exploitants raccordés se partageront 1,66Mm<sup>3</sup> soit 127 692 m<sup>3</sup>/exploitant, alors que les 225 irrigants du bassin restant et adhérents à l'ASA d'Aunis se partagent 4,7 Mm<sup>3</sup> soit 21 860 m<sup>3</sup> par exploitant.

**La commission s'interroge sur une telle répartition ?**

L'étude des divers courriers de Environnement 17 et de Sylvain CHOPIN dont le côté très technique n'a pas échappé à la commission d'enquête n'a pas permis d'intégrer les points soulevés au questionnement ci-avant.

**Il est donc demandé au pétitionnaire de répondre point par point à ces courriers référencés E24 et E9 ?**

**A Niort le 13 Juillet 2018**

**Christian CHEVALIER**  
Président de la commission d'enquête



**Jean-Yves LUCAS**  
Membre de la commission



**Jean-Claude SIRON**  
Membre de la commission



**Document reçu par Monsieur POUSSIN,**  
**Représentant le pétitionnaire**

**ANNEXE AU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS**

.

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS RECUEILLIES PAR COURRIERS**

**ELECTRONIQUES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES COMMUNES**

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	E	<b>Thierry CLAVEAU</b>	Particulier	Pour la préservation de nos ressources en eau et la pérennité des exploitations agricoles soutenez les grandes réserves. D'autres pays, l'Espagne par exemple confrontés au problème de sécheresse ont pris beaucoup d'avance dans ce domaine. je suis donc très favorable aux projets de grandes réserves	Favorable	Pérennité des exploitations agricoles. Economie
2	E	<b>Mickaël GAURY</b>	Particulier	Je suis agriculteur non irriguant de l'Aunis, et je soutiens le projet de réserves de substitution. En effet devant les à coups climatiques que nous subissons de plus en plus couramment liés probablement au dérèglement climatique, il me paraît très intelligent de stocker l'eau en période d'excès afin de l'utiliser à bon escient en période sèche pour sécuriser les productions. Ce dispositif doit être abordé sous forme d'un dispositif de sécurisation de la ressource mais ne doit pas entraîner l'augmentation des surfaces de maïs. J'espère que mes remarques amèneront à réfléchir et que le débat ne sera pas dicté par une minorité sectaire qui ne connaît rien à l'agriculture.	Favorable	Climatologie Sécurisation de la ressource
3	E	<b>Jean-Yves MOIZANT</b> 32, rue du petit Garnaud 17400 Poursay-Garnaud.	Particulier	Stocker l'eau l'hiver pour l'utiliser l'été. Que du bons sens. C'est je dois l'avouer un peu refroidi que j'apporte mon soutien au projet de réserves de substitution de l'Aunis. Non le dossier ne favorisera pas la culture du maïs mais bien la diversité des cultures et l'apport de cultures à plus haute valeur ajoutée. Et quand bien même puisque le maïs n'est pas la culture immonde que l'on décrit. C'est au contraire un excellent poumon pour notre environnement, très peu consommatrice de produits phytos, et une des plantes les plus efficiente en terme de consommation d'eau, bien meilleure que le blé par exemple. On ne note pas de baisse de pluviométrie qui est plutôt stable mais sa répartition est modifiée. Les pompes hivernaux, n'auront aucun impact négatif. Dimension environnementale : La totalité des volumes stockés sont des volumes substitués. Ce sont des volumes qui étaient réellement prélevés pendant la période d'avril à septembre qui s'arrêtent. Le projet permet un maintien de l'irrigation sur le territoire. Le maintien de cultures irriguées sur le territoire est sans contestation un moyen fort de protéger la faune. Favorise la multiculture. Dimension économique et sociale. la qualité des produits récoltés, donnant accès à des cultures à plus hautes valeur ajoutée et gourmande en emplois permettront de créer une dynamique forte sur le territoire qui bénéficiera à l'ensemble de la population. L'argument des opposants se résume à ces financements publics par de l'argent qui ne profite qu'à quelques-uns. Dimension agronomique : La pression environnementale et les progrès de l'agriculture déjà réalisés et à venir sur ce sujet sont évidents. La baisse des produits phytos est un enjeu fort pour l'agriculture. Nombre de moyens sont utiles pour y parvenir mais l'un d'entre eux est sans contestation la rotation des cultures. Et ce projet permet de maintenir une plus grande diversité de cultures.	Favorable	Dossier Environnement. pluviométrie principe de la substitution Protection de la faune Financement. Pollution
4	E	<b>Fabien DESBORDES</b> Salles sur Mer	Particulier	Ce projet est complètement aberrant dans le cadre de la loi sur l'eau. Prélèvements dans les nappes et même si c'est en hiver avec le déficit global de pluviométrie, c'est le rechargement des nappes qui est impacté. La où cela a déjà été mis en œuvre on voit des cours d'eau qui s'assèchent en plein hiver! Ce qui n'empêche pas les autres agriculteurs qui n'ont pas accès à ces bassines d'arroser en puisant sur ces mêmes nappes. Ce sont 70% d'argent public qui sont nécessaires pour que de tels se fassent. Pour le profit d'une poignée d'irrigant déjà fortement subventionnés, 2% des agriculteurs du bassin! Incohérence avec la volonté de réduire la pollution dû aux pratiques agricoles productivistes, réduction des pesticides, engrais, qui fait que toutes nos rivières et canaux sont pollués. Il faut absolument arrêter ces projets d'une autre époque, je suis totalement opposé à cette folie.	Défavorable	Partage de l'eau. Pollution Financement Pratiques agricoles Inégalités entre agriculteurs
5	E	<b>Cyril SACRE</b>	Particulier	avis très favorable au projet de réserves de substitution sur le bassin du Curé. Sans irrigation, aucune garantie de production de semences dans la région, c'est donc peut-être 1 Millions d'€ annuel de plus-value qui s'en vont chaque année de ce secteur. sur beaucoup de types d'agricultures du conventionnel au bio, d'un système de conservation des sols au traditionnel, de l'irrigué ou	Favorable	Financement Production Ecologie



			non, de la grande culture au maraichage et de l'élevage,... pour me forger la conviction qu'il ne faut pas opposer les agricultures et que chacune a des défauts, des qualités mais que globalement en France, nous avons la chance de bien produire. Ce projet s'autofinancera et permettra de combler l'apport financier public en moins de 3 ou 4 ans. C'est un projet qui ramènera de la sérénité à la gestion des étiages l'été, c'est un projet qui est intégré dans le paysage. C'est un projet qui prendra de l'eau l'hiver au bassin de la Curé plutôt que l'été, c'est un beau projet avec une étude d'impact très étayée, c'est un projet de bon sens écologique,			
6	E	Jérôme LANDRIAU Directeur SOUFFLET ATLANTIQUE 17230 Marans	Entreprise	Son métier consiste à approvisionner les agriculteurs en engrais, semences, produits de protection des plantes et aliment bétail en encadrant ces ventes par un conseil agroenvironnemental. Propose également aux clients agriculteurs des filières tracées plus exigeantes sur le plan du respect de l'environnement, des nouvelles cultures telles que les lentilles ou le pois chiche mais aussi une démarche en filière 100 % bio. Travaille également à la mise en place d'une filière production de semences qui devrait voir le jour à court terme. L'irrigation est souvent associée à la culture du maïs, plante fortement décriée par les détracteurs des réserves d'eau. Il faut avoir à l'esprit que les productions végétales utilisent l'énergie solaire pour capter le CO2 disponible dans l'air et fabriquer de la biomasse grâce à la photosynthèse. Ainsi un hectare de blé ou de maïs capte 4 à 8 fois plus de CO2 qu'il n'en est émis pour le produire. - A la récolte, ce processus a permis de fabriquer 15 à 20 tonnes de biomasse à l'hectare (50 % sous forme de grains, 50 % sous forme de paille et de racines). Les agriculteurs sont les premiers acteurs économiques des territoires et le premier maillon d'une chaîne économique importante. Ils sont également les premiers garants de l'entretien du paysage agricole Est particulièrement favorable à la création de ces réserves d'eau.	Favorable	Assolement Economie Qualité de l'air
7	E	Cosette BOUYER Saint Médard d'Aunis	Particulier	Depuis plusieurs années déjà de nombreuses réserves de substitution ont été créées dans nos localités et départements voisins . Aujourd'hui, nous pourrions nous aussi récupérer l'eau de pluie de l'hiver pour alimenter ces réserves. En l'occurrence cet hiver, nous avons eu plus de 400 mm d'eau en quatre mois. Ces réserves créées fourniraient l'eau utile aux céréales pendant l'été et beaucoup de problèmes actuels seraient enfin résolus. Beaucoup de pays dans le monde souffrent de la sécheresse, ce n'est pas notre cas alors ne gaspillons pas l'eau qui tombe pour créer ces réserves.	Réservé	Principe de la substitution
8	E	Dépôt Surgères	Entreprise	Comment peut-on encore penser en 2018 que ces réserves en eau sont inutiles, alors que c'est le bon sens même de la bonne gestion de la ressource en eau, ô combien importante dans notre département. je suis pour ces réserves collectives à 100%!!!!!!	Favorable	
9	E	Sylvain CHOPIN Saint-Médard d'Aunis	Particulier	Défavorable au projet en l'état. Fait des propositions : <u>Sur le principe</u> L'accès à l'eau est indispensable à une activité agricole durable. Le stockage de l'eau hivernale est une solution pour préserver les milieux aquatiques et garantir les usages prioritaires en période estivale. Il convient de partager la ressource et d'en garantir sa qualité. Le projet se doit d'être : <b>équitable</b> , entre bénéficiaires, <b>écologique</b> , par la mise en œuvre, outre de réelles mesures d'évitement et de correction, des mesures de compensation innovantes et solidaires, <b>économique</b> , pour la profession agricole et pour la collectivité par la recherche de l'intérêt général. un projet de stockage d'eau d'une telle mesure et financé à près de 80% par les contribuables se doit d'être d'intérêt général <u>Techniquement</u> Il apparaît comme un non-sens de ne plus <b>capter l'eau gravitaire</b> et de pomper dans des eaux souterraines qui devraient être réservées à l'alimentation en eau potable. En effet, pourquoi ne pas dériver directement l'eau des rivières en crue et la stocker, si besoin après pompage Quoiqu'il en soit, si le remplissage par les eaux souterraines à l'aide de forages était conservé, ceux-ci devraient être éloignés des vallées et talwegs pour éviter tout effet négatif du rabattement de nappe. Des alternatives sont possibles et listées. <u>VOLET AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE</u> Absence de volume de lestage sur la réserve 6 avec des incidences listées. Surdimensionnement de la R6. Par comparaison des volumes estimées les années antérieures, la réserve en capacité de contenir plus d'eau que nécessaire pourrait être un prétexte pour augmenter les prélèvements par rapport à l'antériorité.	Défavorable	Equité Ecologie Economie Environnement Etude du dossier Etat des nappes Incidences sur le régime hydraulique Incidences sur faune et flore Financement Intérêt général Compatibilité avec urbanisme

			<p><u>Devenir du plan d'eau du GAEC des Jaubertin</u> Alors que le projet de la réserve R6 semble venir en remplacement d'un plan d'eau existant du GAEC des Jaubertin (visible sur la prise de vue aérienne en page 77), le dossier individuel de la R6 soumis à enquête publique semble l'occulter. Il aurait été judicieux de prévoir en mesure compensatoire le comblement de ce plan d'eau obsolète.</p> <p><u>Absence ou insuffisance d'économies d'eau</u> <u>Absence de prospective</u> Bien loin de toute anticipation, il semble donc que le projet ait été conçu sans tenir compte des effets du changement climatique.</p> <p><u>Iniquité face à la ressource en eau</u> L'absence de toute anticipation du changement climatique accentue l'iniquité d'un projet bien loin de l'intérêt général puisque uniquement voué à l'usage agricole et dédié à seulement 9% des exploitations du territoire.</p> <p><u>Saucissonnage d'un projet plus vaste non étudié dans son ensemble</u> il semble que le dossier soumis à enquête publique occulte le plan d'action du contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) du Curé qui a été approuvé le 1<sup>er</sup> juin 2016 par la Chambre d'Agriculture, l'Agence de l'Eau-Bretagne, l'Etablissement Public du Marais-Poitevin et le syndicat mixte des réserves de substitution (SYRES) porté par le Conseil Départemental et maître d'ouvrage dudit projet soumis à enquête publique.</p> <p><u>Effet du rabattement de la nappe</u> Alors que les autres forages ont fait l'objet d'une représentation cartographique en page 249 du rabattement de la nappe en période de remplissage (prélèvements dans le forage), les 3 forages utilisés pour le remplissage de la réserve R6 n'ont fait l'objet que d'une extrapolation à partir des données hydrogéologiques d'un pompage d'essai réalisé à 2,5 km du site sur la commune de Montroy (p264).</p> <p><u>Forage en zone humide</u> selon la mesure 8A-4 du SDAGE Loire-Bretagne, "les prélèvements d'eau en zone humide, à l'exception de l'abreuvement des animaux, sont fortement déconseillés s'ils compromettent son bon fonctionnement hydraulique et biologique"</p> <p><u>Assèchement du petit chevelu hydrographique (inventaire des fossés et ruisseaux)</u> L'installation d'un indicateur local (piézomètre ou échelle limnométrique) conditionnant le remplissage pourrait être une réponse.</p> <p><u>Incidence sur le régime hydrologique du Machet</u> En négligeant cette incidence, l'étude s'abstient d'en mesurer réellement les impacts.</p> <p><u>Assèchement de marais et de zone humide</u> Avec un tel rabattement à plus de 1,5 km des forages utilisés pour les prélèvements hivernaux, le rabattement de la nappe au niveau de la zone humide est inévitablement bien supérieur et ne peut être occulté</p> <p><u>Incidence sur des habitats d'intérêt communautaire</u> <u>Espèces protégées et habitats d'espèces protégées</u> <b>VOLET DECLARATION D'INTERET GENERAL</b> Se caractérise par : -Flou sur la base juridique constituant la demande de déclaration d'intérêt général -Absence de prospective -Iniquité des agriculteurs vis-à-vis à la ressource en eau -Iniquité des agriculteurs vis-à-vis de l'investissement public -Notion d'intérêt général et recours aux aides publiques -Inadéquation du projet avec les intérêts de santé publique</p> <p><u>VOLET PERMIS D'AMENAGER</u> Incompatibilité du projet avec les documents de planification Incompatibilités avec le PADD du PLU de Saint-Médard d'Aunis Incompatibilités avec le PADD du PLU de Saint-Médard d'Aunis.</p>		
10	E	<b>Corentin LE FLOCH</b> <b>Vérines</b>	<p>Particulier</p> <p>Grâce à ces réserves, il y aura moins de prélèvements agricoles sur le milieu lors des périodes d'irrigation. Seuls les non raccordés prélèveront durant ces périodes. Le but de ces réserves n'est pas d'augmenter les surfaces et les volumes d'irrigation mais de les maintenir. L'irrigation est en effet « une assurance » contre certains aléas climatiques et permet de sécuriser une partie du revenu d'une exploitation. En cas d'hiver sec (1-2/20), il n'y aura pas de remplissage. De plus c'est de l'eau de pluie que l'on stocke.</p>	Favorable	Economie pluviométrie

11	E	<b>Gilles ROSIER</b> <b>St Sauveur d'Aunis</b>	Particulier	Totalement opposé au projet. L'agriculture intensive est déjà responsable de la disparition de plus de la moitié des effectifs d'insectes, et est par ailleurs responsable de la pollution par les nitrates de la plupart des cours d'eau. Ce n'est pas en favorisant son expansion que la biodiversité nécessaire à notre survie pourra être préservée. Tout cet argent ne bénéficie au final qu'à peu d'agriculteurs.	Défavorable	Biodiversité financement
12	E	<b>GOURMAUD Jean François</b> <b>10 rue Ferdinand Burot</b> <b>17300 Rochefort sur Mer</b>	Particulier	Je tiens à soutenir les démarches qui me semblent positives pour l'intérêt général et celles des réserves d'eau de substitution. Je veux simplement par ce courrier apporter mon soutien à la réalisation de ces réserves collectives de substitution.	Favorable	
13	E	<b>Julien ZWANG</b>	Particulier	Travaillant dans le secteur des semences depuis une dizaine d'année et dans le milieu de la coopérative depuis 16 ans, il est important que nos métiers perdurent au service d'une agriculture durable. Le choix de construire des réserves d'eau sur le secteur de l'Aunis est une bonne solution	Favorable	Economie
14	E	<b>Luc DAZY</b> <b>4 Impasse de la Sablière 17800 AVY</b>	Particulier	Le qualificatif de réserves collectives est en soi manipulateur car le mot « collectives » est inapproprié dans la mesure où ces réserves ne sont destinées qu'à quelques agriculteurs. ce sont les contribuables qui financent ces "bassines" réservées à quelques agriculteurs qui ne veulent pas changer leur pratique agricole. Peut-on admettre qu'un seul agriculteur irrigant devienne l'unique bénéficiaire d'une seule bassine voire de 2, Ces dernières coûteront au citoyen 70% de 500 000 à 1,5 million d'€ sachant aussi que celui qui s'approprie un bien commun perçoit des primes spécifiques à l'ha pour ce maïs irrigué ?	Défavorable	Financement Economie Intérêt général
15	E	<b>AUDINEAU Philippe</b> <b>St-Sauveur d'Aunis</b>	Particulier	Étant agriculteur irrigant sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis, je suis entièrement pour les réserves de substitution, pour la pérennité de nos exploitations surtout dans le secteur de ma commune où la terre de groie a une petite réserve en eau (50mm). L'irrigation est une nécessité en agriculture conventionnelle ou en bio.	Favorable	Economie
16	E	<b>Véronique ARDOUIN</b>	Particulier	Je suis agricultrice en Charente Maritime et pour moi il est essentiel de constituer des réserves afin de garantir les rendements et donc les exploitations dans notre territoire. Ce projet ramènera aussi de l'activité et de l'emploi avec des cultures à forte valeur ajoutée.	Favorable	Economie
17	E	<b>Olivier BALLANGER</b> <b>28, route de la Gare</b> <b>17290 Aigrefeuille d'Aunis</b>	Entreprise agricole	En tant que président du SEDIMA en Poitou-Charentes, fait connaître son engagement auprès des porteurs de projet des réserves de substitution. Le SEDIMA représente 1000 emplois dans la région au service de l'agriculture et particulièrement au service des cultures irriguées. Les réserves sont la meilleure solution pour pérenniser localement des emplois de service à l'agriculture. Elles sont garantes de revenus réguliers et sont de nature à consolider la compétitivité des productions agricole. Très favorable à ces projets.	Favorable	Economie
18	E	<b>Denis PAULMIER</b>	Particulier	Je donne un avis favorable aux réserves pour l'irrigation en Aunis. En effet il me paraît important pour le tissu économique agricole local, que les exploitations agricoles puissent avoir accès à l'eau pour irrigation. Et bien sûr la logique quand on manque d'eau l'été, est de capter l'eau en hiver par ces réserves. En procédant de cette manière, tous les acteurs locaux y retrouveront leur compte, économie et environnement.	Favorable	Economie Stockage
19	E	<b>Gérald ROBERT</b>	Association Environnementale. Membre d'un parti politique	A titre de citoyen, membre de l'association APIEEE, membre d'En Marche et ancien résident sur la commune de Courçon d'Aunis (17170), j'ai assisté à la réunion publique et citoyenne sur les 6 réserves de substitutions sur le Curé le Mercredi 27 Juin 2018 à St Sauveur d'Aunis. ce dossier est un gaspillage d'argent public et d'eau - 70% des fonds pour la construction de ces réserves est de l'argent public – ne concerne que 11% des irrigants, ce qui va augmenter les inégalités entre les agriculteurs - Comment vont faire les irrigants en 2030, 2040 et 2050 quand il y aura de moins en moins d'eau ? - Lors de la dernière cession Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a émis un vote négatif pour le financement de ces réserves dans les département de l'ex région Poitou-Charentes.	Défavorable	Financement Partage de l'eau climat
20	E	<b>Monique CARTON</b>	Particulier	opposition à toute déclaration d'intérêt général pour la création de 6 réserves collectives de substitution à l'irrigation agricole du bassin du curé. intérêt particulier pour environ 13 exploitants agricoles. Créer des bassins de réserves d'eau et les alimenter en ponctionnant la nappe phréatique est complètement aberrant quand on voit le curé à sec en plein hiver. 70% d'argent public pour 2% d'agriculteur du bassin du curé, c'est du favoritisme. Ces agriculteurs peuvent créer à leurs frais des bassins pour recueillir l'eau de pluie. Il faut préserver l'eau potable pour les générations futures.	Défavorable	Intérêt général Financement Gestion de l'eau
21	E	<b>Alain OLLIVIER</b>	Particulier	Soutient le projet. L'irrigation permet aux exploitants de sécuriser leur revenu grâce à des productions protégées du manque d'eau mais aussi grâce à la possibilité de faire des cultures à plus forte valeur ajoutée. Le niveau des nappes et des cours d'eau en sera conforté et donc la faune et la flore qui va avec.	Favorable	Economie Environnement
22	E	<b>François LEGENDRE</b> <b>6 rue des hirondelles</b> <b>17180 Périgny</b>	Association LPO	Avis très défavorable aux réserves de substitution. Ce projet est une mauvaise réponse à un problème important sur le plan économique et écologique. Je suis membre de la LPO, père et grand père, et catastrophé par la diminution de la biodiversité, l'assèchement des zones humides, le réchauffement climatique que ce projet va encore accentuer. les prévisions de pompage et les seuils de pompage ne sont pas calculés sur les possibilités actualisées des précipitations à venir et vont amener des dégâts très importants sur le plan écologique dans le marais et les nappes phréatiques. Légèreté de ce dossier sur son montage technique. Ces constructions de réserve ne doivent pas faire l'économie de projets de territoire prenant en compte les intérêts alimentaires de proximité, la bio diversité, les ressources en eau potable mais aussi les besoins d'accompagnement des agriculteurs pour s'adapter à	Défavorable	Economie Ecologie Dossier Absence de projet de territoire Modèle d'agriculture

				ces changements climatiques tout en leur assurant des ressources pour vivre.		
23	E	<b>Mme Anny RABAN</b> <b>25, rue Pierre Corneille</b> <b>17000 La Rochelle</b>	Particulier	Ce projet dit collectif, ne concerne que 13 irrigants soit 2% des agriculteurs du bassin. Il prévoit un stockage d'environ 1.6 millions de m3 qui, ajoutés aux volumes prélevables autorisés, augmentera le volume actuellement consommé : donc aucune économie d'eau. Les conditions de remplissages sont totalement irréalistes et conduiront inmanquablement à des assecs de nos rivières en été, et même en hiver pour certaines de ce bassin. Destruction de 34 ha de terre cultivables. Financement de plus de 6.5 millions d'euros de fonds publics au profit de l'agro-industrie. Aucune amélioration de la qualité de l'eau. es payeurs sont pollués et les pollueurs subventionnés ! Ce qui est fondamentalement contraire à la LEMA (loi sur l'eau de 2006) qui précise que l'eau est un bien commun et que la priorité doit être donnée à l'eau potable	Défavorable	Iniquité entre agriculteurs Economie Volumes d'eau en hausse Assecs des rivières Consommation terre agricole Financement Pollution Eau potable
24	E	<b>Patrick PICAUD</b> <b>Coordonnateur</b> <b>Nature Environnement 17</b>	Association	<p>La contribution de Nature Environnement 17 porte sur 7 points principaux :</p> <p>1 - <b>déroulement de l'enquête publique</b> : Les informations relatives à l'enquête et le dossier d'enquête seront consultables sur le site Internet de la Préfecture <a href="http://www.charente-maritime.gouv.fr_rubrique">www.charente-maritime.gouv.fr_rubrique</a> "Publications/Consultations du public" ». Mais sur la page en question<sup>1</sup>, on constate que de nombreux documents dont le « Dossier commun » contenant l'étude d'impact ne sont pas disponibles. En effet, il faut en faire la demande et attendre de recevoir le CD-rom. Ainsi, le dossier n'est pas mis à disposition du public en ligne en totalité, contrairement à ce qui est exigé par l'article L123-12 du code de l'environnement.</p> <p>2 – <b>Intérêt Général</b> : Rannel du coût du projet : <b>9 328 000 €</b> pour 1.66 millions de m3. Ce qui représente <b>5.61 €HT par m3</b> d'eau stocké. Ces 1.66 millions de m3 et ces 9.3 millions d'euros bénéficieront directement à 13 exploitations agricoles. soit 2% des agriculteurs du bassin (6% des irrigants du bassin). La réserve R2 est prévue pour un seul agriculteur ! Le financement repose sur 70% d'argent public, soit 6 529 000€réparti comme suit : 5 Millions € de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et 1 529 000 entre la Région Nouvelle- Aquitaine, le FEADER et le Conseil Départemental de Charente-Maritime (<i>source : p.34,35, 36 et 40 dossier DIG</i>). Il est important de noter que les recettes de l'Agence de l'Eau proviennent pour environ 73 % des redevances payées par les consommateurs sur leur facture d'eau. Le reste (2,8 millions d'euros) est garanti par un emprunt du SYRES (syndicat mixte où le Conseil Départemental de Charente-Maritime est majoritaire) qui sera remboursé par la facturation de l'eau aux 13 irrigants raccordées aux bassines mais aussi par une participation obligatoire des autres irrigants qui ne seront pas raccordés et qui pourront se voir privés d'eau pendant les interdictions préfectorales. Les irrigants qui ne souhaitent pas adhérer au projet verront leur autorisation d'irrigation supprimée. Plan annuel de répartition (PAR). Si les cultures des bénéficiaires de ce projet sont destinées à l'export, cela signifie que l'argent public investi dans ces projets et l'eau utilisée sont exportés avec les céréales. L'association demande que le dossier de DIG soit complété avec les éléments permettant d'identifier les cultures qui seront irriguées par ce projet : surfaces, assolement, rotations ainsi que leur destination : nourriture des animaux de l'exploitation, approvisionnement local, export, etc. ce projet ne s'inscrit dans aucun « projet de territoire » ce qui devrait être une des conditions pour son financement par de l'argent public (circulaire du 4 juin 2015).</p> <p>3 – <b>Volumes prélevés en nappes et destinés à l'irrigation.</b></p> <p>le volume cible pour les prélèvements au printemps et à l'été est de 4,7 millions de m3 à l'horizon 2021. Si l'on y ajoute les 0,3 Mm3 de stockage dans des bassines existantes (2 bassines de l'ASA de Benon, mais dont l'autorisation a été annulée par le juge administratif) et le projet qui nous intéresse de 1,66 millions de m3 sur le bassin du Curé, on arrive à un total de 6,66Mm3 sur l'année. Or, la moyenne des consommations depuis 2007 sur le bassin au printemps été est de 5,8 millions de m<sup>3</sup>. Avec les 285 100 m<sup>3</sup> de l'ASA de Benon cela représente au maximum 6,1 Mm3 par an. Le calcul du volume des réserves (volume de substitution) ne s'accompagne pas d'une réflexion spécifique sur de potentielles économies d'eau. C'est un comble, la création de retenues de substitution pour quelques uns permettra aux autres de prélever plus qu'ils ne le font actuellement ! Où sont les économies ? Le dossier d'enquête présente les volumes consommés par forage entre 2001-2010 (p149). Or, nous sommes en 2018, pourquoi s'arrêter aux volumes consommés en 2010 ? confirmation que les bénéficiaires de ces ouvrages stopperont tout prélèvement dans le milieu naturel en période d'étiage. Le dossier est muet sur le devenir des 7 forages qui seront abandonnés : seront-ils rebouchés dans les règles de l'art ? Il semble inconcevable de devoir rabattre la nappe, c'est à dire avoir un impact sur le fonctionnement normal de l'hydrosystème, uniquement pour protéger des ouvrages qui devraient, au contraire, avoir un impact bénéfique sur la ressource en eau.</p> <p>4 – <b>Agriculture.</b></p> <p>Le maïs représente 42 % de la surface irriguée sur le bassin Curé. Demande une révision complète des seuils de gestion printemps et été. L'autorité Environnementale relève que le dossier ne présente aucun engagement sur le changement des pratiques</p>	Défavorable	Dossier Intérêt général Financement Iniquité entre irrigants Projet de territoire Volumes prélevés Chiffres portés au dossier (2007/2010) Rabatement de la nappe Quid des 7 forages abandonnés ? Culture maïs Destruction faune Natura 2000 – Znieff- zones humides. Mesures compensatoires Faune aquatique. Traitement nitrates pour eau potable. (La Rochelle) Changement modèle agricole

			<p>culturelles. Les réserves, par leur emprise détruisent par leur emprise même 34ha de terres agricoles qui pourraient servir à nourrir la population.</p> <p>5 – <u>Espèces et milieux naturels</u></p> <p>Il est désormais avéré que les pratiques agricoles intensives avec l'utilisation de produits toxiques entraînent la disparition des oiseaux et des insectes et détruisent les milieux naturels. Il n'est nullement garanti que le remplissage des ouvrages permette le retour de crues hivernales sur le Curé. De nombreux forages devant servir au remplissage des ouvrages sont en zone Natura 2000, ZNIEFF, en zone humide ou en bordure de cours d'eau. L'autorité environnementale relève un impact notable sur l'avifaune de plaine. Le pétitionnaire, qui produit une étude complémentaire, considère que son projet n'a pas d'impact et ne propose aucune réelle mesure compensatoire à la perte d'habitat. On ne peut que regretter l'absence dans le dossier d'état des lieux précis des frayères à brochet sur la zone d'étude et à proximité des forages. La concentration de nitrates oblige le traitement de l'eau potable. Alimentation en eau potable de la ville de La Rochelle à hauteur de 30%. Malgré ce constat alarmant, les porteurs de projet ne prennent aucun engagement sur l'amélioration de la qualité de l'eau, le changement des pratiques et aucune contrepartie pour les populations au financement public de ce projet. Il est indispensable que l'arrêté d'autorisation à intervenir intègre les indicateurs locaux de l'état des milieux aquatiques comme condition de remplissage pour les ouvrages. Seul un changement profond des modèles agricoles locaux permettrait de servir les intérêts communs à tous.</p>			
25	E	<b>Sylvie LE FLOCH</b> <b>Habitante de Loiré de Vérines</b>	Particulier	Je soutiens le projet des 6 réserves de substitution sur le bassin du curé car le problème de l'eau est un sujet d'actualité majeur, notamment en agriculture et qu'il faut prendre des mesures efficaces et utiles. Notre environnement bouge et il faut s'adapter.	Favorable	Agriculture Economie Environnement
26	E	<b>Thierry BAUDRY</b>	Particulier	Ni contre l'irrigation et encore moins contre les agriculteurs, mais contre les excès et la mauvaise gestion de l'irrigation sur ces bassins et contre l'agriculture intensive qui détruit aussi la biodiversité. Par contre soutient l'agriculture durable. Plus de 9,3 Millions d'€HT (dont 70% d'argent public soit 6,5 millions d'€) de subventions pour quelques d'agriculteurs irrigants (13) qui touchent déjà de fortes subventions (DPU), depuis longtemps. Pas très équitable. Un projet ne bénéficiera qu'à un irrigant. Le projet de création de 6 bassines supplémentaires augmenterait les prélèvements de 9% en moyenne sur le bassin et sur l'année. Pas d'économie d'eau. L'évaporation dans la bassine est loin d'être négligeable. D'un point de vue rationnel, "mécanique", à l'échelle des bassins concernés, n'est-il pas étonnant de vouloir empêcher cette eau de continuer son cycle normal, pour la stocker à l'air libre plutôt que dans les nappes du sous-sol. Le phénomène de diminution des niveaux d'eau de surface, avec des assecs importants, et dans les nappes revient tous les ans. Perte de biodiversité due aux traitements des cultures. L'ostréiculture et la mytiliculture reçoivent déjà une eau trop polluée. Propositions : Les éco-conditionnalités (choix d'assolement, non labour, terres jamais à nu, vraie irrigation) doivent être appliquées. Formation obligatoire des agriculteurs aux techniques respectueuses. Le dossier n'est pas en ligne (aspect juridique). Restera-t-il un peu d'esprit civique à nos "décideurs", élus et économiques, pour entendre et écouter la nature qui souffre et les citoyens concernés, et espérer encore pouvoir sauver la planète pour nos et leurs enfants et descendants. Réunions publiques organisées par les associations puisque non proposées par le SYRES 17.	Défavorable	Modèle de culture Iniquité entre agriculteurs Economie d'eau Evaporation Les assecs Perte de biodiversité Ostréiculture Formation des agriculteurs Mise en ligne du dossier Rôle des associations
27	E	<b>Thomas VOYET</b>	Particulier	Soutien au projet de réserve de substitution, au développement de l'agriculture locale et au maintien de l'économie rurale. une meilleure gestion de l'eau. Cette agriculture tant décriée sera de plus en plus importante dans les années à venir avec l'arrivée de produits alimentaires de pays étrangers où aucune éthique environnementale n'est prise en compte, où l'état sanitaire des produits alimentaires passe après la rentabilité économique. L'irrigation est aujourd'hui la seule garantie pour une exploitation de pouvoir maintenir son activité économique et de développer ses techniques de productions pour avoir un meilleur respect de l'environnement tout en maintenant des structures viables économiquement.	Favorable	Economie rurale Etat sanitaire des produits importés. Techniques de production Garantie de pérennité des exploitations
28	E	<b>D H</b>	?	Cette observation est adressée au Préfet et non à la commission d'enquête.		
				La mauvaise de gestion de l'eau est exposée et longuement soulignée. Les pratiques agricoles de la région d'Anais sont mises en causes ainsi que le gaspillage de l'eau en raison de fuites importantes dans les dispositifs d'arrosage. Appareils mal réglés, arrosage par n'importe quel temps. Se dit contre les bassines, les éoliennes et autres....	Défavorable	Gestion de l'eau

29	E	<b>Christian CORDONNIER</b>	Coopérative agricole	intérêt économique pour le territoire des projets de réserves du bassin du Curé. Ces terres sont productives si il est possible d'alimenter en eau tout au long de la culture. Ces terres sont précoces et permettent des productions a valeur ajoutée type semences ou légumes si la possibilité d'irriguer en cas de besoin est assurée. Ces conditions valent pour toutes les agricultures qu'elles soient dite conventionnelle, Biologique, de conservation, en circuits courts ou pour l'export.	Favorable	Economie agricole Valeur ajoutée Pérennité des cultures
30	E	<b>Julien BIRRE</b>	Particulier	Affirme être pour les réserves de substitution.	Favorable	
31	E	<b>Michel Buntz, Président du Curet A Usseau</b>	Association	Préside (le Collectif d'Uxellois pour le Respect de l'Environnement sur leur Territoire). Regrette l'absence d'information en amont de l'enquête publique. Regrette l'absence d'organisation de réunions publique pendant l'enquête. S'est rendu aux réunions organisées par NE 17. Regrette l'attitude provocante d'irrigants présents à ces réunions dont l'initiative citoyenne était louable. Des intérêts privés et corporatistes se sont opposés aux défenseurs de l'intérêt général. Il y a détournement d'argent public au profit de l'intérêt privé. Dénonce l'attitude schizophrénique de l'agence de l'eau qui financerait des projets qui vont favoriser toujours plus la pollution de nos nappes phréatiques alors que par ailleurs elle doit dépenser des fortunes pour dépolluer l'eau pour la rendre potable. 11% des agriculteurs sont, pour la plus grande partie d'entre eux, utilisateurs d'armes chimiques de destruction massive de la biodiversité et de la santé humaine.	Défavorable	Publicité de l'enquête Absence de réunions publiques Financement (détournement d'argent public à des fins privées) Destruction biodiversité et santé humaine.
32	E	<b>Muriel PENON Virson</b>	Particulier	Appuie la réalisation des réserves de substitution en Aunis. Constate le refus des associations écologistes ou environnementales de voir le bon sens. S'interroge sur leurs intentions. Avec la création de ces réserves, on parle bien de préserver la ressource en eau puisqu'il y aura moins de prélèvement dans la nappe phréatique en été ! Il est plus que nécessaire d'autoriser ces "bassines" car, peu de plantes peuvent se passer d'eau. Souhaite donc que ces deux arguments majeurs que sont la préservation de la ressources en eau ainsi que la préservation de milliers d'emplois en Charente-Maritime, soient retenus pour justifier la réalisation de réserves de substitution.	Favorable	Attitude des associations environnementales Préservation de la ressource Préservation des emplois
33	E	<b>Vanessa VOYET Dolus d'Oléron</b>	Particulier	Affirme l'intérêt de la création de réserves de substitution. on sait bien que les plantes ne poussent pas sans eau. La culture de maïs est utile pour notre planète, elle absorbe deux fois plus de CO2 que la forêt et produit deux fois plus d'oxygène qui nous permet de respirer. Les réserves permettrons de stocker l'eau l'hiver, lorsque les niveaux d'eau sont haut et que les marais sont inondés, et éviteront que trop d'eau douce soit rejetée à la mer ce qui pose des problèmes pour les ostréiculteurs et les mytiliculteurs. Les différentes cultures irriguées servent à maintenir un emploi local, notamment sur les stations de semence, les coopératives et tout les différents corps de métier qui travaillent en amont ou en aval avec les agriculteurs. Sans oublier les emplois saisonniers dont l'agriculteur a besoin lors des différents stades des cultures. Il faut savoir ce que l'on veut, manger local, français ou bien étranger ?	Favorable	Intérêt de la culture du maïs Ostréiculture et mytiliculture Emplois agricoles et périphériques Importation alimentaire
34	E	<b>Guillaume CHAMOULEAU, Président d'AQUANIDE 86550 Mignaloux-Beauvoir</b>	Association	Association interdépartementale de défense et de promotion de l'irrigation. au niveau mondial, il ne faut pas oublier que 40 % de la production de denrées dépend de l'irrigation alors qu'elle ne concerne que 20 % des terres arables. En France nous disposons d'une ressource conséquente, 180 milliards de m³ dont seulement 3 milliards de m³ pour l'irrigation, soit 1,7%. Le stockage de l'eau, quand elle est en excès, s'impose comme une évidence. Lorsque l'on compile les projections scientifiques sur l'avenir de notre climat océanique ce qui ressort de plus frappant n'est pas nécessairement que nous aurons moins de précipitations mais surtout qu'elles seront moins bien réparties au fil de l'an. Le projet de stockage porté par le SYRES 17s'inscrit parfaitement dans cette démarche pour disposer d'eau quand la ressource naturelle n'est plus en adéquation avec les usages. Le stockage permet d'accroître sensiblement l'offre en la déconnectant du milieu. Le temps doit être à l'action, il faut stocker pour permettre une irrigation raisonnée et de précision. Le syndicat qui porte le projet est en effet parfaitement en phase avec les défis que va devoir relever le monde agricole, et notamment l'adaptation au changement climatique. Sa structure mixte, incluant utilisateurs et pouvoir public, est un modèle de portage tout à fait novateur pour ce type de projet. La concertation mise en place avec tous les acteurs dans le cadre du contrat de territoire montre également la volonté d'établir des liens forts et équilibrés avec les autres utilisateurs de la ressource. L'agriculture ne vient ni avant ni après l'eau potable ou le milieu, elle s'inscrit dans l'utilisation raisonnée de la ressource pour produire en quantité et en qualité de l'alimentation. Au niveau mondial, pour irriguer un hectare, il faut en moyenne mobiliser 7700 m³. En France 1900 m³ suffisent. Pour relever les défis de demain, le goutte à goutte a commencé à se développer sur les cultures à forte valeur ajoutée, et poursuivra sans aucun doute son développement pour être toujours plus	Favorable	Projet de territoire Pluviométrie Performance des moyens d'irrigation Irrigation du fourrage Economie agricole Emploi périphérique Dérèglement climatique Intérêt général.

				efficace. L'irrigation du fourrage est un facteur de maintien de l'élevage. argument économique indispensable pour les installations de jeunes agriculteurs. L'irrigation génère 20 000 à 25 000 emplois dans notre région. Nous pouvons admettre des freins et des contraintes mais certainement pas les remarques qui conduisent à l'immobilisme. Cet immobilisme qui détruit et vide nos territoires nuit gravement à la sauvegarde de l'environnement et de sa ressource en eau. AQUANIDE apporte donc son soutien entier au SYRES 17 qui porte ce projet. Celui-ci est sans conteste d'intérêt général, pas seulement parce qu'il influera sur l'ensemble de l'économie, amont et aval, d'un territoire, mais surtout parce qu'il répond au besoin indispensable d'adaptation de notre société au défi de demain. Il est en effet inconcevable d'avoir conscience du changement climatique et de ne pas s'en prémunir. La gestion de la ressource en eau par la création de stockage doit rentrer en action pour accroître l'offre disponible.		
35	E	<b>David DAVAILLON</b>	Particulier	Je vote pour la création de ces bassins artificiels, il me semble contreproductif de les empêcher alors que l'on parle sans arrêt de préserver les ressources naturelles. A l'initiative du ministère de l'environnement, ils permettent d'éviter de pomper dans les nappes phréatiques naturelles et ainsi de les préserver.	Favorable	Nappes phréatiques Environnement
36	E	<b>Céline ARNOULD</b>	Particulier	Nos agriculteurs, si rare aujourd'hui, pourront irriguer sans puiser dans les nappes l'été avec cette réserve. utiliser le surplus en hiver pour remplir les réserves et éviter que l'eau soit envoyée en mer. Soutient à 100 % les agriculteurs dans cette démarche écologique, environnementale et raisonnée.	Favorable	Nappes phréatiques
37	E	<b>Isabelle RENAUD</b>	Particulier	Tout à fait pour les réserves. Ces réserves de substitution sont une parfaite alternative à la préservation des ressources naturelles des nappes phréatiques.	Favorable	Nappes phréatiques
38	E	<b>Lysiane CHAIGNEAU</b>	Particulier	Opposée aux réserves de substitution. Il faut laisser l'eau dans les nappes souterraines au frais car ainsi l'eau est protégée du soleil et des pesticides. En tant que contribuable, pas envie de payer d'énormes frais pour créer des monstres d'eau pompée dans les nappes pour qu'elle s'évapore et pour profiter aux cultures de maïs qui ne sont pas adaptées à nos sols	Défavorable	Nappes phréatiques Financement Modèle de culture
39	E	<b>Thierry BAUDRY</b>	Particulier	Cette contribution est en tout point identique à celle qu'il a déposée le 3 juillet 2018.		
40	E	<b>Cédric TRANQUART, président FNSEA 17</b>	Chambre consulaire	Le projet de réserves s'intègre dans une logique de maintien des économies d'eau par les irrigants. Depuis plusieurs années, les volumes attribués à chaque agriculteur sont en diminution. Pour maintenir une viabilité d'exploitation, le raisonnement de l'arrosage est de plus en plus pointu. Mais les diminutions de quota sont telles qu'elles ne suffiront pas à atteindre les objectifs de volumes prélevables. Mais ces volumes ne sont pas automatiquement consommés, c'est en fonction des besoins des plantes et de la gestion de crise. En effet l'Etat a défini des seuils de limitations et de coupures de l'irrigation, qui sont appliqués et contrôlés. Ainsi par exemple, en 2017, sur le bassin Curé-Sèvre Niortaise, seulement 50% des volumes autorisés ont été consommés et 25 opérations de contrôle ont été organisées. Les projets de réserve s'inscrivent dans ce cadre réglementaire. Il ne s'agit donc pas de consommer plus d'eau, mais bien de transférer de la consommation d'été, l'hiver, quand le milieu le permet. Sur le Curé, c'est bien les préoccupations environnementales, qui ont été au cœur de la construction du projet. Le bassin comporte plusieurs forages, qui servent à l'alimentation en eau potable de la ville de La Rochelle. Zone estivale, pour sécuriser cet approvisionnement, il est indispensable de diminuer la consommation à usage agricole l'été. C'est cet objectif, qui a servi à la localisation de plusieurs réserves de substitution. Les agriculteurs sont conscients du réchauffement climatique. Les réserves sont donc un outil d'anticipation important à mettre en œuvre. Ainsi ces réserves permettront le maintien de petites exploitations diversifiées, avec de l'élevage, différentes cultures et du maraichage. Un meilleur accès à l'eau améliorera la diversification des cultures : fourrages, contrats de semences, cultures légumières de pleins champs, cultures maraichères. La substitution sera intégrée dans la gestion, y compris en période d'étiage. Les intérêts de tous les agriculteurs seront donc examinés qu'ils soient connectés à une réserve ou pas. Intérêt collectif et public du projet. Il est intégré dans	Favorable	Volumes attribués Consommation des volumes Contrôle des consommés Préoccupation environnementale Alimentation AEP La Rochelle Diversification des cultures Equité entre agriculteurs Projet de territoire.

				le projet de territoire, porté par la chambre d'agriculture et ce même syndicat. Il est validé par la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin. Il est approuvé par de nombreuses collectivités, associations et particuliers.		
41	E	<b>Eric SAMME</b>	Particulier	Je vous envoie ce courriel pour vous féliciter sur le projet d'implantation de réserves de substitution sur la commune d'Anais (17). Etant soucieux de l'environnement, ces réserves permettront de se substituer à une quantité importante d'eau prélevée aux nappes phréatiques pour l'irrigation des cultures sur cette commune.	Favorable	Nappes phréatiques
42	E	<b>Patrick MORTIER</b>	Particulier	Les prélèvements en eau au profit des agriculteurs irrigants mettent en danger les réserves d'eau potable pour la population. Ces bassines encouragent la monoculture du maïs grain, culture déjà déficitaire depuis au moins 4 ans. Les monocultures nécessitant beaucoup d'intrants (azote). Il en résulte une plus grande teneur en nitrate des eaux de ruissellement et des nappes phréatiques. L'argent public (+ de 70%) servirait à soutenir une agriculture qui pollue de plus en plus. Aucune mesure compensatoire n'est exigée en contrepartie. Ce projet c'est une prime pour l'agriculture la moins vertueuse responsable de nombreuses maladies et mettra en danger la conchyliculture qui a besoin de l'eau de nos rivières, été comme hiver. Ces réserves auront une emprise en termes de superficie importante.	Défavorable	Eau potable Modèle agricole (monoculture) Pollution par nitrates Mesures compensatoire
43	E	<b>Loïc MICHAUD Amuré</b>	Particulier	<p><u>Aspect social-économique</u> Plus de <b>9,3 Millions d'€HT</b> (dont 70% d'argent public soit 6,5 millions d'€) de subventions pour quelques d'agriculteurs irrigants (13) qui touchent déjà de fortes subventions (DPU), depuis longtemps. Pas très équitable. 90% des agriculteurs ne sont pas irrigants. Résistance à changer de modèle ; manque de compétences et d'appétence à se former. Les bassines ne peuvent que continuer de favoriser la monoculture du maïs (surtout maïs grain exporté à 80% au port de la Pallice), et aussi d'autres cultures gourmandes en eau, comme du soja et des légumes pour l'agro-alimentaire dites de valeurs ajoutées ! Les intrants, surtout nitrates et pesticides étant déjà très présents dans nos sols et bien lessivés vers les nappes et rivières, ce serait encore pire demain ! subventions pour ces bassines représentent 70% du budget de construction, il restera 30% à prendre en charge par ces 13 irrigants... Quand on sait qu'ils sont déjà fortement endettés. Aucune étude de rentabilité économique n'a été faite par exploitation : avec le coût à rembourser, quel va être le seuil de rentabilité à dégager pour chacun pour percevoir un salaire décent alors que les irrigants se plaignent de leur salaire à la baisse ! L'octroi de tels financements publics doit mener davantage de transparence.. Un projet ne bénéficiera qu'à un irrigant.... Quel partage de l'eau et des subventions publiques... perte définitive de 34h de terres agricoles.. Alors que de jeunes agriculteurs ont toutes les difficultés à trouver du foncier pour s'installer.</p> <p><u>Economie d'eau :</u> Où est la substitution ? On voit bien en regardant bien les chiffres que c'est un projet destiné à développer l'irrigation avant tout. Au final le projet de création de 6 bassines supplémentaires augmenterait les prélèvements de 9% en moyenne sur le bassin et sur l'année et on nous parle de substitution, c'est une supercherie qui est contestable au tribunal administratif. L'évaporation dans la bassine, elle est loin d'être négligeable</p> <p><u>Gestion de la quantité d'eau sur un bassin.</u> Pense-t-on à une chose essentielle : le cycle naturel de l'eau ? D'un point de vue rationnel, "mécanique", à l'échelle des bassins concernés, n'est-il pas étonnant de vouloir empêcher cette eau de continuer son cycle normal, pour la stocker à l'air libre plutôt que dans les nappes du sous-sol.</p> <p><u>Qualité de l'eau.</u> N'oublie-t-on pas que, si le cycle de l'eau est modifié, accéléré et avec moins de quantité, celle-ci n'a pas le temps et la possibilité de se dépolluer et de s'apurer un minimum ? Avec ensuite des coûts de traitement encore plus élevés pour la collectivité ?</p>	Défavorable	Financement Modèle de culture Monoculture Evaporation Economie d'eau Gestion de la quantité d'eau Qualité de l'eau



44	E	<b>Joëlle LALLEMAND</b>	Recherche agronomique	Le projet de réserve tel qu'il est fait, enfreint plusieurs règles de durabilité : <b>Au niveau social</b> , il mobilise une grande quantité d'argent public pour seulement 2% des agriculteurs du secteur. L'intérêt général n'est donc pas pris en compte. aucun projet de territoire ne permet de dégager des priorités pour l'eau ainsi mise à la disposition d'une poignée d'irrigants ni de débattre de solutions alternatives. <b>au niveau économique</b> , il paraît douteux que les 34ha de terre agricole sacrifiés et la charge supplémentaire à l'ha due au coût de l'eau stockée (300 à 350 €) soit rentabilisés. <b>Au niveau écologique</b> : il est peu probable que la quantité d'eau dans les rivières s'améliore significativement en été. En effet, une bonne partie des cultures irriguées sont des cultures dérogatoires et continueront à être irriguées en cas d'arrêt de coupure. De plus, 11 forages ne seront pas substitués. Enfin, si les seuils d'alerte et de coupure ne sont pas substantiellement augmentés, les rivières ne seront pas mieux protégées qu'elles ne le sont maintenant. En revanche, les prélèvements effectués en hiver, particulièrement à partir de février risquent de mettre à mal la reproduction des truites et brochets encore présents sur ces cours d'eau. Absolument opposée à ce projet de réserves de substitution	Défavorable	Financement Intérêt général Economie Perte de terres agricoles Modèle de cultures pisciculture
45	E	<b>Jean GORIOUX</b> <b>158 rue de la Forêt 17700 Saint Georges du bois</b>	Particulier	Contrairement aux oppositions et procès qui sont faits à ces projets il en va de l'avenir de l'agriculture dans notre région. Pourquoi l'élevage laitier a-t-il disparu ? parce que les systèmes fourragers en sec ne sont pas compétitifs avec les systèmes fourrages de régions comme la Normandie ou la Bretagne. Pourquoi toutes les approches de diversification dans des cultures légumières, des cultures industrielles à fortes valeurs ajoutées ont elles avortées ? par manque de garantie sur le potentiel de production en l'absence de ressource en eau garantie. Pourquoi le maraichage est-il en voie de disparaître de nos paysages ? par manque de ressources en eau. Le débat est systématiquement détourné par des ayatollahs environnementalistes avec comme cheval de bataille le maïs. Il ne s'agit pas d'un débat sur l'agriculture mais d'un choix de société sur les moyens que l'on veut pour une agriculture différente. Aujourd'hui des pays dépensent des fortunes pour dessaler de l'eau de mer et nous nantis naturellement par ce bien si précieux nous le laisserions passer pour retourner à la mer. Les volumes prélevés seraient insignifiants au regard des volumes reçus en pluie. Sur la Vallée du Curé 35 000 ha il tombe en moyenne 8000m3 d'eau par an et par hectare soit 280 000 000m3. En considérant que seuls 20% de cette eau part à la mer et n'est donc pas utilisée on se retrouve avec 56 000 000 de m3 perdus les chiffres parlent d'eux-mêmes, il ne faut pas être devin pour réaliser le ridicule de l'opposition à ces projets. Sur le financement par de l'argent public : premièrement, comment est financé France Nature Environnement ? en majorité par de l'argent public ce qui est vrai pour nombre d'associations "anti". La ressource pour la consommation humaine sera sanctuarisée. L'agriculture pourra s'engager dans un renouvellement de sa production. Aujourd'hui l'agriculture a besoin de signaux forts pour avancer et répondre aux attentes de la société. Fustigée de toute part, harcelée en permanence (elle est responsable de tous les maux de notre planète à en croire les médias). Ce serait un signal fort d'autoriser ces stockages.	Favorable	Elevage Maraichage Irrigation Choix de société Eau de pluie Financement associations
46	E	<b>Antoine TIERCELIN</b>	Confédération paysanne	Il existe beaucoup de productions ayant besoin de beaucoup d'eau telles que le maraichage, les légumes de plein champ (haricots et lentilles), de même que l'élevage. Cependant, pour celles-ci, seuls 10 ou 20 000 mètres cubes d'eau suffisent à l'année. Avec ces quantités, l'irrigation devient alors compatible avec les ressources du milieu. ce modèle ne peut pas se développer s'il y a accaparement de l'eau par quelques-uns. Les millions d'euros destinés à la construction de ces réserves pourraient être utilisés différemment, afin d'être investis, par exemple dans des moyens permettant une vraie politique de l'eau, un retour à l'équilibre, la reconquête de la qualité de l'eau, et enfin la restauration des milieux. Tout ceci permettrait d'accompagner au mieux vers un changement de pratiques culturelles, tout en cessant de mettre en danger les productions conchyliques ainsi que l'activité touristique côtière. la Confédération Paysanne de Charente Maritime est contre le projet de réserve de substitution sur le bassin du Curé.	Défavorable	Partage de l'eau Conchyliculture Modèle cultural Tourisme
47	E	<b>Bruno GARCIA</b>	Particulier	L'assèchement systématique de la partie amont du Curé en période estivale est liée à deux facteurs principaux bien distincts : 1 - L'évacuation massive de l'eau en période printanière destinée au drainage des terres agricoles situées en zones humides et particulièrement sur la cuvette de Nuaillé d'Aunis. 2 - Les prélèvements agricoles pour l'irrigation des cultures. Cette gestion de l'eau à vocation uniquement agricole pénalise l'intégralité d'un bassin versant de plusieurs dizaines de milliers d'hectares et a induit la quasi disparition d'espèces piscicoles repères telles que la truite et le brochet, très présents avant 1990. Ces projets très coûteux (6,5 millions d'euros d'argent public pour 13 exploitants) ne mettront pas fin aux assèchements récurrents si la culture des terres basses est maintenue et impose une évacuation massive de l'eau au printemps.	Défavorable	Faune aquatique Gestion de l'eau Financement

48	E	<b>Didier TALON</b>	Particulier	Les réserves sont un atout pour le maintien d'une agriculture dynamique et le développement d'un territoire. Il faut juste regarder ce qu'il se fait en Vendée. Moins de chômages bien plus d'entreprises... Donc ce n'est pas de l'argent public dépensé inutilement. Il y en a tellement de dépensé ailleurs sans retombée économique.	Favorable	Economie
49	E	<b>Dominique THOMAS</b>	Particulier	souhaite apporter un avis défavorable à ce projet de création de 6 retenues de substitution sur le bassin du Curé. Rappelle longuement une suite de chiffres contenus dans le dossier, y compris ceux du financement. Coût pour la société. Au final le projet de création de 6 bassines supplémentaires augmenterait les prélèvements de 9% en moyenne sur le bassin et sur l'année. les retenues sont dimensionnées pour stocker 1,74 Mm3. Or, la demande d'autorisation porte sur un volume de 1,66Mm3. Dans ces conditions, et en raison du financement public sollicité, le public est en droit de se demander pourquoi les ouvrages seront plus grands que nécessaire ? Les volumes de lestage des ouvrages ne sont pas mentionnés. Des centaines de Km d'assecs sont constatés chaque année sur les différents bassins du département et en particulier sur le bassin du Curé. Ceci nous amène à demander une révision complète des seuils de gestion printemps et été car même avec du stockage, les volumes restant à prélever dans le milieu naturel à ces périodes auront toujours les mêmes conséquences : destruction des milieux naturels. Nous ne voyons pas en quoi la construction des bassines pour le maintien d'une agriculture intensive chimique pourrait répondre aux exigences du SDAGE. L'autorité Environnementale relève que le dossier ne présente aucun engagement sur le changement des pratiques culturales, seulement un « observatoire » : La construction de ces ouvrages pour 13 exploitations va détruire par leur emprise même 34ha de terres agricoles qui pourraient servir à nourrir la population... Il est désormais avéré que les pratiques agricoles intensives avec l'utilisation de produits toxiques entraînent la disparition des oiseaux et des insectes et détruisent les milieux naturels. il n'est nullement garanti que le remplissage des ouvrages permette le retour de crues hivernales sur le Curé. L'Autorité environnementale recommande qu'une mesure de suivi soit mise en place afin d'évaluer l'impact du projet sur les fonctionnalités de ces zones humides et d'adapter les conditions de remplissage en conséquence le cas échéant, par des mesures correctives. Des recommandations en ce sens avaient d'ores et déjà été formulées dans l'avis de l'Ae du CGEDD du 20 janvier 2016. » De la même manière, la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin demande :« Qu'une attention particulière soit portée aux modalités de remplissage des réserves en hiver pour éviter les éventuels effets négatifs qui pourraient être observés localement, ponctuellement et de manière limitée dans le temps (assèchement brutal de fossés, sources ou cours d'eau, assèchement de zones humides,.). » Le pétitionnaire, qui produit une étude complémentaire, considère que son projet n'a pas d'impact et ne propose aucune réelle mesure compensatoire à la perte d'habitat générée par le projet (sauf 500m de haies à replanter pour le Pie grièche écorcheur en remplacement de celle détruite et 2 km de haies paysagères).Ce n'est pas l'aménagement de 13 ha de délaissés (pas favorables à la biodiversité) qui peuvent compenser la destruction de 34 ha de zone naturelle et agricole. Relève la concentration des nitrates. Seul un changement profond des modèles agricoles locaux permettrait de servir les intérêts des exploitants agricoles d'une part, mais également la cause citoyenne de l'équilibre des usages autour des enjeux territoriaux de demain.	Défavorable	Financement Prélèvements Iniquité Emprise au sol des réserves Assecs Autorité environnementale Mesures compensatoires Pollution. Culture intensive Avifaune
50	E	<b>Frédéric MICHAUD</b>	Particulier	considère que nous ne pouvons pas nous passer des réserves de substitution sur le secteur de l'Aunis, pour le maintien d'une agriculture familiale. Surtout sur les petites et moyennes groies où les cultures sont limitées. L'irrigation permet d'étendre la diversité des cultures, donc de prolonger la durée des rotations, contrairement à ce que beaucoup d' "anti" affirment. Ayant une pratique au quotidien et faisant partie de la cinquième génération à cultiver sur le secteur, il est très difficile d'entendre des gens vous faire la leçon. Nous passons beaucoup de temps (bénévolement) pour mettre en place divers essais dans les exploitations pour améliorer nos pratiques : moins de phytos, mieux gérer l'azote, utilisation de plantes compagnes, retour à plus d'agronomie, intercultures pièges à nitrates, etc. Les résultats de ces évolutions ne peuvent pas se voir du jour au lendemain, il faut du temps. Moins prélever dans le milieu l'été grâce aux réserves est une évolution de bon sens.	Favorable	Diversification des cultures grâce à l'irrigation Amélioration des pratiques Plus d'agronomie Gestion de l'azote
51	E	<b>Loïc PETIT</b> <b>7 rue du bateau</b> <b>17230 Marans</b>	Particulier	Je viens faire part de mon opposition à ce projet. Où est l'intérêt public alors que 13 agriculteurs bénéficient des réserves ? Il s'agit plutôt de projets individuels mis en commun pour bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau financées par 80% de redevances des particuliers. En étudiant le dossier, on constate que malgré les réserves le volume total prélevé ne diminuera pas. La cuvette de Nuaille, zone humide avec des sols tourbeux risque de disparaître.	Défavorable	Intérêt public Financement Volumes.

52	E	<b>Philippe MASSONNET</b>	Particulier	Agriculteur céréalier, producteur de plantes aromatiques et médicinales en bio et irrigant sur les communes de St Xandre et Dompierre s/mer. Installé depuis 32 ans, l'irrigation a permis de développer diverses cultures (haricots verts ,chanvre , semences pois , blé hybride , maïs ,cataire) au gré des opportunités de contrats proposés. La sole de maïs représente 12% de mon assolement annuel. Le volume d'eau qui m'est attribué annuellement représente 5% de l'eau de pluie qui tombe sur les parcelles de mon exploitation. L'irrigation est l'assurance récolte de mon exploitation. Mettons en avant les réserves de substitutions comme une compensation à l'urbanisation et à toute la consommation de terres agricoles.	Favorable	Diversification de cultures grâce à l'irrigation. Volumens. Mesures compensatoires
53	E	<b>Claudette BONNIN 17590 ST CLEMENT DES BALEINES</b>	Particulier	AVIS DÉFAVORABLE à la création des 6 réserves de substitution financées avec 70 % d'argent public pour 13 irrigants dont les exploitations continueront de dégrader les ressources et la biodiversité qu'il faudra si possible restaurer avec de l'argent public. Il faut changer de modèle agricole.	Défavorable	Financement Modèle agricole
54	E	<b>Claudette BONNIN</b>	Terre de lien Groupe local Aunis	Nous sommes défavorables à la création de 6 retenues collectives de substitution sur le bassin du Curé : 6 retenues pour 13 exploitations. L'eau n'est alors pas partagée entre les différents acteurs et entre agriculteurs, aux dépens des plus petits. Elles concourent au maintien de moyennes et grandes exploitations largement subventionnées (aides PAC) et polluantes au détriment de petites exploitations paysannes très peu aidées, respectueuses de l'environnement et pouvant produire pour des circuits courts de proximité. Elles sont financées à 70 % par l'argent public pour 13 agriculteurs conventionnels qui dégradent les ressources et la biodiversité qu'il faudra restaurer avec de l'argent public.	Défavorable	Partage de l'eau Financement Modèle cultural
55	E	<b>Yves POIRIER Nuailé d'Aunis</b>	Particulier	Dans un premier temps, je tiens à remercier tous les agriculteurs, tous les éleveurs, tous les maraîchers, tous les céréaliers, irrigants ou non, pour leur travail de chaque jour, pour l'élaboration de leurs produits de qualité, pourtant tant décriés par les environmentalistes, les médias et autres, qui se permettent de juger leur travail intense, 7 jours sur 7, 24 h sur 24. Notre région d'Aunis a besoin de cette irrigation, soutenue par les réserves de substitution, car elles permettent de soulager les nappes l'été. Notre but n'est pas d'épuiser notre outil de travail mais de l'utiliser au mieux tout au long de l'année et des saisons. Pour ma part, l'irrigation de mon exploitation a débuté en 1976, année de grande sécheresse, pour sauver les cultures en place et pérenniser le patrimoine acquis par mon père, de garder une main d'œuvre familiale, 2 associés en GAEC, jusqu'à ce jour. Depuis toutes ces années d'utilisation, aucun forage n'a été mis à sec. Je souhaite que ces réserves sortent de terre.	Favorable	Nécessité d'irriguer Emploi Etat des nappes.
56	E	<b>Cédric BONNET</b>	Particulier	Terres à très faible potentiel et l'irrigation permet très souvent de sauver des cultures et pas uniquement de la culture du maïs. L'irrigation est indispensable sur ce secteur pour la viabilité économique des exploitations, que ce soit en conventionnelle ou en bio. Réduction de près de 50% des consommations en eau depuis 10ans et de nouvelles baisses ne sont plus acceptables, la seule solution crédible et réalisable est la création de ces six réserves de substitutions. Pour leurs créations. Certes de l'argent publique est engagé mais comme dans beaucoup de secteurs que l'état soutient.	Favorable	Diminution des volumes

57	E	<b>Constantin GORIOUX</b>	Particulier	<p>Mon avis sur ce projet est bien évidemment favorable. En premier lieu, l'eau c'est la vie. Que l'agriculture Française soit intensive, extensive, raisonnée, biologique, de maraichage, céréalière, conventionnelle, en permaculture, de grande ou petite taille voir même personnelle, elle a besoin d'eau pour la croissance de sa production. Voilà donc un principe de base, oublié de temps en temps : oui une plante a besoin d'eau pour se développer. Ainsi, imaginons que demain notre société change littéralement de direction et que l'agriculture conventionnelle se métamorphose en nombre de petites structures : le besoin en eau des productions restera toujours présent. Le pied de tomate biologique de mon potager (encore arrosé ce matin, d'ailleurs !!!) et le pied de maïs dans le champ du voisin, même combat ! de l'eau financée par les pouvoirs publics" oui en effet, "pour seulement onze agriculteurs accaparant la ressource en eau" voilà une vision restreinte et peu globale! En effet, sauf erreur de ma part, actuellement petites et grosses exploitations sont en prélèvement direct dans les nappes (Prélèvement par ailleurs sensiblement gratuit. contrairement à l'eau des futures bassines qui sera facturée). Il existe donc ici un autre principe mathématique parfois oublié, la soustraction : moins de volume prélevé en direct par les plus gros consommateurs d'eau en été, égal : plus d'eau disponible dans les nappes pour les forages restants des petites exploitations mais également pour la nature. Ainsi ce projet permettrait de faire payer l'eau aux plus gros consommateurs tout en garantissant des volumes d'eau sensiblement gratuits aux plus petites exploitations. Quelle folie de laisser partir à la mer de l'eau douce. L'eau est un cycle : elle s'évapore, tombe, s'arrête quelque peu dans la végétation ou file dans les nappes, pour retourner à la mer. Parfois même il nous arrive de nous plaindre car nous nous retrouvons les pieds dans de l'eau en surplus ! Qui a-t-il de choquant à retenir un surplus pour ensuite le laisser reprendre son cours ? Ce principe est d'ailleurs énormément utilisé dans les bassins de rétention d'orages de nos belles autoroutes et zones urbanisées de nos villes : de gros bassins pour stocker un surplus d'eau pour ensuite le laisser s'évacuer en période plus favorable. Oui mais là c'est pour notre sécurité. Et notre sécurité alimentaire on en parle ? l'agriculture nourrit. Stocker de l'eau pour produire (massivement ou à plus petites échelles) me semble être d'intérêt public. Stocker et utiliser de l'eau pour produire de la neige (125000m3 à Courchevel, 400000m3 pour la station des Arcs par exemple. Il semblerait qu'il faille 4000m3 d'eau pour enneiger 1ha de pur loisir.), laver sa voiture, remplir sa piscine (30m3 par piscine ! Combien de piscines en Charente Maritime ?), arroser sa pelouse ou les massifs de nos collectivités (Impossible de chiffrer le besoin en eau de notre territoire pour faire du beau et de l'esthétique... Et je peux vous affirmer, en tant que Paysagiste, que des kilomètres entiers de réseaux d'arrosages sont posés quotidiennement !), voilà la vraie hérésie de notre société. la question posée dans cette enquête n'est pas de faire le procès d'une agriculture particulière (dont la notion de bonne ou mauvaise est purement subjective) mais bien de questionner sur une solution permettant d'anticiper les besoins en eau douce d'un territoire qui aura, quoiqu'il arrive, besoin d'eau d'ans les prochaines années.</p>	Favorable	<p>Vie des plantes Modèles de culture Intérêt Général Financement Partage de l'eau Sécurité alimentaire Autres utilisations de l'eau</p>
58	E	<b>Nicolas GAUVRIT</b>	Particulier	<p>L'argent public doit financer des infrastructures d'utilités publiques. Ne vois pas en quoi ce projet (6,5 millions d'€ d'argent public) est d'utilité publique étant donné que seul une "poignée d'individus" pourront jouir de ces infrastructures. De telles quantités d'eau prélevées vont forcément être amenées à manquer là où elles auraient du naturellement se retrouver. utilisation massive d'engrais chimiques, de pesticides, fongicides, herbicides. Au final, il faut encore financer le traitement des eaux polluées.</p>	Défavorable	<p>Intérêt Général Financement Pollution aux nitrates.</p>
59	E	<b>Thierry PELLETTIER</b>	Particulier	<p>L'argent public doit financer des infrastructures d'utilités publiques. De ne vois pas en quoi ce projet (6,5 millions d'€ d'argent public) est d'utilité publique étant donné que seul une "poignée d'individus" pourront jouir de ces infrastructures. De telles quantités d'eau prélevées vont forcément être amenées à manquer là où elles auraient du naturellement se retrouver. utilisation massive d'engrais chimiques, de pesticides, fongicides, herbicides. Au final, il faut encore financer le traitement des eaux polluées.</p>	Défavorable	<p>Intérêt Général Financement Pollution aux nitrates</p>

60	E	<b>Jean-Marc RENAUDEAU Chambre d'Agriculture 79</b>	Chambre consulaire	Dans les deux départements, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, la profession agricole consciente de la nécessité de protéger les milieux et de sécuriser l'accès à l'eau pour tous, a depuis plus de 20 ans consenti à de nombreux efforts pour améliorer l'efficacité des techniques d'irrigation et pour contenir voire réduire les surfaces irrigables. Les Chambres d'agriculture que ce soit sur le Curé ou la Sèvre Niortaise portent aujourd'hui des contrats de gestion quantitative de l'eau afin d'accompagner les exploitants agricoles des territoires vers des économies et une meilleure utilisation de l'eau. Le caractère transversal de l'ensemble des leviers pour la restauration de l'équilibre quantitatif avec les thématiques de la qualité de l'eau et de la préservation des milieux aquatiques rendent ces contrats de territoire particulièrement novateurs. La réalisation des réserves de substitution fait partie intégrante de ces contrats de territoire puisque leur création permettra de réduire l'impact des prélèvements estivaux par une substitution en période hivernale des hautes eaux tout en maintenant l'activité économique de ce bassin. Les projets sont mutualisés auprès de 98% des exploitations irrigantes du bassin du Curé. Dans un bassin demandeur de circuits courts, la sécurité de la ressource en eau est essentielle. 65% des exploitants membres de magasins de producteurs sur le territoire aunisien sont irrigants. L'accès à l'eau est une des clés fondamentales pour l'implantation de circuits courts et la conversion à l'agriculture biologique. La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres soutient le projet des réserves collectives du Curé.	Favorable	Diminution des volumes Sécurisation ressource Réduction des surfaces irrigables Contrats de territoire novateurs. Réduction des impacts estivaux
61	E	<b>Jean-Yves MOIZANT Président SCA Terre Atlantique</b>	Société coopérative agricole	Le conseil d'administration de la coopérative Terre Atlantique a voté à l'unanimité un avis favorable au projet de stockage soumis à enquête publique. La gestion de l'eau a toujours été une priorité pour l'homme. Elévation de la température significative dans les années 90. L'évaporation a augmenté. Pas de baisse de pluviométrie qui est plutôt stable, mais sa répartition est modifiée. Le nombre de jours de pluie qui diminue. Ces informations qui sont bien un constat de cette évolution, additionnées des projections à 20 ans qui confirment ces constatations, donnent du poids, du sens au projet présenté par le SYRES. Il devient même urgent d'agir. Les pompes hivernales, n'auront aucun impact négatif. Les études présentées sont très claires, les retours sur l'environnement sont bénéfiques. Toutes les précautions sont prises pour le remplissage. C'est avant tout un projet environnemental. Le maintien de cultures irriguées sur le territoire, est sans contestation un moyen fort de protéger la faune. Les points d'eau deviennent multiples et le gibier y trouve là non seulement un refuge mais aussi de la nourriture. Ce sont aussi les abeilles et autres insectes qui profitent de ces points d'eau pour se ravitailler dans des périodes de sécheresse sévère. L'aspect diversité de cultures est un point fort à mettre en avant car réel, et pourtant contesté par des opposants qui craignent au contraire la monoculture. Il n'est pas rare de retrouver 7 à 8 cultures différentes sur une même exploitation. Le plus grand espoir de ce projet est de pouvoir produire sur notre territoire de nouvelles cultures à destination de l'alimentation humaine (légumes par exemple) avec pourquoi pas des projets de transformation locale. Mais cela ne peut se réaliser qu'avec l'assurance de l'accès à l'eau. S'agissant des exploitations agricoles adhérentes à ce projet, ce sera pour elles un coût supplémentaire qu'elles devront compenser par une rentabilité par ha qui devra être améliorée. D'où la mise en place obligatoire de cultures à plus haute valeur ajoutée. ce qui a motivé la naissance de ce projet. C'est une vision, une orientation de l'agriculture qui veut rester « familiale ». L'irrigation permet le maintien d'un nombre d'exploitations plus important. L'irrigation, c'est du temps, du travail. La baisse des produits phytos est un enjeu fort pour l'agriculture. Nombre de moyens sont utiles pour y parvenir mais l'un d'entre eux est sans contestation la rotation des cultures. Et ce projet permet de maintenir une plus grande diversité de cultures. La gestion de l'azote est également un enjeu fort pour l'agriculture. Deux moyens sont aujourd'hui bien connus pour lutter contre la fuite des nitrates dans l'eau : La gestion de l'apport d'azote par des plans de fumures prévisionnelles et l'utilisation d'outils d'aide à la décision pour ajuster les besoins à l'année.- La mise en place de CIPAN (cultures intermédiaires de piège à nitrate). L'irrigation d'une CIPAN peut permettre sa levée et ainsi gagner en efficacité et en capacité à capter de l'azote de la culture.	Favorable	Réchauffement climatique Evaporation Pluviométrie Maintien de la biodiversité Assolement Modèle agricole Gestion de l'azote et des produits phytosanitaires.
62	E	<b>Coordination pour la Défense du Marais Poitevin</b>	Association de défense de l'environnement	la Coordination pour la défense du Marais Poitevin relaie, sans les répéter dans la présente, les préoccupations de <i>Nature-Environnement-17</i> , association membre, ainsi que celles de la fédération départementale de pêche de Charente maritime, <i>organisation amie</i> . Ce dossier de réserves de substitution « bassin du Curé » est le 5 <sup>ème</sup> dossier traitant de la création de ce type d'ouvrages analysé par la <i>Coordination pour la défense du Marais poitevin</i> sur le grand bassin versant du Marais poitevin. C'est par ailleurs le 4 <sup>ème</sup> qui s'inscrit dans un Contrat Territorial de Gestion Quantitative. La procédure unifiée aboutit à un dossier fatalement lourd, très technique, aux pièces parfois redondantes et dispersées. En plus l'administration a fait le choix de ne mettre à disposition certaines pièces que sur demande, sous forme d'un CD-Rom transmis par courrier. Le résumé non technique reste assez abscons pour le grand public. Il est peu compréhensible que le SYRES 17, porteur du projet, n'ait pas pu organiser lui-même des réunions publiques pour éclairer celui-ci ces documents et les méthodes de communication choisies ne sont pas orientées vers une information réelle du public. Leur forme nuit fortement à leur appropriation. Ils ne permettent pas au public d'émettre aisément un avis éclairé. Il est donc impossible d'apprécier la réalité de l'impact cumulé dans l'espace et dans le temps de ces projets. Le Projet de Territoire est abordé de manière totalement confuse. Le bassin versant du Curé est inclus dans le périmètre du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin qui est couvert par un projet de territoire. La mauvaise appréhension de ces deux supports (Contrat Territorial de Gestion Quantitative et Projet de Territoire) disqualifie d'emblée le projet qui doit s'y adosser. Le projet est surdimensionné. L'innocuité des prélèvements hivernaux n'est pas	Défavorable	Contrat territorial de gestion Dossier redondant sous forme CD-Rom Résumé non technique abscons Réunions publiques Projet de territoire Partage de l'eau

			assurée en période d'hiver sec. L'absence d'impact sur l'alimentation en eau potable (volume et qualité) de la ville de La Rochelle n'est pas totalement garantie. l'équité entre irrigants, et qui plus est, entre agriculteurs irrigants ou non, est difficile à entrevoir alors que l'importance du financement public l'exigerait.			
63	E	<b>Dominique ARIBERT LPO</b>	Association	<p>Le courrier est adressé à M Christian LECLERCQ, président de la commission d'enquête, hôtel de ville à Saint-Jean-d'Angély. Toutefois, bien que très généraliste, il semble s'appliquer au présent projet. Tout d'abord, la LPO tient à souligner que le Marais poitevin dans son ensemble est une zone humide d'importance nationale et internationale pour la biodiversité et en particulier pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante. Pour ces espèces, le caractère humide du marais est primordial. Aujourd'hui, le marais ne se remplit plus, ou mal. Ses fonctions biologiques (zone d'expansions des crues, accueil de l'avifaune, épuration des eaux, zone « tampon ne sont plus remplies que très partiellement. Les plaines périphériques ont quant à elles vu la surface de leur parcellaire augmenter et les productions se simplifier (blé, maïs, tournesol). La biodiversité, là encore s'est érodée au point de mettre en péril la survie de certaines populations d'oiseaux comme l'Outarde canepetière, l'alouette des champs, le bruant prover et tant d'autres. Du point de vue hydrologique, il existe un lien important entre les canaux et rivières du Marais poitevin et les nappes situées à la périphérie de la zone humide, dans le sous-sol de la plaine calcaire. La LPO note l'absence d'un projet de territoire et se demande si tous les leviers possible pour réduire les besoins (maîtrise des consommations, diagnostics, amélioration de l'efficience de l'eau et modernisation des réseaux, changement de techniques d'irrigation, modifications des pratiques culturales, matériels, assolements, etc) ont été actionnés. Les incidences du changement climatique et ses conséquences sur les modèles agricoles ne sont pas sérieusement étudiées ou prises en compte : le pétitionnaire fait lui-même l'aveu que la réalisation des réserves de substitution repose sur une vision de court-terme, sans anticipation des adaptations à mener sur le long terme pour l'agriculture : « Ainsi en l'état actuel des connaissances, il n'est pas envisageable d'anticiper à long terme les adaptations à mener pour l'agriculture, ni d'affirmer si les réserves de substitution constitueront un outil durable. Mais à court et moyen terme, les réserves seront un atout supplémentaire afin d'avoir une meilleure gestion des ressources en eau et permettre une transition de l'agriculture vers d'autres cultures ou technologies. ». A l'instar de l'Autorité environnementale (AE), nous remarquons que le secteur d'étude n'est pas défini précisément. Il nous semble qu'il y a là une grave lacune dans le dossier présenté. L'AE relève que « Le (ou les) secteur(s) d'étude retenu(s), bien qu'évoqués à plusieurs reprises dans l'étude d'impact, ne sont pas précisément définis. L'Autorité environnementale considère qu'il est nécessaire que le secteur d'étude soit défini globalement pour les six retenues de façon à pouvoir étudier les impacts sur l'ensemble du territoire concerné et demande que ce point de méthodologie, important pour la compréhension des diagnostics réalisés et des Impacts associés, soit précisé. » Le dimensionnement des ouvrages, selon le pétitionnaire, a été fait sur la base du « volume annuel maximal prélevé directement dans le milieu naturel les années antérieures » (p. 154 dossier commun) et non sur la base du volume moyen prélevé ces dernières années, qui est bien moindre. Si l'on considère le volume moyen prélevé ces dix dernières années (5,8 Mm3), ainsi que le volume autorisé pour les 2 réserves de l'ASA de Benon (0,3 Mm3), et en tenant compte du volume cible 2021 de 4,7 Mm3 pour les prélèvements au printemps et à l'été, la réalisation de retenues projetées (1,66 Mm3) permettra une hausse de 9% des prélèvements pour l'irrigation en moyenne sur l'année. pétitionnaire n'envisage aucune mesure compensatoire alors qu'il reconnaît un effet repoussoir vis-à-vis de l'avifaune de plaine de 500 m autour des réserves ; l'emprise de ces réserves, située sur des zones favorables à l'avifaune, ne conduit pas selon lui à l'obligation de prévoir des mesures compensatoires alors que son étude reconnaît à minima que « la surface d'emprise des réserves est à soustraire des surfaces disponibles pour la nidification des oiseaux de plaine, et cela 1 année sur 5. ». La LPO est donc défavorable à ce projet.</p>	Défavorable	<p>Fonctions biologiques du Marais. La biodiversité Incidences changement climatique Projet à court terme Définition du secteur d'étude. Absence d'un Projet de territoire Dimensionnement des ouvrages Volumes Avifaune.</p>

64	E	<b>Gilles BRICHET</b> <b>Fédération de pêche 17</b>	Association	<p>Le déséquilibre entre ressource en eau et besoins est un fait avéré, et ce, depuis presque 30 ans en Charente-Maritime. L'agriculture est incontestablement l'usage qui consomme le plus d'eau sur la période estivale pour l'irrigation des cultures. C'est particulièrement vrai pour les parcelles de maïs qui nécessitent une irrigation s'étalant sur la période de juin à début août, lors de l'étiage des cours d'eau. Le Curé et ses affluents présentent des enjeux indéniables concernant les milieux aquatiques, notamment au regard des espèces piscicoles. Le Curé abrite deux espèces figurant sur la liste rouge des espèces menacées en France : le Brochet (classé vulnérable) et l'Anguille européenne (classée en danger critique d'extinction). Forte de ses 19 565 adhérents en 2017, la FDAAPPMA17 a deux missions statutaires principales : Le développement du loisir « Pêche » - La protection des Milieux aquatiques. Le Conseil d'Administration de la Fédération de Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique n'est pas hostile à la création de réserves de substitution. Toutefois, le projet tel qu'il est présenté, reçoit un avis défavorable de la FDAAPPMA 17. le volume annuel maximal prélevé dans le milieu naturel les années antérieures est une donnée différente de la somme des prélèvements records de chacun des forages considérés. la période analysée s'étend de 2001 à 2010 ou de 2001 à 2015 selon les commentaires et libellés ce qui pose question d'autant que les données de 2010 à 2015 ne sont pas détaillées dans les tableaux. Nous demandons qu'une période de référence plus récente soit prise en compte. nous demandons des éléments complémentaires pouvant justifier les volumes des réserves présentées dans ce dossier. Il est prévu de construire les réserves de substitutions par déblai-remblai, étant donné les cotes présentées, le fond des ouvrages se trouvera alors en dessous du toit de la nappe alluviale. Les modalités de remplissage des réserves sont sans conteste une des principales préoccupations de notre structure. Le projet actuel comporte 2 types de conditions de remplissage. Des mesures de préservation des eaux souterraines (piézomètres de Forges) - Des mesures de préservation des eaux superficielles (vérification de l'écoulement de la rivière). mettons en cause ces critères qui d'une part ne garantissent aucunement la préservation des milieux aquatiques et d'autre part ne peuvent vérifier le non impact des prélèvements sur la fonctionnalité des rivières et des zones humides à proximité des forages des réserves. Le remplissage à partir de ces seuils, notamment sur la période du 1<sup>er</sup> novembre au 15 janvier, peut avoir des conséquences non-négligeables sur la recharge de la nappe au cours d'un hiver sec. La fédération demande la reconsidération de ces seuils. des mesures de préservation des eaux superficielles elles sont plus qu'insuffisantes. Elle requiert l'ajout de points conditionnant le remplissage de chacune des réserves traduisant réellement la pérennité des milieux humides. Par ailleurs, pour évaluer le non impact du remplissage des réserves des points de suivi complémentaires devront être mis en place. L'absence d'un projet de territoire digne de ce nom, n'a pas permis de programmer des leviers alternatifs à la création de réserves de substitution en concertation avec les différents usagers de l'eau. l'amélioration de la gestion quantitative sur le bassin du Curé ne pourra se faire sans avoir solutionné la problématique de la gestion de l'eau de la cuvette de Nuaille d'Aunis. Il paraît inconcevable de continuer d'évacuer l'eau massivement au printemps par des jeux de gestion d'ouvrages du Curé (ouvrage du Both), dans le but de cultiver du maïs dans une zone humide</p>	Défavorable	<p>Justification des volumes Drainage des eaux souterraines Modalités de remplissage Préservation des eaux souterraines et superficielles. Absence d'engagement des agriculteurs.</p>
65	E	<b>Claude MEZEL</b>	Particulier	<p>D'un point de vue économique et social: qui contribue à sauvegarder l'agriculture familiale, des emplois, si seulement les détracteurs des réserves étaient chef d'exploitation agricoles ils s'en rendraient vite compte, garantir un salaire pour un Paysan, c'est une GALERE en cultures sèches et en élevage, dans des petites terres faible RU (réserve utile) qu'ils viennent voir ces ECOLOS, certains n'auraient pas le poil aussi fin. Sur le plan environnement : Les niveaux d'étiage des cours d'eau serait BIEN MEILLEUR, il suffit de se rendre en VENDEE!!! Les marchands de peur que sont les écolos ne disent pas la vérité, ils annoncent des chiffres pour faire PEUR! Ils annoncent 50 MILLIONS DE M3 STOCKES! alors que la pluie annuelle, sur un bassin versant relatif a ces stockages apporte des MILLARDS DE M3!!!</p>	Favorable	<p>Economie Volumes Etiage pluviométrie</p>
66	E	<b>Cyril BOUCARD</b> <b>Earl de l'étang</b> <b>Ferme de bel air</b> <b>17170 saint jean de liversay</b>	Particulier	<p>Pour moi l irrigation est primordial pour dîner a manger a manger a mes vaches ; Plus d irrigation = Plus d élevage. Est ce que c est cela que l'on veut dans nos campagnes? Moi je dis non..... Je me battrais jusqu'au bout pour sauver mon exploitation. Et l'irrigation en fait partie intégrante. Donc je suis pour la construction des réserves de substitutions et ce n' est pas environnement 17 qui va nous stopper. Loin de là.</p>	Favorable	<p>Elevage</p>
67	E	<b>RIVET Emmanuel</b> <b>3A, rue de la mare</b> <b>17540 BOUHET</b>	Particulier	<p>Avis favorable à la création de réserves de substitution sur le secteur du bassin du curé, car c'est une des solutions pour réduire les prélèvements d'eau d'irrigation dans le milieu aux périodes où l'eau de pluie se fait la plus rare. L'eau d'irrigation est un atout indispensable pour le secteur pourvu de sols séchant superficiels.</p>	Favorable	<p>Irrigation Etiage</p>
68	E	<b>Eric PERRIN</b>	Particulier	<p>Trois projets de réserves se situent sur les aires d'alimentation de captage de la Ville de La Rochelle, dont deux au sein du périmètre de protection de ces captages. Ces réserves seront alimentées par des forages dans la nappe d'eau superficielle utilisée pour l'alimentation en eau potable de la Ville de La Rochelle, à hauteur de 33 % de ses besoins, par le biais de ses captages de Fraise Bois Boulard et Anais inscrits sur la liste des captages prioritaires « Grenelle ». La nappe d'eau souterraine exploitée pour l'AEP est vulnérable car exposée aux pollutions agricoles diffuses. L'autorité environnementale relève, dans son avis, que « certaines conditions</p>	Défavorable	<p>Eau potable ville de La Rochelle Nappe superficielle Remplissage des réserves Assolements Contaminations des nappes</p>

			de remplissage paraissent d'ores et déjà peu conservatrices. C'est notamment le cas de la condition relative aux eaux souterraines en janvier, qui fixe un seuil de remplissage en deçà des valeurs connues de décennales sèches, ce qui pourraient amener à remplir les réserves en début de sécheresse, ce qui ne semble pas acceptable. » Le dossier présenté à l'enquête est muet sur cette question des phénomènes de dénitrification et ne comprend aucun engagement d'évolution des assolements qui pourrait permettre un impact positif sur la qualité des eaux, ni aucune réflexion sur des économies d'eau. D'autre part, le projet de la réserve R8 prévoit des travaux au niveau des conduites d'aménées d'eau de la réserve qui recoupent l'emprise du périmètre de protection rapprochée du captage des Rivières d'Anais. Ces travaux de réalisation de tranchées comportent des risques importants de contamination de la nappe. Concernant les milieux aquatiques et les zones humides, l'accroissement des prélèvements aboutira à des à-secs plus précoces et à une réduction des crues et des débordements en hiver fortement préjudiciables au bon fonctionnement des écosystèmes avec notamment des impacts importants sur les frayères à brochets qui ne seront plus fonctionnelles (réduction en surface et en durée de la submersion des prairies naturelles) Les expertises pilotées par le Ministère de l'écologie et l'agence de l'eau sur le sud-ouest de la France (Etude EXPLORE 2070) indiquent qu'il faut s'attendre à une baisse de 30 à 50 % , voir plus, du niveau des nappes, et à une diminution de leur recharge en raison du changement climatique. Dès lors, on peut s'interroger sur les possibilités à l'avenir de remplir ces réserves sans incidence sur la ressource en eau potable et sur les milieux aquatiques. ce projet entraînera la destruction de 34 ha de terres agricoles...ce projet d'un montant de 9 328 000 €est financé à 70 % par de l'argent public. contraire à l'intérêt général. avis très défavorable au projet de création de six réserves de substitutions sur le bassin du Curé		lors des travaux Assecs Fonctionnement des écosystèmes Frayères Changement climatique	
69	E	<b>Famille MONTILLARD</b>	Particuliers	Concernés par le modèle agricole que ces ouvrages vont permettre de poursuivre et la gestion de l'eau dont le citoyen va financer la dégradation irrémédiable. les effets dévastateurs sur le paysage et l'environnement des traitements pesticides utilisés par les irrigants. Ce terme peut-il leur être attribué lorsque les cyclistes que nous sommes occasionnellement sont violemment agressés par les canons d'arrosage qui détériore les routes et chemins et font risquer des accidents aux automobilistes non avertis roulant sur la RN 11 vers La Rochelle. la majorité de l'alimentation vient d'ailleurs car les terres sont réservées à la production de céréales exportées, d'oléagineux...Le dossier ne dit pas le contraire sur les zones concernées par le projet en cours. tout semble fait pour noyer le lecteur ( des milliers de pages, d'annexes, de documents . pour un volume d'eau stocké de 1,66 Millions de m <sup>3</sup> , les bénéficiaires ne seraient que 13 irrigants raccordés, irrigant une surface de 1091 hectares. les réserves encouragent une agriculture intensive en particulier le colza qui sert aux biocarburants. Alors qu'une centaine de captages d'eau potable ont été fermés en Charente maritime et que l'alimentation de la Population doit être prioritaire ces financements bénéficient aux plus polluants des agriculteurs qui ne recherchent que le profit via l'exportation. Les agriculteurs (chefs d'entreprises comme ils le disent) se plaignent toujours et réclament de nouvelles aides et subventions....pourtant les paysans qui produisent de l'alimentation directement écoulée sur les marchés locaux en circuit court disent vivre décemment de leur métier- passion. Ce projet n'est pas prévu pour faire réaliser des économies d'eau car selon le dossier, les irrigants (au canon) du bassin du Curé consomment en moyenne 5,825 Mm3 sur la période printemps / été et il existe des prélèvements hivernaux pour 1,9 Mm3. L'eau potable priorité de la loi sur l'eau passe en 3 eme position derrière l'eau pour l'économie et l'industrie et les milieux aquatiques. Le financement repose sur 70% d'argent public. Les irrigants qui ne souhaitent pas adhérer au projet verront leur autorisation d'irrigation supprimée. Les avis favorables transmis sur le site de la Préfecture sont soit très partisans soit complètement irresponsables et ne nous aident pas à déterminer l'intérêt général d'un tel projet. Défavorable au projet des 6 réserves du Bassin du Curé.	Défavorable	Dégradation paysage et environnement Agression violentes par canons à eau Sécurité routière Dossier indigeste et non disponible sur site préfecture Modèle de culture Volumes prélevés et stockés Eau potable Financement Iniquité entre agriculteurs Les partisans du projet sont complètement irresponsables.
70	E	<b>Jackie BERNARDIN Le Gué d'Alléré.</b>	Particulier	Ce projet bénéficiera à seulement 13 Agriculteurs irrigants qui doivent en supporter le financement, même si le projet est porté par l'ASA d'Aunis qui rassemble plus de 200 irrigants. non raccordés aux futures bassines. Aujourd'hui la qualité de l'eau des rivières et des nappes phréatiques continue à se détériorer. Le prélèvement dans la nappe de quantités d'eau importantes paraît devoir affecter le débit des rivières. Curé. Roulière. déjà trop souvent en assecs. Le projet actuel ne prévoit pas de contrôles suffisants des prélèvements ni l'automatisation de ces prélèvements et de leur interruption éventuelle. La réserve 15 du Gué d'Alléré est trop proche de la Roulière. ce qui risque d'affecter le débit de cette rivière déjà faible. même en hiver !! Les irrigants associés dans l'ASA d'Aunis et non raccordés aux futures bassines ne sont ils pas contraints ? Que risquent-ils s'ils n'adhèrent pas à l'ASA sinon d'être privés de leurs volumes actuels de possibilité d'irrigation ? En conclusion, il me semble que ces projets dispendieux ne peuvent bénéficier que de financements privés..	Défavorable	Financement Qualité de l'eau des nappes et rivières Assecs Contrôle des prélèvements Les non adhérents



71	E	<b>Maxime LYS</b>	Particulier	Irrigant sur le bassin de la Charente aval, trouve que le projet de création de réserves de substitution est une bonne initiative. En contact avec la nature tout au long de l'année, ne peut qu'avoir envie de préserver l'environnement proche et moins proche de l'exploitation, en allant vers des pratiques qui impactent le moins possible cet environnement. Orienté vers l'agriculture de conservation des sols (ACS), pratique le semis direct sous couvert végétal afin de redonner vie à aux sols et permettre d'utiliser moins d'intrants chimiques, moins de carburant et moins d'eau d'irrigation car la réserve utile des sols augmente. La création de réserves de substitution est pour moi une initiative obligatoire pour pouvoir continuer à irriguer sans impacter les niveaux d'eau des fleuves et rivières l'été. L'emprise au sol de ces réserves est infime comparé aux surfaces irrigables. L'irrigation est un atout majeur sur une exploitation, elle permet de mettre en place des cultures de printemps afin d'allonger la rotation pour éviter le classique "colza-blé-orge" et les problèmes qui en résultent : tassement des sols, emplois de plus d'intrants chimiques, résistance des adventices aux désherbants, augmentation des risques maladies et ravageurs... Elle permet aussi de sécuriser le rendement des cultures d'hiver contre une sécheresse au printemps. Même si ce projet ne concerne pas mon bassin de prélèvement, je pense qu'il serait dommage de se priver de ces réserves pour contenter une poignée de pêcheurs écologistes qui font de leurs loisirs un frein au développement de l'agriculture qui est déjà mise à mal par les prix mondiaux et l'image que reflète l'utilisation des produits chimiques.	Favorable	Préservation de l'environnement Agriculture de conservation des sols (ACS) Modèle de culture novateur Étiage Emprise des réserves Sécurisation des rendements Ecologie.
72	E	<b>Wilfried GUIGNARD</b>	Particulier	Avis plus que favorable à ce type de projet. L'irrigation a été développée sur l'exploitation à la suite de l'année 1976, une grande année de sécheresse qui a marqué tous les agriculteurs de la région; l'alimentation des troupeaux laitiers et allaitants est devenue très problématique et on ne savait plus quoi donner à manger aux bêtes. L'irrigation a permis de sécuriser de manière importante la production de fourrages. le maître mot est l'autosuffisance alimentaire de l'élevage et la sécurisation du revenu des agriculteurs. Il est aberrant d'être opposé à ce type de projet qui s'inscrit dans un développement durable de l'agriculture. Pour vous résumer et vous convaincre que ce type de projet est une nécessité sur le territoire, voici des arguments très concrets : Sécurisation du revenu des agriculteurs, autosuffisance alimentaire des troupeaux sur le territoire, diversité d'assolement, maintien de petites et moyennes exploitations viables économiquement, respect de l'environnement par le maintien du débit haut sur le Curé l'été, diminution de la pollution des nitrates vers les nappes (l'azote étant tout absorbé par la plante qui ne subit pas de stress hydrique).	Favorable	Autosuffisance alimentaire Sécurisation production Sécurisation revenu Diversité assolements Economie Respect environnement Débit rivières Pollution par les nitrates.
73	E	<b>Aline BERNARDIN Le Gué d'Alléré</b>	Particulier	Opposée au projet tel que présenté aujourd'hui. comment accepter que ce projet prévoit de privatiser de l'eau pour la distribuer à 13 exploitants (2% des agriculteurs) Il n'y a pas création de réserve d'eau, mais prélèvement de ressources pour le bénéfice de quelques uns. quelle contrepartie demande-t-on à ces 13 bénéficiaires ? Si des bassines sont créées avec de l'argent public, le minimum est de demander à ces agriculteurs d'évoluer vers un modèle agricole responsable. La planète est en danger, profitons de toutes les opportunités pour faire évoluer les pratiques agricoles afin de préserver la biodiversité et de s'adapter au changement climatique, plutôt que continuer avec une agriculture productiviste qui a des impacts négatifs sur la santé humaine et les milieux.	Défavorable	Privatisation de l'eau par 13 agriculteurs Financement Modèle agricole Biodiversité Changement climatique.
74	E	<b>Françoise ROQUET 19 rue de Niort 79230 VOUILLE.</b>	Particulier	Très opposée au projet des bassines. En tant que contribuable, dans cette histoire, nous allons payer 3 fois : pour subventionner des prélèvements d'eau pour quelques agriculteurs pour assainir une eau que ces mêmes agriculteurs, non respectueux de l'environnement polluent, obligés qu'ils sont, du fait du ruissellement en période d'arrosage, d'augmenter les doses d'engrais chimiques et de pesticides, en tant que contribuable européenne, car nombre de ces productions sont subventionnées. Il n'y a pas d'argent pour les EHPAD, pour les écoles, pour le social, expliquez moi comment vous trouvez des moyens pour polluer. En tant qu'habitante de cette région :On m'interdit d'arroser en été quelques pieds de salades et de tomates, alors que des milliers de m3 sont utilisés dans des cultures pour en améliorer le rendement. En tant que solidaire des agriculteurs respectueux de l'environnement, qui eux, ne seront pas subventionnés, car tout l'argent aura été dépensé pour quelques uns. Une pensée aussi pour les conchyliculteurs qui souffrent déjà des diverses pollutions des fleuves côtiers.	Défavorable	Modèle de culture Environnement Pollution Iniquité entre agriculteurs et non agriculteurs Financement Conchyliculture.
75	E	<b>Marion VIGOT</b>	Particulier	Ma contribution s'appuie sur les réunions publiques organisées par les associations et le collectif Bassines Non Merci (Gué d'Alléré et Saint Sauveur d'Aunis), ainsi que sur le parcours rapide et partiel de quelques-uns des documents en ligne sur le site de la préfecture de Charente-Maritime et de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Dans le territoire du Curé, le contrat de territoire est porté par la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime et le SYRES 17 (Cf. chapitre suivant). Il a reçu un avis favorable de la CLE du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin le 17/12/2015 et a été voté à la majorité aux Conseils d'administration de l'EPMP le 18/03/2016 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne le 24/03/2016. Il a été signé le 01/06/2016. » La présentation du « contrat de territoire » après le paragraphe sur le « projet de territoire » laisse penser que les 2 termes représentent la même chose. Ce n'est pas le cas puisque ce qui est mentionné comme « contrat de territoire » doit être en réalité le Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ). Le partage de la ressource induit par le projet n'est pas équitable. DIG p12-14 : Les chapitres « Les justifications économiques au maintien de l'irrigation » et « Analyse économique de la mutualisation des coûts des réserves de substitution » Ne sont pas satisfaisants en termes d'analyses économiques car les informations données n'éclairent pas vraiment la réflexion. De	Défavorable	Avis s'appuie sur réunions organisées par les associations au Gué d'Alléré et à St-Sauveur. Confusion entre projet de territoire et le contrat territorial de gestion quantitative. Coût – Financement Volumes Avis d'enquête publique

			<p>nombreux compléments doivent être apportés.</p> <p>Le coût d'équipement et d'acheminement de l'eau à partir de la sortie des réserves jusque sur les parcelles doivent être pris en compte dans les calculs pour estimer la viabilité économique d'un tel investissement pour les exploitations agricoles. De nombreux autres problèmes seraient à soulever, voici quelques pistes : Volumes utiles réellement mobilisables au regard des volumes nécessaires pour contrer la remontée potentielle des nappes sous les réserves (le fond de celles-ci étant plus bas que le niveau haut des nappes). Localisation des parcelles raccordées par rapport au périmètres de protection de captages d'eau potable, aux zones natura 2000 et naturelles - Déroulement de l'enquête publique à revoir (mauvais avis d'enquête sur le site de la préfecture, absence de l'ensemble des pièces du dossier sur le site de la préfecture, réunions publiques organisées par les associations perturbées par les incivilités d'irrigants incompétents sur le dossier et tenant des propos mensongers...)</p>		Propos mensongers des irrigants perturbateurs, incompétents sur le dossier.	
76	E	<b>OCELIA 16</b>	Coopérative	<p>Océalia développe différentes activités sur le département de la Charente-Maritime : la collecte des céréales, la distribution de produits d'agrofouritures et les conseils d'utilisation, les activités tournées vers l'élevage, la production de semences de céréales à paille, les jardinerie grand public. Le tissu des infrastructures locales d'approvisionnement-collecte est important, avec 44 sites et plus de 90 employés au service de nos adhérents. La création de réserves de substitution est capitale pour l'avenir de notre Agriculture et la sauvegarde de notre modèle polyculture élevage. Grâce à l'irrigation, nous développons nos stratégies filières, par exemple le pop-corn. Nous trouvons ainsi dans le département de la Charente-Maritime tous les maillons de la filière pop-corn : de la production, à partir de 1 600 ha sur le département, jusqu'à la commercialisation avec notre unité industrielle SPHERE PRODUCTION à St Genis de Saintonge, en passant par les infrastructures de collecte, de séchage et de travail du grain. Le pop-corn est ainsi devenu une filière d'excellence occupant une part de marché importante dans la Grande Distribution alimentaire notamment et à l'export à partir du savoir-faire des producteurs locaux. Dans ce cadre, il est absolument essentiel d'assurer la sécurité des approvisionnements pour honorer nos marchés. Cela passe d'abord par l'irrigation qui nous permet de mieux réguler les niveaux de production et d'optimiser la qualité sanitaire des produits. très favorables à la mise en place de réserves, elles ne peuvent que renforcer la viabilité des exploitations, de la coopérative et de ses partenaires, et au final développer l'économie de nos territoires en sécurisant la ressource en eau. C'est un véritable cercle vertueux qui s'instaurera avec la mise en place de réserves : amélioration de la rentabilité des exploitations, productions régulières et de qualité, attractivité du territoire pour le développement des emplois, tissu rural et paysages préservés.</p>	Favorable	<p>Economie Emploi Polyculture Elevage Transformation en produits alimentaires Distribution Rentabilité des exploitations Préservation du tissu rural et des paysages.</p>

**COMMUNE DE : ANAIS**

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS**

Dans ce chapitre est reporté le résumé de chaque intervention du public :

- Déposée sur le registre d'enquête..... « R »
- Adressée par courrier au commissaire enquêteur ou joint au registre..... « C »
- Transmise par voie électronique..... « E »
- Recueillie oralement par le commissaire enquêteur.....« O »

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	R	<b>Patrick FUSELEAU</b> <b>5, route du Marais</b> <b>ANAIS</b>	Particulier	... contre le fait que ce soit le contribuable qui finance les 2/3 du projet pour 4 agriculteurs. Aucune confiance en M. Durand (adhérent) qui a expliqué le projet u conseil le 24 mai... Impact sur la biodiversité (faune) – impact sur la nappe phréatique (tarissement) - Danger pour le hameau « l'Impeau »( rupture de la digue) Je suis contre le projet	Défavorable	Financement Biodiversité État des nappes Danger
2	R	<b>Yvan POISBEAU</b> <b>2, route du Marais</b> <b>ANAIS</b>	Particulier	Intérêt public - utilité du projet n'est pas évidente – Le projet a une dimension économique restreinte à quelques agriculteurs producteurs de maïs. Il ne sert pas la collectivité Financé à hauteur de 70% par des fonds publics, Favorise une agriculture intensive qui occasionne des dégâts à l'environnement (pesticides), pollution des sols – disparition d'espèces animales et végétales. Modification irréversible d'ha de terre. Pluviométrie hivernale pas toujours suffisante, Risque d'empêcher une quantité suffisante d'eau douce à la mer (conchyliculture) Avis défavorable de l'A.R.S risques pour accès eau potable Favorise l'apparition de moustiques et d'insectes indésirables Le modèle de culture doit être remplacé. Les aides publiques pourraient aider des pratiques plus vertueuses	Neutre	Financement Culture intensive Biodiversité Environnement Pluviométrie Modèle agricole Avis défavorable ARS Modification irréversible d'hectares de terre
3	R	<b>M. Gérard GRELIER</b> <b>ANAIS</b>	Particulier	... l'irrigation dans notre région aux étés secs est très importante avec malheureusement un prélèvement en période déficitaire... Les réserves de substitution sont un excellent moyen en substituant les eaux inutiles hivernales aux eaux utiles printemps et été... Irrigation garantit un volume de production agricole, vrai pour l'agriculture traditionnelle mais aussi pour l'agriculture biologique qui demande elle aussi une régularité de rendement afin de fournir une offre constante de produits alimentaires... la sécheresse n'épargne personne...	Favorable	Irrigation nécessaire à l'agriculture traditionnelle et à l'agriculture biologique Maintien des volumes produits
4	R	<b>Mme Nadine CHARRIER</b> <b>L'Impeau - ANAIS</b>	Particulier	Projet financé à 70% par la collectivité ne va servir qu'à 4 agriculteurs, dommage pour les autres... Pomper dans les nappes en hiver concerne tout le monde, pourront-elles se reconstituer ? Ne serait-il pas plus judicieux de consacrer cet argent pour un autre modèle agricole qui respecte la nature et les intérêts de tous...plus respectueux	Défavorable	Seulement 4 agriculteurs Les nappes pourront –elles se reconstituer Consacrer cet argent à un autre modèle agricole
5	R	<b>M. Francis CHARRIER</b> <b>L'Impeau - ANAIS</b>	Particulier	Projet financé à 70% par la collectivité ne va servir qu'à 4 agriculteurs, dommage pour les autres Projet qui ne remet pas en cause l'assolement et n'envisage pas d'évolution du modèle agricole Pompage en hiver ne va-t-il pas assécher la nappe Quid si plusieurs hivers sans possibilité de pomper... modification des assolements, interdiction de pomper dans la nappe en été... Inquiet sur rupture de l'ouvrage ou débordement pour village de l'Impeau... responsabilité de la mairie en cas accident de noyade malgré la clôture ou commence et se finit la responsabilité du SYRES ... Apport d'insectes, nuisances ??? Plus opportun de réfléchir sur une agriculture de demain... ne gaspillons pas l'eau... utilisons là à bon escient...	Défavorable	Seulement 4 agriculteurs Les nappes pourront –elles se reconstituer Consacrer cet argent à un autre modèle agricole Sécurité, risque de rupture digue ou débordement Apport d'insectes Quelles solutions si impossibilité de pomper en hiver Responsabilités en cas de noyade ou d'accident ?
6	R	<b>M. POISBEAU Yvan</b>	Particulier	Projet porté par une association il n'émane pas de la municipalité ce n'est pas une idée collective d'habitants Légitimité mise à mal par le secret qui l'a entouré... un maire propriétaire du terrain membre de l'association d'irrigants qui n'informe le conseil qu'à la veille de l'ouverture de l'enquête... cela surprend et entache la notion d'utilité publique...une réunion publique aurait été la bienvenue voir un référendum... Mauvaise habitude de découvrir les projets lorsqu'ils sont bien avancés dans cette commune...	Neutre	Mise en cause du maire et du secret qui semble entourer le projet
7	R	<b>M. Bruno GRELIER</b> <b>ANAIS</b>	Particulier	Il faut des réserves pour la sécurité alimentaire... maïs dans un premier temps puis cultures directement destinées à l'alimentation humaine Du point de vue environnemental, stocker l'eau l'hiver et éviter les pompages dans la nappe l'été permet de maintenir l'eau des rivières	Favorable	Les réserves sécurisent la production Eau nécessaire à l'agriculture

				En convention avec l'agriculture biologique et même en bio il faut de l'eau pour cultiver les lentilles, des pois, du soja des haricots du maïs pop-corn.... Tout ceci à destination de l'alimentation humaine.... Ces cultures consommées en partie en local ont besoin d'eau pour pousser .... Sans irrigation la production serait remise en cause avec un impact non négligeable sur le revenu de la ferme....		biologique Sans irrigation c'est toute l'économie de l'exploitation qui est remise en cause
8	R	<b>M. DRAPRON Eric ANGLIERS</b>	Particulier	Irrigation nécessaire dans l'Aunis si l'on veut continuer à avoir des exploitations à taille humaine Si l'irrigation diminue encore le nombre d'exploitations continuera de décroître considérablement.... ce projet collectif est indispensable dans notre secteur	Favorable	Exploitation taille humaine
9	R	<b>M. F. NIVOIS ANAIS</b>	Particulier	Je suis pour ce projets mais avec quelques réserves ... ce n'est pas parce qu'il y aura de l'eau qu'il faudra la gaspiller (fuites à répétition, arrosage pendant les heurs chaudes, arrosage des routes et des chemins... j'espère que ce projet sera fiable.... et que les agriculteurs penseront aux usagers , à l'eau potable de La rochelle.... Pour l'argent public dépensé il y en a bien d'autres qui ne sert pas à la collectivité	Favorable	Code de bonne conduite de l'emploi de ces réserves
10	R	<b>Mme M. NIVOIS</b>	Particulier	Réflexion sur l'eau et la nécessité de réfléchir à son usage pour la préserver....	Neutre	L'eau est notre bien le plus précieux
11	R	<b>M. Michel PLASSIER</b>	Particulier	La loi sur l'eau de 1992 dispose que « l'eau fait partie du patrimoine commune de la nation » avec pour objectifs la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection de la qualité&é des eau,, le développement des ressources en eau et la valorisation de l'eau comme ressource économique.... Le projet n'est destiné qu'à quelques agriculteurs, a-t-on vérifié que ce projet est conforme à cette loi L'eau est de plus en plus rare dans le monde.... Il n'est pas normal que quelques agriculteurs du bassin s'approprient un grand volume d'eau en profitant de 70% d'argent public.... Les agriculteurs pratiquent une agriculture intensive dégradant leur santé celle des consommateurs, les sols, l'eau, la biodiversité... ces réserves ne vont pas les inciter à se tourner vers d'autres cultures plus économes en eau et plus écologiques et à se remettre en question... Opacité complète, (comme pour l'éolien) projet initié depuis 14 ans et population avertie seulement 2 mois avant l'enquête... quelques personnes ont des intérêts privés La nappe va-t-elle pouvoir supporter ces captages des cours d'eau subissent des assecs à certaines périodes de l'année, pas d'études poussées et indépendantes pour le vérifier ni de prise en compte des évolutions climatiques... En Charente Maritime les besoins sont déjà supérieurs à la ressource, 82% du territoire en déficit chronique depuis l'autorisation de l'irrigation en 1980... Et le prélèvement va augmenter de 9% par rapport à la moyenne des consommations des 10 dernières années... qui peut se porter garant que la nappe le supportera.... Pour un sujet aussi sérieux le principe de précaution devrait s'appliquer. Pourquoi ne pas parler tout de suite de la seconde tranche Conflit d'intérêt voir prise illégale d'intérêt, le maire d'Anais en exercice, agriculteur irrigants vend ses terres pour le projet ?	Défavorable	Le projet respecte-t-il les objectifs de la loi sur l'eau Agricultures intensive qui a un impact sur le consommateur, les sols l'eau la biodiversité et les agriculteurs eux-mêmes Etudes insuffisantes et non sérieuses ni indépendantes sur les impacts Principe de précaution Seconde tranche Conflits d'intérêt (maire d'Anais)
12	R	<b>M. Jacques CARDIN</b>	Particulier	A déplorer la possibilité pour les utilisateurs d'arroser même en période d'interdiction soit gaspillage de la ressource due à l'évaporation Une plus grande quantité d'eau disponible ne va-t-elle pas inciter à des cultures plus demandeuses d'eau ? Regrettable que des pressions soient exercées sur les populations conviées à s'exprimer... suite à mon intervention lors de la réunion publique un courrier dans lequel je suis nommé cité a été adressé à mon employeur par le président du groupe d'irrigants... les utilisateurs des futures réserves sont de très influents clients....afin de l'informer de ma position... Lors de la rencontre avec Mme Cardin celle-ci m'a indiqué qu'ils n'étaient pas opposé au projet mais interrogatifs et surtout surpris de la réaction ...	Pas d'avis mais oralement favorable selon épouse	Code du bon usage de l'arrosage Les adhérents pourront arroser même en période de restriction Les réserves ne vont-elles pas inciter à des cultures plus demandeuses en eau Pressions exercées !!!!
13	R	<b>M. et Mme DE SENA</b>	Particulier	Je ne suis pas d'accord, après les éoliennes maintenant des grandes bassines pour les agriculteurs qui va payer ça.... Il faut arrêter et faire d'autres choses en particulier pour les enfants.... Un city ( ? ) à la place du stade de foot qui ne sert plus à rien...	Défavorable	Avoir d'autres projets financement
14	R	<b>M. GARNAUD Sébastien</b>	Particulier	Projets important pour l'Aunis Pour l'environnement, le stockage en hiver de l'eau en abondance est une nécessité pour tout le monde et permet son emploi au printemps et en été lorsqu'elle est moins présente dans le milieu Cela préserve le niveau de la nappe et des rivières et permet à la ville de La Rochelle qui pompe dans la nappe sur la commune d'Anais de ne pas avoir de manques et aux pêcheurs et autres usagers des rivières d'avoir moins d'assecs tous les ans... Point important porté au niveau du gouvernement par le ministère de 'environnement et non pas celui de l'agriculture comme on pourrait le penser... D'autres régions et surtout d'autres pays le font depuis des dizaines d'années, en France on est toujours en retard... Pour l'économie, pour une économie locale, par exemple le maïs semence emploie près de 1000 ( ? ) saisonniers chaque année entre agriculteurs, coopératives et négociants, ou pour les exportations via le port de La Palice. Ces réserves permettraient aux agriculteurs bio et conventionnels irrigants de maintenir une bonne ressource dans le milieu, préservée, une économie locale, durable, une assurance sur leurs revenus en maintenant les rendements par l'irrigation...	favorable	Projet important pour l'environnement Pour l'économie Soutenir et maintenir une production locale et française Réserves utiles agriculture bio comme conventionnelle

				<p>Le maïs montré du doigt pour sa consommation en eau est la plante qui revalorise le mieux l'irrigation, c'est aussi la plante la moins polluante avec un faible indice de fréquence de traitement (IFT)...</p> <p>L'irrigation permet aussi d'exporter.</p> <p>L'abandon de ce projet se traduira par une baisse de productivité, et la baisse chaque année des quotas d'irrigation entraîne moins d'exportation donc moins d'économie locale et surtout à l'inverse des importations de maïs transgénique américain qui reçoit des fortes quantités de glyphosate ou du blé des pays de l'Est qui utilisent des produits phytosanitaires interdits depuis plusieurs années en France...</p> <p>Oui aux réserves pour consommer français, maintenir un équilibre dans le milieu et soutenir notre agriculture française.</p>		
15	R	Mme CARDIN	Particulier	<p>Est-il normal que ce projet pour 4 agriculteurs soit subventionné à hauteur de 70% par l'argent public</p> <p>Où est le bénéfice économie d'eau puisque le stockage hivernal fait que la quantité d'eau non prélevée en été par ces 4 adhérents sera redistribuée aux autres irrigants</p>	Oralement favorable	Financement Quantité stockage redistribuée aux autres
16	R	M. Henri BONNET 13 riue de l'Aunis 17220 Ste Soulle	Particulier	<p>L'argument prétendant que le financement est à 70 ou 80% d'argent public est inexistant car :</p> <p>L'agence de l'eau dont l'un des objectifs est l'amélioration de la ressource en eau , ce qui est le cas dans ce projet, ne prend qu'au maximum 66%, de l'investissement</p> <p>En regardant les recettes et les dépenses de l'agence de l'eau pour 2015 (document en annexe) on s'aperçoit que les agriculteurs participent pour plus de 11% à ces recettes...14% de ces recettes sont consacrées pour des actions de dépollution dans l'agriculture et l'irrigation...et selon les dires de l'agence la ligne réserve de substitution est très peu utilisée...</p> <p>La construction ne sert pas qu'aux exploitants reliés mais les autres irrigants verront leurs quotas de réduction minimisés</p> <p>Si l'on veut relier plus d'agriculteur ce sont les conduites qui coutent cher</p> <p>L'étude réalisée par INRA et Agence de l'eau Loire Bretagne indique que les pertes de l'irrigation aux heures chaudes sont d'au maximum 5%</p> <p>Le volume d'eau consacré à l'irrigation a nettement diminué depuis 1990</p> <p>(annexe jointe montre les recettes et les dépenses de l'agence de l'eau pour l'année 2015)</p>	Favorable	<p>L'agence de l'eau ne finance qu'à hauteur de 66%</p> <p>Les agriculteurs participent à hauteur de 11% aux recettes de l'Agence de l'eau</p> <p>Le projet bénéficie à l'ensemble des irrigants</p> <p>Les conduite coûtent cher</p> <p>La perte aux heurs chaudes est de 5%</p>
17	R	M. BALOGE Bernard Gérant EARL Balloge	Particulier	<p>Concerné et motivé par R2</p> <p>Avant le projet j'ai contacté tous les irrigants voisins afin de regrouper les volumes sachant que logiquement plus la réserve est grande plus le prix du m3 stocké est réduit...</p> <p>Malheureusement étant donné la pression des écologistes et ce qui se passe sur les réserves de Benon et La Laigne je peux comprendre leur manque de motivation...</p> <p>... exemple des loups réintroduits alors que ce sont les bergers qui ont une véritable connaissance ... et assurent l'entretien (évitant les incendies)...</p>	Favorable	<p>Pression des écologistes</p> <p>PB des réserves sur Benon et La Laigne</p> <p>Conflit écolo/agriculteur</p>
18	R	M. GAY Yan 1 <sup>er</sup> adjoint commune d'Anais	Particulier	<p>J'ai assisté à une réunion publique au Gué d'Alléré... ces réserves divisent et le climat houleux qui y régnait peut s'expliquer par la méthode employée pour informer la population...</p> <p>Je m'exprime en tant qu'élus et indiquer le peu de considération d'un maire envers son conseil et le peu d'information données au élus par le porteur de projet</p> <p>... le 23 novembre 2017 j'ai demandé lors d'un conseil à M. le Maire des explications sur un projet de réserve pour lequel il est intervenu lors d'une réunion de la Communauté de Communes Aunis Sud... M. le maire soutien et favorise un projet de réserve sur la commune avec enquête publique en 2018...</p> <p>Etonnement des membres du conseil et le maire explique qu'il fait partie des 4 irrigants d'Anais pour ce projet... qui se développe depuis des années porté par le SYRES 17, syndicat dont on n'a jamais entendu parler et sur lequel nous demanderons des précisions au conseil suivant</p> <p>Fin mars 2018 tout s'accélère...l'enquête est arrêtée et au vu du nombre d'interrogations M. Durand (autre irrigant à) intervient pour exposer le projet lors du conseil du 24 mai 2018 en présence de quelques personnes, agacées de découvrir le projet si tardivement...</p> <p>Sans qu'aucun conseiller ne soit mis au courant le dossier comporte le permis de construire signé par le maire et divers documents dont l'avis favorable de la chambre d'agriculture ainsi que l'avis favorable du maire pour l'organisation de l'enquête publique...</p> <p>M. Durand reconnaît un manque d'information et le maire précise que ce projet concernant son exploitation il n'a pas à en informer le conseil !!!!</p> <p>L'enquête débute le 4 juin et le SYRES mène une information à la CDC d'Aunis le 13 juin</p> <p>M. Le maire nous informe le 18 juin que le SYRES se propose de mener une information du conseil ...</p> <p>Enfin le maire nous informe que du fait de sa position de maire et concerné par le projet il ne doit plus intervenir en réunion du conseil et ne doit plus convoquer le conseil municipal sur ce sujet...</p> <p>Quelles est la validité des documents signés par le maire jusqu'à présent ?</p> <p>Peut-on avoir des précisions sur la localisation des forages d'alimentation F57 et F 59 par rapport au périmètre de captage et sur le § de la page 347 « pour le positionnement final de la réserve n°8... il faudra expliquer à certains habitants que les contraintes qu'ils rencontrent chez eux dû aus périmètre de captage peuvent être différents pour l'implantation d'une réserve... ;</p> <p>Les études d'impact ne sont pas disponibles sur le site de la préfecture...</p> <p>L'agriculture est essentielle dans nos communes mais les irrigants doivent informer sur leur projets et explique la gestion de l'eau qu'ils veulent mettre en place.Ce projet ne divise pas forcément sur le fond mais sur la forme</p>	Neutre	<p>Manque d'information des élus</p> <p>Développement du projet entre initiés</p> <p>Validité de la procédure initiée par le maire</p> <p>Demande de précisions sur les forages et le positionnement de la, réserve.</p>

19	R	<b>M. Robert GAUTRONNEAU</b> (officier du mérite agricole)	Particulier	<p>Avec l'évolution de la culture biologique légumière, fruitières céréalière et l'élevage en Aunis et une terre argilo calcaire « séchante » l'irrigation est nécessaire et indispensable....</p> <p>Pour avoir de l'eau l'été la sagesse serait de remplir les réserves l'hiver quant l'eau est haute...</p> <p>Le débit du Curé petit fleuve bordant la commune en période de hautes eaux a un débit de 300 à 400 m3 minute (un habitant de Bouhet en aval a même mesuré 5 m3/s) ... avec un prélèvement du tiers (120m3 minutes) il suffirait de 4 jours pour remplir la réserve d'Anais... cela n'empêcherait pas le marais d'inonder l'hiver ce qui est salubre pour la faune et la flore....</p> <p>Ces réserves ont leur place</p>	Favorable	Terre argilo calcaire séchante Le débit du Curé est tel en hiver qu'un prélèvement du tiers remplirait la réserve en 4 jours
1	C	<b>Francis PINEAUD</b> <b>Le Champ Muré</b> <b>17170 La Grève Sur Mignon</b> (courrier enregistré dès les premiers jours mais absent du registre lors de la reprise en fin d'enquête)	Particulier	<p>... de tout temps l'irrigation a garanti la sécurisation des différentes productions et leur qualité</p> <p>... dans le monde 324 millions d'hectares sont irrigués sur 1.4 milliard d'hectares de terres arables et fournissent 1/3 de la production alimentaire mondiale</p> <p>... la production agricole s'adapte aux nouvelles exigences environnementales...</p> <p>... indispensable de développer une agriculture raisonnée, préservant potentiel de productions, emplois et soutenant biodiversité</p> <p>... s'adapter aux nouvelles contraintes – répartition inégale des pluies, baisse des niveaux d'eau prémices changements climatiques...</p> <p>... logique de créer des réserves pour stocker en période excédentaire afin de sécuriser l'approvisionnement et améliorer sa gestion tout en préservant les milieux naturels</p> <p>...effets positifs sur l'environnement ... prélèvements en période hautes eaux diminueront la pression exercée en été sur la nappe et les rivières....</p> <p>amélioration écoulement des eaux de surface favorable au milieu en aval... meilleur gestion des apports d'eau pour irrigation....</p> <p>... projet qui associe protection environnement avec préservation du potentiel agricole et maintien d'une économie rurale active et dynamique....</p>	Favorable	S'adapter nouvelles contraintes Stocker pour sécuriser et mieux gérer Effets positifs pour environnement Maintien potentiel agricole tout en préservant environnement
2	C	<b>Mme GARNAUD</b>	Particulier	<p>Les réserves de substitution sont soumises a de nombreuses revendications des lobbies environnementalistes... ce qui est dommage car ces réserves ont été lancées par le ministère de l'environnement (et non de l'agriculture) afin de garantir un équilibre ou un maintien de l'équilibre entre besoin et ressources en eau...</p> <p>Cette mesure vise à éviter d'assécher les nappes pendant l'été tout en permettant aux agriculteurs de produire et contribuer à l'économie du pays... n'est-ce pas la définition du développement durable ... produire en préservant la ressource et ne pas compromettre les générations futures....</p> <p>Ces réserves sont inscrites dans la loi sur l'eau de 2006, elles relèvent d'une juridiction particulière et sont très encadrées par la loi</p> <p>... elles ne sont pas réalisées au gré des agriculteurs</p> <p>La réserve sur la commune d'Anais ne sera pas visible des habitations, un aménagement paysager est prévu pour entourer et sécuriser le site donc pas d'impact paysager pour la commune</p> <p>Tous les irrigants ont été conviés à participer au projet et participent financièrement, et ces réserves vont réduire les prélèvements en été et limitant ou annulant les arrêts spécifiques de prélèvement dans la nappe seront bénéfiques pour les autres irrigants</p> <p>Les anti-réserves sont contre le financement à hauteur de 70% mais savez vous que les agriculteurs vivent en majeure partie des aides européennes sans lesquelles leur activité ne pourrait fonctionner... alors je me pose la question sur l'arrêt de l'activité agricole... seriez vous prêts à entretenir les champs bénévolement, être des aménageurs du territoire, produire des céréales gratuitement...</p> <p>Les agriculteurs se passeraient bien d'irriguer, cette action n'est pas neutre pour leurs activités, ils sont dépendant du marché mondial si aujourd'hui la culture du maïs est la seule rentable, culture qui demande de l'eau mais la moins polluante... le colza ne demande pas d'eau mais a besoin d'une quinzaine de traitements...</p> <p>Préféreriez vous exporter des céréales d'autres pays où les normes sur les OGM et les produits phytosanitaires sont plus laxistes...</p> <p>Je soutiens à 100% les agriculteurs dans cette démarche écologique environnementale et raisonnée.</p>	Favorable	<p>Ces réserves répondent à la loi sur l'eau</p> <p>Eviter d'assécher les nappes en été</p> <p>Pas d'impact paysager sur la commune</p> <p>Tous les irrigants participent</p> <p>Les agriculteurs vivent des aides européennes</p> <p>Irrigation et maïs sont une nécessité</p> <p>Si l'on ne produit pas il faudra importer depuis de pays aux normes moins drastiques</p>
3	C	<b>M. et Mme DEMARQUE</b> <b>SOS-RIVIERES et ENVIRONNEMENT</b> <b>25 rue André Brisson 17400 Saint Jean d'Angély</b>	Association	<p><u>Projet de territoire</u> –</p> <p>Il n'existe pas de projet de territoire sur le bassin du Curé normalement obligatoire pour obtenir le financement de l'Agence de l'Eau, il imposerait des économies d'eau et des mesures pour améliorer la qualité de l'eau...</p> <p>Ce bassin concerné par le prélèvement EP de La Rochelle il est inconcevable qu'il n'y ait aucune contraintes pour diminuer les intrants chimiques en contre partie de l'argent public...</p> <p>Information du public non faite et document disponibles que sur CD ROM à demander à la préfecture... dossier trop important et opaque</p> <p>Le résumé non technique pas directement accessible</p> <p>Lorsque la nappe est exploitée à proximité d'un cours d'eau une partie de l'eau pompée peut venir de ce cours d'eau y compris aux périodes de remplissage automnale et hivernale des projets de retenue... inadmissible,, des assecs même en hiver tous les seuils doivent être automatisés et validés pour que ça n'arrive pas...</p> <p>Dates de remplissage Les dates de remplissage ne sont pas identiques dans les diverses lignes du dossier, 1 novembre 31 mars et 1 novembre 28/29 février ... période sèche de mars à septembre ... le remplissage doit s'arrêter fin février</p> <p><u>Volumes des réserves</u> : le SDAGE précise que les réserves ne sont autorisées que pour des volumes égaux ou inférieurs à 80% du volume annuel prélevé.... Le projet se base sur les années 2001 à 2010 ... si on prenait les chiffres de 2006 à 2017 le volume stocké serait inférieur.</p> <p>Les volumes pris en compte sont les plus élevés ... méthode de calcul qui permet d'augmenter le volume de 5 à 10%</p> <p><u>Les volumes de lestages</u> : seront vidés pendant l'été... dans 4 des 6 réserves la nappe souterraine pourrait soulever la bâche jusqu'à la moitié de la réserve... il paraît aberrant de creuser dans la nappe pour stocker de l'eau</p> <p><u>Les conditions de remplissage</u> : Les niveaux de piézomètres sont insuffisants ... qui va vérifier... il est indispensable d'automatiser les indicateurs</p> <p>Les conditions de suivi doivent servir de conditions de remplissage... si les écoulements hivernaux peuvent être intermittents (selon dossier) il paraît primordial de ne pas les aggraver...</p>	Défavorable	<p>Pas de projet de territoire</p> <p>Volume stockage serait inférieur si prise en compte des prélèvements 2006 à 2017</p> <p>Volume de lestage</p> <p>Automatiser les indicateurs</p> <p>Limiter les remplissages à fin février</p> <p>Pas de contraintes sur les intrants chimiques</p> <p>Lourdeur et complexité du dossier</p> <p>Mauvaise information du public</p> <p>Les prélèvements doivent s'arrêter fin février</p> <p>L'argent public n'est pas prévu pour assurer un revenu</p> <p>Remonter les seuils</p>

			<p>... lorsque la nappe est exploitée à proximité d'un cours d'eau une partie de l'eau pompée peut provenir de ce cours d'eau y compris aux périodes de remplissage automnale des projets de retenue...</p> <p><u>Dates de remplissage</u> : en fonction du dossier il est indiqué dates de remplissage du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars ou du 1<sup>er</sup> novembre au 28/29 février ... comment s'y retrouver... le remplissage doit s'arrêter fin février</p> <p><u>Volumes non substitués</u> :</p> <p>... véritable retombée économique pour les autres irrigants ... maintien d'une superficie supérieure en culture irriguées d'où un meilleur revenu ... l'argent public est justifié... l'aide public n'est pas prévue pour un meilleur revenu mais plutôt pour diminuer les prélèvements d'eau sur le bassin</p> <p>Pas de programmation financière des rebouchages des 7 forages</p> <p>Est-il prévu un contrôle des forages domestiques gardés par les irrigants</p> <p><u>Atteint à l'environnement</u></p> <p>Le bassin du Curé décrit comme bassin de frayères à brochet ... indispensable de laisser de l'eau sur le sol, de février à avril donc remonter de manière significative les seuils autorisant les prélèvements et arrêter fin février...</p> <p>Qualité des eaux de réserve rejetée... le dossier indique qu'elles pourront n'être de bonne qualité (oxygénation, développement d'une biomasse) et pourtant elles servent à l'irrigation</p> <p>Le dossier indique que le maintien de l'irrigation participe à une utilisation plus restreinte des produits phytosanitaires... la bourse maritime agricole de La Rochelle indique pourtant une augmentation record des engrais en 2017.</p>		<p>d'autorisation de prélèvement les automatiser et les contrôler</p> <p>Contrôle les forages domestiques</p> <p>Qui finance les rebouchages des 7 forages</p>
4	C	<b>M. Thierry BAUDRY</b> 79210 Usseau	<p>Particulier</p> <p><u>Aspect économique</u> :</p> <p>Plus de 9.3M (70% d'argent public) pour quelques agriculteurs qui touchent déjà de fortes subventions... 90% des agriculteurs ne sont pas irrigants</p> <p>Pas de soutien aux agriculteurs respectueux de leur outil de travail et de leur environnement</p> <p>Les bassines ne peuvent que favoriser la monoculture de maïs (grain exporté à 80%) et d'autres cultures gourmandes en eau (soja légumes pour l'agro alimentaire ...)</p> <p>Les intrants (nitrate et pesticides) seront encore plus présents demain</p> <p>Il restera 30% à charge des 13 irrigants (?) ils sont déjà bien endettés et vont droit dans le mur...</p> <p>34 ha de terre perdue alors que de jeunes agriculteurs ne trouvent pas de foncier...</p> <p>Coût des bassines supérieur à l'investissement de l'agence de l'eau pour l'assainissement collectif...</p> <p>Les irrigants sont obligés d'adhérer à l'ASA de l'Aunis (sinon suppression autorisation irrigation)</p> <p><u>Economie d'eau</u> –</p> <p>projet destiné à développer l'irrigation augmentation de 9% du prélèvement...</p> <p>Evaporation non négligeable, Météo France Poitiers indique une perte de 20% pour une bassine de 330000M de m3 avec 15m/s de vent sur une année... les, service de l'Etat devront prendre une décision avec expertise contradictoire...</p> <p><u>Gestion de la quantité d'eau sur un bassin</u></p> <p>Ce projet empêche le cycle naturel de l'eau... on perd des quantités d'eau pas l'irrigation, les drainages et les mauvais choix de cultures....</p> <p>L'agence de l'eau finance à 98% de leur budget pour l'agriculture intensive et les bassines et seulement à 2 % des alternatives agronomiques...</p> <p>La diminution des niveaux d'eau de surface avec des assecs importants revient tous les ans...</p> <p><u>Qualité de l'eau</u></p> <p>Modifier le cycle naturel de l'eau l'empêche de se dépolluer de s'apurer et impose des traitements pour la collectivité</p> <p>Si ces réserves devaient exister, financées avec de l'argent public elles devraient être consacrées à une agriculture vivrière et à l'élevage pour une consommation locale voire régionale, irrigation seulement au sol, au goutte à goutte et pas dans la journée, ... dimensions moindres ... fonds publics moindres...</p> <p><u>Du point de vue environnemental</u> :</p> <p>Monoculture encourage emploi d'azote et de pesticides ... perte de biodiversité due aux traitements ... les frayères à truite et brochet ne sont plus viables par manque de débit et de niveau d'eau...</p> <p>L'ostréiculture et la mytiliculture sont touchées par ces eaux polluées...</p> <p><u>Propositions</u> :</p> <p>Application d'éco-conditionnalités (choix d'assolement, non labour, terres jamais à nu, vraie irrigation) avant d'éventuelles bassines ... car engagements non tenus par la profession agricole... ridicule de les construire car sur dimensionnées et on n'en aura plus besoin...</p> <p>Formation obligatoire... gros déficit de compétences agronomiques...</p> <p>Aspect juridique de la présentation du dossier ... non mis en ligne dans sa totalité comme exigé par le code de l'environnement...</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>... nous en avons plus qu'assez du massacre de notre environnement de nos paysages pour toujours plus de production intensives et industrielles pour nourrir surtout les multinationales leurs actionnaires et la finance....</p> <p>Réunions publiques organisées par des associations alors que le SYRES aurait du le faire...</p>	Défavorable	<p>Financement</p> <p>Monoculture</p> <p>Reste à charge des adhérents déjà endettés</p> <p>Aucune économie d'eau</p> <p>Evaporation</p> <p>surdimensionnement</p> <p>Cycle naturel de l'eau contrarié par les prélèvements</p> <p>Pollution</p> <p>Impact des eaux polluées sur l'ostréiculture et la mytiliculture</p> <p>Eco conditionnalité</p> <p>Formation des agriculteurs</p> <p>Dossier non en ligne dans sa totalité non conforme code de l'environnement</p> <p>Information et réunions publiques</p>
5	C	<b>M. Thierry BOURET</b>	<p>Particulier</p> <p>Planète recouverte à 70% d'eau (océans et mers) – l'eau douce est nécessaire à la vie animale et végétale</p> <p>La quantité d'eau sur terre est une constante grâce au cycle de l'eau qui est en réalité en circuit fermé... L'eau est nécessaire aux plantes notamment cultivées pour se développer et leur production souvent proportionnelle à leur besoin en eau.... Nous sommes en climat océanique tempéré et nos sols reçoivent en moyenne 800mm/an soit 8000m3 à l'hectare...</p> <p>Le problème n'est donc pas la quantité mais sa répartition aléatoire et souvent excédentaire en hiver.</p> <p>L'excédent d'eau est stocké partie dans la couche arable du sol, partie dans la nappe phréatique et le surplus transite vers la mer et les océans par les rivières et fleuves se transformant en eau salée impropre pour les plantes...</p> <p>Les surfaces agricoles régressent dans le monde (urbanisation) par contre la population augmente... il est nécessaire de produire plus de nourriture...</p>	Favorable	<p>L'eau est en cycle fermé</p> <p>Répartition aléatoire</p> <p>Les surface agricoles régressent mais la population augmente</p> <p>Fournir plus de nourriture</p>



			<p>L'irrigation est la meilleure solution pour augmenter les rendements...  ... 18% des surfaces agricoles dans le monde sont irriguées fournissent 40% de la nourriture...  Notre région n'échappe pas à cette règle et pour irriguer nous utilisons la nappe phréatique mais les différentes lois sur l'eau nous contraignent de plus en plus. Les réserves sont un moyen pour stocker l'eau excédentaire et l'utiliser lorsque la plante en a besoin.  Les opposants aux réserves sont souvent les opposants à tous les projets agricoles... ils rêvent du temps passé à un type d'agriculture déjà pratiquée durant des siècles mais capable de nourrir seulement 1 milliard d'habitants...  Nous avons la chance d'avoir des conditions favorables pour produire de la nourriture et l'exporter dans les pays qui n'ont pas cette chance. Les conséquences si nous choisissons une autre politique seront les déplacements des populations pour pouvoir survivre.  Ce projet est nécessaire pour continuer à nourrir les hommes.</p>		<p>Exporter la production peut limiter les déplacements de population</p>
6	C	<b>M. GAUTRONNEAU</b> <b>Anais</b>	<p>Particulier</p> <p>Je suis pour les réserves solution pour irriguer demain de manière responsable et durable  Les terres de l'Aunis présentent l'avantage de pouvoir cultiver un large panel d'espèces mais sont pénalisées par leur faible réserve utile en eau du fait d'une faible épaisseur de terre arable...  L'irrigation apporte la possibilité de diversifier les cultures, de sécuriser l'exploitant pour obtenir un niveau de récolte satisfaisant en culture fourragère pour les animaux ou en culture de consommation humaine (biologique ou raisonnée)... permet également le maintien d'exploitation à taille humaine et familiale  Les réserves pallient au déficit hydrique de l'été et favorisent la diversité des cultures favorable à la faune et la flore sans impact sur le milieu naturel (prélèvement en hiver)...  Les productions de semences de maïs tournesol et céréales que je produit sur mon exploitation permettent un emploi saisonnier pour les jeunes de 16ans, le maintien d'une dynamique sociale et économique autour de la station de semence de la coopérative Terre Atlantique ... les contrats ne sont attribués que sous conditions d'irrigation  Les réserves sont un outil de développement durable en réponse au changement climatique ... elles apportent une sécurité à tous en diminuant les prélèvements d'été en concurrence avec l'eau potable.....  ... ce projet conforte une production locale de qualité sans aller chercher ailleurs ce que l'on interdit chez nous (OGM, hormones de croissance...)  Pour mon exploitation ces réserves et donc le maintien de l'irrigation permettront probablement l'installation d'un repreneur, sans l'irrigation je pense que l'exploitation serait compromise voire arrêtée...</p>	Favorable	<p>Faible réserve utile  Maintien exploitation à taille humaine  Irrigation permet diversification culture et assure revenu pour exploitant  Production locale sans aller chercher ailleurs  Reprise d'exploitation assurée</p>
7	C	<b>Mme Sylvie GARNAUD</b>	<p>particulier</p> <p>Agriculteurs à Anais nous sommes dans la démarche des réserves depuis 14 ans  L'eau est nécessaire pour la plante et les arrêts d'irrigation tous les ans privent l'agriculteur d'une production optimale et le revenu en souffre  Créer des réserves permet de récupérer l'eau qui stagne l'hiver dans la cuvette de Nuaille  On sait que la ville de La Rochelle possède des forages pour alimenter la ville et l'île de Ré ... quelle quantité puise-t-elle ?  Aujourd'hui le monde agricole va mal... va-t-on créer des chômeurs de plus ?  Oui pour les réserves , permettre aux agriculteurs de vivre, pour les générations futures, pour les emplois, pour l'environnement pour la planète...  Non aux détracteurs de ce projet ...</p>	Favorable	<p>14 ans pour mettre en place ce projet  Prélèvement permet de limiter eau stagnante cuvette de Nuaille  Forages de la ville de La Rochelle  Permettre aux agriculteurs de vivre</p>
8	C	<b>Mme fabienne REDE</b> <b>2<sup>ème</sup> adjoint commune Anais</b>	<p>Particulier</p> <p>Je suis pour les réserves... par contre le manque de communication au sein du conseil municipal est regrettable...  L'eau est le nerf de la guerre ... les réserves permettront de gérer le surplus en hiver pour mieux l'utiliser l'été...  Le subventionnement à hauteur de 70% peut questionner ... Il faut surtout penser à la ressource et éviter le gaspillage...  J'espère que ça permettra d'éviter les restrictions l'été ... que l'ensemble de la profession soit plus apaisé... gagner correctement sa vie et transmettre aux générations futures ce métier qui pour les jeunes devient plus compliqué...</p>	Favorable	<p>Manque de communication au sein du conseil  Les réserves permettent de gérer le surplus d'eau en hiver  Eviter les restriction en été</p>
9	C	<b>M. François DURAND</b>	<p>Particulier</p> <p>Suite à nos rencontres... je veux insister sur la nécessité économique de ces projets  L'irrigation est indispensable pour maintenir l'économie agricole sur le Curé  Cette pratique m'a permis de dégager un revenu correct sur une superficie moyenne ... sans cela je ne serais plus exploitant et personne ne prendrait ma suite...  L'irrigation est une assurance de revenu sans irrigation demain le nombre d'exploitation diminuerait au moins de moitié sur notre commune... et la pérennité de l'irrigation passe par la création de réserves....  Il nous est reproché de gaspiller l'argent public, ce projet est d'intérêt public, financé par l'agence de l'eau à laquelle nous versons des redevances ne tant qu'irrigant...  Le département qui sera le propriétaire des réserves investit de façon responsable dans l'aménagement du territoire pour maintenir un secteur d'activité dynamique, pourvoyeur d'emplois, (matériels agricoles, coopératives, négociants, banque, port...)  Les bienfaits profiteront à tous,  Amélioration du milieu, préservation de la ressource,(pour les autres irrigants et la ville de La Rochelle...)  Il s'agit d'un projet responsable (répondre au aléas climatiques) et durable (les générations futures nous remercieront)  Pourquoi ce qui est une solution en Vendée qui a fait ses preuves serait une aberration en Charente Maritime ????</p>	Favorable	<p>Nécessité économique de ce projet  Pratique qui permet de dégager un revenu correct sur une exploitation moyenne  Financement par agence de l'eau à qui nous payons une redevance  Le Département sera le propriétaire  Maintien d'une activité dynamique – pourvoyeur d'emploi  Amélioration du milieu-préservation de la ressource  Pourquoi mauvaise solution en Charente Maritime et bonne en Vendée.</p>

10	C	<b>Mme Michelle GROSDENIER</b> 1 chemin des Tourterelles 17540 ANAIS	Particulier	De l'eau pour tous c'est évident, De l'eau pour seulement 4 non Donc non pour les réserves	Défavorable	De l'eau pour tous et pas seulement pour 4
11	C	<b>M. Janick TARIF</b> 1 chemin des Tourterelles 17540 ANAIS	Particulier	De l'eau pour tous c'est évident, De l'eau pour seulement 4 non Donc non pour les réserves	Défavorable	De l'eau pour tous et pas seulement pour 4
12	C	<b>M. Jean GUERET</b>	Particulier	maire de 1969 à 2001 Le projet de création de réserves est pour moi un très bon projet La cuvette de Nuaillé-Anais au niveau de 3 m NGF représente entre 500 et 600 ha avec un volume d'eau de 2 à 3 M de m3 selon les hivers.... Cette eau est perdue puisqu'elle va à la mer... Il est très bien de la récupérer pour l'été et les opposant ne pourront pas dire que l'on puise dans la nappe.... Pour les assecs, j'ai 89 ans et depuis ma jeunesse dès juillet le Curé est à sec entre le moulin Bessons et Anais... cela ne vient pas de l'irrigation mais surtout de la ville de La Rochelle et ses pompages....	Favorable	Eau perdue en hiver elle va à la mer Les assecs du Curé en juillet sont plus le résultat des pompages de la ville de la Rochelle
13	C	<b>M. Yanick GARNAUD</b> ANAIS	Particulier	Les réserves sont nécessaires pour l'avenir de l'agriculture, l'eau reste primordiale pour le bio comme le conventionnel Les subventions n'ont rien d'abusif, l'industrie connaît des financements depuis longtemps Les réserves seront aussi bénéfiques pour les irrigants non raccordés Si des efforts ne sont pas faits, il n'y aura plus d'arrosage en Charente maritime, comment les agriculteurs assureront-ils un revenu.... Veut-on de l'agriculture en Charente Maritime ou préfère-t-on le tourisme à grand échelle ??? Je suis pour les réserves car la survie de l'irrigation est en jeu	Favorable	Eau reste primordiale pour le bio et le conventionnel Les subventions n'ont rien d'abusif Les réserves sont bénéfiques aux irrigants non raccordés Si rien n'est fait il n'y aura plus d'agriculteurs ... préfère-t-on le tourisme à grande échelle ?
14	C	<b>M. Joël BUOT</b> <b>BOUHET</b>	Particulier	Bonne idée de stocker l'eau en hiver pour l'utiliser en été En plus de préserver la nappe en été elle permet aux agriculteurs de régulariser leurs revenus Ancien (?) agriculteur et irrigant, la réserve d'Anais serait une bonne réalisation pour l'avenir des agriculteurs d'Anais....	Favorable	Bonne idée de stocker en hiver pour usage l'été Régularise les revenus Bonne réalisation pour l'avenir des agriculteurs
15	C	<b>Mme Maïté LABOUDIGUE</b>	Particulier	Je suis favorable à l'édification des réserves... cela maintiendrait un tissu rural fragilisé par une crise économique qui l'affecte en profondeur ... permettrait à toutes les formes d'agriculture de se développer en ne tirant pas sur la nappe Depuis la nuit des temps les hommes irriguent pour produire...ces réserves permettent de faire vivre un des principaux acteurs de la vie à la campagne à travers un e agriculture de moyenne structure voire même l'installation d'une agriculture plus « éco-citoyenne » ... mais pour cela l'eau est aussi nécessaire Ces réserves permettent de capter des eaux de pluie à une saison où elles partent directement à la mer, elle ne prendraient donc rien de la nappe et servirait une activité vivrière... Une partie de l'opinion critique les subventions nécessaires à leur construction... la violence des détracteurs paraît si grande... certaines personnes se déplacent à chaque réunion pour attaquer cette profession en grande souffrance.... Les écologistes se trompent de combat, l'édification de zones artisanales, de ronds-points, d'éoliennes, de lignes à haute tension coutent tout autant et augmentent nos impôts sans que nos campagnes de plus en plus rognées, rongées, polluées et défavorisées n'en voient le bénéfice...Qu'en sera-t-il d'un pays où la superficie agricole diminue de jour en jour, où la population ne pourra plus vivre sur place de son métier de base = nourrir les habitants... Je ne comprends pas la guerre déclarée à cette profession dont dépendent notre économie et nos campagnes... J'entends que dans d'autres communes ces réserves construites sont interdites d'usage qui du bien public ??? Je pense que si l'opinion continue à accabler cette profession de tous les maux de notre société il y aura dans peu de temps des victimes directes et indirectes.... Casser un maillon de la chaîne a quelques conséquences désastreuses sur l'ensemble... écoles, commerces de proximité, pharmacie... un pan entier de la vie de nos campagnes serait fragilisé et à terme définitivement affecté... Je pense que ces réserves apportent de solutions à beaucoup d nos problèmes de nos campagnes....	Favorable	Maintien d'un tissu rural fragilisé Attitude des opposants et détracteurs Guerre déclarée à cette profession Les écologistes se trompent de combat Si l'opinion continue à accabler il y aura des victimes

**COMMUNE DE : SAINT XANDRE**

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS**

Dans ce chapitre est reporté le résumé de chaque intervention du public :

- Déposée sur le registre d'enquête..... « R »
- Adressée par courrier au commissaire enquêteur ou joint au registre..... « C »
- Transmise par voie électronique..... « E »
- Recueillie oralement par le commissaire enquêteur.....« O »

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	R	Mme LECOMTE Isabelle	Particulier	... 35 ha en moins pour 13 irrigants et première tranche ! ... choix qui est fait d'augmenter une productivité agricole qui implique plus de nitrate et de pesticides ... ces réserves sont financées à hauteur de 70% avec de l'argent public... ... l'eau est un bien commun et les contribuables s'inquiètent de plus en plus de sa qualité... nos rivières n'ont pas besoin de plus d'engrais ou de phyto liés à la course au rendement des céréaliers... ... la baie de l'Aiguillon est en danger pour la qualité de son eau voire pour les conchyliculteurs ... ce projet engage les agriculteurs pour 20 ans pour un modèle qui pose problème ... alimentation locale, qualité de l'eau potable, santé, pollutions diverses...qu'il faudra tôt ou tard changer...	Défavorable	Perte terres agricole Financement Impact sur baie de l'Aiguillon Et les conchyliculteurs Modèle agricole qui pose problèmes
2	R	M. BOURON Mickael 4 square des cyprès 17230 Villedoux	Particulier	... agriculteur éleveur et irrigant favorable à ce projet, seul moyen de conserver l'irrigation dans notre secteur ... l'irrigation apporte sécurité pour produire fourrage nécessaire à l'élevage sur mon exploitation ... représente toute une économie locale (culture de semence, légumière) qu'il faut conserver ... logique de prendre l'eau en hiver pour s'en servir l'été	Favorable	Sécurité des capacités d'irrigation nécessaire à la production de fourrage pour l'élevage de l'élevage Economie locale Prélèvement l'hiver pour utiliser l'été
3	R	M. Henri BONNET 13 rue d'Aunis 17720 Ste Soule	Particulier	Point sur le bilan hydrologique du bassin De la nappe intensément exploitée de l'Aunis...(voir annexe 1 ) 98 millions de M3 sont drainées vers les différents cours d'eau y compris la Sèvre niortaise et l'océan en période pluvieuse, les formations calcaires fissurées donc peu épaisses ne peuvent retenir l'ensemble de l'eau apportée par les pluies... Du bassin versant du Curé et du Virson... (voir annexes 2,3 et 4) la nappe ne peut retenir toutes les précipitations de la période pluvieuse... 72 % rejoint les cours d'eau et la mer... résultat identiques, 75 trouvés par SAFEGE( ?) en 2001 (annexe 5) Le stockage d'environ 1.600 000 m3 sur un apport de 35 millions de m3 dont près de 75% est drainé vers les cours d'eau et la mer ne porte pas préjudice à l'écosystème au contraire l'arrêt des pompages en été diminuera la durée des assecs ... ... le remplissage des réserves représente seulement 5mm de pluie sur l'ensemble du bassin (5 annexes sont jointes en pièces jointes de ces observations)	Favorable	La nappe ne peut retenir toute l'eau des pluies 72% de l'eau rejoint les cours d'eau puis la mer Pas de préjudice à l'écosystème 1.6 M de m3 de stocké pour 35 M de m3 sur le bassin Remplissage représente 5 mm de pluie sur l'ensemble du bassin
4	R	M. François DURAND Moulin Neuf 17540 Anais	Particulier	... je suis venu ce jour donner un avis très favorable à ce projet pour des raisons que j'explicitai dans un courrier à venir	Favorable	
5	R	M. THOMAS St Xandre	Particulier	... je donne un avis défavorable à ce projet de bassines trop grandes ... nous devons encourager une agriculture moins gourmande en eau et privilégier des cultures nourricières locales ainsi que des cultures moins polluantes et plus respectueuses de la nature et des humains...	Défavorable	Bassines trop grandes Privilégier une agriculture moins gourmande en eau et des cultures nourricières
6	R	Mme Claudette BONNIN	Particulier	... je suis défavorable au projet de réserve qui encourage le développement de grandes cultures vouées à l'exportation très largement subventionnées par la PAC... ce projet mettrait à mal les captages d'eau potable ... favorable à une agriculture paysanne durable biologique permettant la relocalisation de l'alimentation et donc le développement d'une agriculture péri-urbaine en circuit court ... ... cette agriculture a besoin d'eau en petite quantité et de petits ouvrages à mutualiser pour développer une agriculture locale nourricière...	Défavorable	Irrigation pour grandes cultures vouées à l'exportation Cultures subventionnées Privilégier agriculture périurbaine et circuits courts
7	R	Mme BENETREAU Sandrine	Particulier	... l'eau est un bien trop précieux... je suis contre ces bassines disproportionnées réservées à un nombre limité pour le profit de quelques uns	Défavorable	Nombre limité d'adhérent et profit pour quelques-uns
8	R	M. VINCEDEAU	Dominique St Xandre	... opposé à ce projet dispendieux en argent public... ... confiscation pour le plaisir de quelques uns d'un bien commun l'eau... ... inconcevable de mettre des cultures demandeuses en eau sur des terres censées être humides et prévues pour l'élevage... ... qu'on vienne en aide aux éleveurs... mais pas aux céréaliers	Défavorable	Argent public Eau = bien commun confisqué pour quelques-uns Aider les éleveurs et non les céréaliers
9	R	M. VINCENT Arnaud	Particulier	... je suis favorable à la création de bassines collectives... ... l'avenir de l'agriculture passe par ce genre de création...	Favorable	Avenir de l'agriculture dépend de ces créations

				... il serait judicieux de rééquilibrer les quotas d'eau et de mettre en place des mesures drastiques contre l'irrigation de jour		Mettre en place des mesures drastiques en particulier irrigation de jour
10	R	<b>M. PREUSS Bernard</b> 17170 LaLaigne	Particulier	... depuis 2007 des réserves existent sur la commune de Lalaigue/CramChaban – La Grève / Mignon – 5 réserves – 1.5 M de M3- de stockage 6 M d'euros – 9 agriculteurs ... le résultat est décevant : assecs l'été assecs l'hiver... aucun contrôle sur les remplissages... anarchie totale - ... le projet proposé est copie conforme...je pourrai m'exprimer plus longuement sur les écueils de ce projet ( ? ) Je suis très défavorable	Défavorable	Mauvaise expérience dans région proche ( ? ) Aucun contrôle des remplissages
11	R	<b>Mme PREUSS Annie</b> 22 rue de la Guédivière 17170 La Laigne	Particulier	... l'évaporation sur ces immenses surfaces n'est pas compensées par la pluviométrie et 4 ( ? ) doit être prélevé dans la nappe... non à ces réserves... oui à la protection de la nappe réserve naturelle à la disposition de tous....	Défavorable	Evaporation 4% prélevé en plus pour compenser
12	R	<b>M. BALOGE Bernard</b> Gérant EARL BALLOGE	adhérent	...irrigation est primordiale et justifiée pour pérenniser nos exploitations... ... la majorité de nos terres ont une faible réserve utile ... ... les réserves préservent l'environnement le but est de capter l'eau lorsqu'elle est en excédent et de la reprendre l'été en période d'étiage... ... l'Aunis a une vocation agricole céréalière sans l'eau c'est une économie qui risque de s'écrouler ... nos voisins sud-vendéens l'ont bien compris et leur économie est meilleure que la notre.	Favorable	Irrigation primordiale pour pérenniser les exploitations Terre avec faible réserve utile (humidité naturelle) L'Aunis vocation agricole sans irrigation chute de tout un pan de l'économie Les sud-vendéens ont réussi
13	R	<b>Mme Isabelle LECOMTE</b>	Particulier	Précise son avis défavorable ... son avis du premier jour insuffisamment explicite j'avais souligné son côté interrogatif et noté à priori défavorable	Défavorable	Exprimer clairement son avis
14	R	<b>M. THOMAS Pierre</b> La Souzaine St Xandre	Particulier	Je suis contre <u>Partage inéquitable</u> de l'eau entre quelques irrigants et les petits paysans... concurrence avec eau potable et milieu naturel <u>Substitution douteuse</u> et manipulation par les lobbies agro-alimentaires- maintien des prélèvements l'été pour les irrigants non raccordés entraînant un assèchement plus précoce des petits cours d'eau et un rationnement pour l'arrosage des jardins – augmentation des prélèvements (référence biaisées) Absence de véritable démocratie dans le processus de validation du projet... les pancartes sont placées à des endroits dangereux pour s'arrêter et les consulter ( ? ) <u>Incohérence économique et climatique</u> – gaspillage de l'eau (évaporation) arrosage en milieu de journée.../argent public de la poche du citoyen – Financement public pour des bénéficiaires privés et non application principe pollueur/payeur Aucune garantie de pouvoir remplir les bassines dans le contexte actuel de changement climatique... <u>Aujourd'hui l'agriculture productiviste</u> associée aux bassines c'est ... pollution des ressources naturelles et dégradation des paysages et de la biodiversité... enrichissement des fermes et des surfaces agricoles... rentabilité conditionnée par des aides publiques... impacts négatifs sur la santé humaine et les milieux (mortalité des abeilles, des oiseaux et des insectes...) inadapté aux changements climatiques (cultures semences très gourmandes en eau et 70% à l'export...) Une guerre de l'eau annoncée... <u>Demain une agriculture responsable</u> , vivrière c'est : Préservation de la ressource, une production de qualité, une meilleure rentabilité économique pour tous les agriculteurs et pas seulement quelques – uns, une réorientation des aides publiques, la mise en place de solutions face au changement climatique, <u>Un partage de la ressource</u>	Défavorable	Partage inéquitable Concurrence avec eau potable et milieu naturel Critique de l'affichage Manipulation des lobbies Pollution dégradation des paysages Santé humaine pour une autre agriculture
15	R	<b>M. LANDREAU Guillaume</b> Villedoux	Particulier	L'eau un bien pour tous, une ressource primordiale L'agriculture du secteur est diversifiée on trouve à la fois des élevages la plupart spécialisés (bovins lait vaches allaitantes chèvres et des filières de qualité...mais également des structures céréalières haut de gamme ... blé dur, maïs grain pour filière palmipèdes foie gras, ou la production de semences pour l'export... Le point commun de ces systèmes de production, la nécessité de les sécuriser par l'irrigation... En élevage atteindre l'autonomie alimentaire des troupeaux grâce à du fourrage de qualité et en quantité L'irrigation permet de sécuriser la production de céréales de qualité optimale offrant les meilleurs débouchés Pour assurer de qualité et en quantité il faut l'irrigation qui ne peut s'envisager à l'avenir que par la création de réserves permettant de stocker l'eau l'hiver lorsqu'elle est présente en quantité... Le but est de réduire l'impact des prélèvements estivaux sur le milieu... réduction d'impact prouvée chez nos voisins vendéens en avance sur la création de réserves et qui constatent des niveaux d'eau plus importants l'été ... Je suis favorable	Favorable	Agriculture diversifiée et quelque soit le domaine besoin eau Autonomie alimentaire pour les élevages L'irrigation sécurise la production en qualité et en quantité Expérience bénéfique en vendée
1	C	<b>M. et Mme BONNET</b> 13 rue d'Aunis 17720 Ste Soule	Particulier	La loi sur l'eau de 1992 donne dans son article 2 la directive « d'améliorer la ressource » Le SAGE du bassin Loire Bretagne adopté en 2015 prévoit la création de stockage hivernal... la création des réserves envisagées par le SYRES pour l'ASA d'Aunis répond totalement à ces divers points. ... ces réserves sécurisent les résultats économiques et garantissent un minimum de revenu.	favorable	Conforme aux orientations loi sur l'eau et SAGE Sécurise les résultats économiques et garantit d'un

			<p>... indispensable dans cette région où l'installation et le maintien de jeunes agriculteurs est nécessaire si l'on ne veut pas voir le tissu rural se dégrader les sols y sont séchant et la pluviométrie irrégulière.</p> <p>... permet une agriculture compétitive induisant indépendance alimentaire et énergétique...</p> <p>...dans la revue Réussir de mars 2018 il est écrit que des chercheurs néerlandais travaillant sur le sujet « où trouver les ressources pour nourrir une population mondiale qui ne cesse de croître concluent de la nécessité d'une intensification durable des terres cultivées situées principalement au Danemark, en Italie et en France... je suis très favorable</p> <p>... les productions agricole en Charente Maritime sont variées et l'irrigation permettra d'en améliorer les rendements (une partie ira sur le maïs mais celui-ci participe à la préservation de l'environnement... 1 ha de maïs consomme de 22 à 44 tonnes de CO2 par an (en fonction du rendement) rejette 156 à 32 tonnes d'O2 par an (2 fois plus qu'1 ha de forêt) et exige moins de traitements phytosanitaires que les cultures d'hiver...</p> <p>... les années sèches c'est le maïs d'ensilage qui a sauvé l'élevage...</p> <p>Le communiqué commun de presse de Nicolas Hulot et de Stéphane Travert du 9 août 2017 encourage le stockage hivernal de l'eau.</p>		<p>revenu</p> <p>Indépendance alimentaire et énergétique</p> <p>Le maïs n'est pas la seule culture</p> <p>Installation et maintien jeunes agriculteurs</p> <p>N. Hulot et S. Travert préconisent le stockage hivernal</p>
2	C	<p><b>Mme PREUSS Annie</b>  <b>22 rue de la Guédivière</b>  <b>17170 La Laigne</b></p>	<p>Particulier</p> <p>... réserves de substitution à mon humble avis qualificatif usurpé...</p> <p>Les effets constatés sur le Crêpe (?) par les 5 bassines de l'ASA des Roche (?) (condamné définitivement (?) ce gros ruisseau ponctué de lavoirs et et du moulin de Crêpe a disparu des mémoires des riverains intéressés par les bassines qui proclament que ce ruisseau n'a jamais vraiment existé qu'il ne coulait que par intermittence....</p> <p>... quid de l'avenir du « curé » quels souvenirs auront nos petits enfants...</p> <p>Non à ces ouvrages qui anéantissent le milieu aquatique et à terme nos ressources en eau potable...je suis très défavorable</p>	Défavorable	<p>Mauvaise expérience</p> <p>Quid de l'avenir du Curé</p>
3	C	<p><b>M. Eric PERRIN</b>  <b>Ville de La Rochelle</b></p>	<p>Conseiller municipal délégué La Rochelle</p> <p>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal – séance du 18 juin 2018</p> <p>La ville de La Rochelle est propriétaire et exploitante des captages de Varaize, Fraise-Boulard et Anais qui fournissent 33% des besoins en eau potable - captages inscrits sur liste captages prioritaires « Grenelle » ...</p> <p>Ils fournissent 2 millions de m3d'eau potable/an et autorisation pour 3 millions de m3/an. Le schéma Départemental d'adduction en eau potable indique que la totalité des capacités de production en eau potable aujourd'hui devra être mobilisée à l'horizon 2030. Ces captages sont donc stratégiques non seulement pour La Rochelle mais pour l'ensemble de la Charente Maritime ces réserves étant susceptibles d'altérer quantitativement et qualitativement les ressources...</p> <p>La nappe souterraine exploitée est vulnérable, dite libre et exposées aux pollutions agricoles...</p> <p>La ville s'est engagée dans un programme partenarial de lutte contre les pollutions diffuses (Re-Sources – période 2015/2019)</p> <p>La construction de ces réserves augmenterait notamment de 9% en moyenne ces prélèvements par rapport à la moyenne de consommation constatée depuis 2007... la deuxième tranche envisagée (1.74M de m3) amènerait à accroître de 37% les prélèvements pour l'irrigation.</p> <p>Les conditions de remplissage insuffisamment restrictives pourraient entraîner des étiages plus précoces avec risque sur la quantité et la qualité de l'AEP</p> <p>Les phénomènes de dénitrification observés sur certains captages de la ville de La rochelle pourraient être modifiés par une sollicitation élevée de la nappe en période de hautes eaux et entraîner une hausse du taux de nitrate dans l'eau potable...</p> <p>... les enjeux de préservation de l'eau dans sa globalité ne peuvent être compartimentés alors que le dossier est muet sur cette dénitrification et ne comprend aucun engagement d'évolution des assolements qui pourraient permettre un impact positif sur la qualité des eaux ni aucune réflexion sur des économies d'eau...</p> <p>Il ressort des expertises (étude EXPLORE 2070) Qu'il faut s'attendre à une baisse de 30 à50% voire plus des nappes et une diminution de leur recharge en raison du changement climatique.... On peut s'interroger sur les possibilités de remplissage de ces réserves à l'avenir...</p> <p>Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis réservé au projet actuel de création de réserves sur le bassin du Curé, d'émettre le vœu que la préservation de l'eau (quantité et qualité) devienne un pilier du développement du bassin de vie ... co-construire un projet de territoire vertueux e t durable, acceptable par tous soutenant des pratiques agricoles adaptées au changement climatique et bénéfiques pour la ressource en eau... ces propositions sont adoptées.</p>	Réservé	<p>Altération quantitative et qualitative des ressources</p> <p>Nappe libre exposée aux pollutions agricole</p> <p>Prélèvement en période de hautes eaux peut entraîner une hausse des taux de nitrate</p> <p>Préconise un projet de territoire vertueux et acceptable par tous</p>

**COMMUNE DE : BENON**

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS**

Dans ce chapitre est reporté le résumé de chaque intervention du public :

- Déposée sur le registre d'enquête..... « R »
- Adressée par courrier au commissaire enquêteur ou joint au registre..... « C »
- Transmise par voie électronique..... « E »
- Recueillie oralement par le commissaire enquêteur.....« O »

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	R	<b>M. Bonnet</b>	Particulier	... totalement favorable au projet et transmettra un courrier en ce sens au siège de l'enquête.	Favorable	
2	R	<b>M. THOMAS</b>	Particulier	... le projet va permettre une meilleur gestion de la ressource... prélèvement et stockage en hiver lorsque la ressource est abondante et restitution en été avec des prélèvements moindres... ... aspect écologique et préservation de ces mesures... va permettre une meilleur répartition des eaux prélevées en été en libérant le volume stocké en hiver... ... socialement maintient d'une agriculture de proximité et consolidation des petites et moyennes exploitations qui font vivre le territoire et nourrissent la France...	Favorable	Gestion de la ressource Maintien agriculture de qualité Meilleure répartition des prélèvements en libérant les volumes stockés l'été Agriculture de proximité Consolidation des moyennes et petites exploitations



**COMMUNE DE : SAINT MEDARD D'AUNIS**

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS**

Dans ce chapitre est reporté le résumé de chaque intervention du public :

- Déposée sur le registre d'enquête..... « R »
- Adressée par courrier au commissaire enquêteur ou joint au registre..... « C »
- Transmise par voie électronique..... « E »
- Recueillie oralement par le commissaire enquêteur.....« O »

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	R	<b>BONNET, Nicolas</b>	Exploitant	Le projet est cohérent. Prélever l'eau en hiver lorsqu'elle est en excédent pour une utilisation en période d'étiage.	Favorable	Le projet de réserves est l'unique solution actuelle afin de poursuivre les cultures.
2	R	<b>ROUZEAU, Yves</b>	Exploitant	Aujourd'hui la maîtrise de l'eau est indispensable pour assurer la qualité des productions agricoles et garantir la nourriture de l'humanité.	Favorable	
3	R	<b>VETEAU, Jacques</b>	Exploitant	L'irrigation à partir des réserves de substitution doit assurer la pérennité du tissu agricole durable en tenant compte du volet environnemental. Le projet de retenues est cohérent pour l'économie et les emplois.	Favorable	L'irrigation est nécessaire et compatible avec les mesures environnementales.
4	R	<b>GAUDUCHON, Joël</b>	Exploitant	Le principe des réserves est très intéressant car il permet de pomper l'eau l'hiver pour une utilisation en été. Cependant, les irrigants non adhérents aux réserves ont perdu 60% de leur volume autorisée depuis plusieurs années, tandis que les adhérents conservent l'intégralité des volumes. Par conséquent, les irrigants ne sont pas traités équitablement.	Favorable	Le principe des réserves est bon. Par contre les volumes attribués ne sont pas équitables entre les adhérents et les non adhérents.
5	R	<b>METAYER, Vincent</b>	Exploitant	L'irrigation en Aunis est en perte de vitesse suite aux différentes lois sur l'eau. Le prélèvement dans la nappe en hiver pour une distribution en période d'étiage est un bon choix. Les 6 réserves permettent de maintenir le potentiel économique de l'agriculture du secteur. On ne peut ignorer le changement climatique en cours et c'est pour cette raison que les réserves sont la seule solution. Beaucoup d'emploi induits sont rattachés à la production agricole	Favorable	Le principe du pompage en hiver pour une utilisation au printemps et en été est la seule solution actuelle.
6	R	<b>GULIANI, Patrick</b>	Particulier	Ce délégué de la LPO se range derrière les arguments de Nature Environnement 17. Si la réserve R6 voyait le jour il serait impératif que la réserve privée sise en face soit fermée avant la réalisation des travaux, que la législation en vigueur soit respectée et Adopter une stricte surveillance des recharges de la réserve.	Défavorable	Arguments de Nature Environnement 17. Application stricte de la législation en place.
7	R	<b>GERVAIS, Roger</b>	Maire de la commune	La protection de la nappe et de son maintien à un niveau le plus haut possible en période estivale est impératif. Contrôle efficace du volume total prélevé dans les réserves et par les forages dans la nappe. Les cultures non irriguées sont sensibles à l'évapotranspiration du sol. Un niveau de nappe élevé garanti de meilleurs rendements à ces cultures. Le principe des réserves est bon en l'absence d'autres solutions. Possibilité de raccordements de nouveaux usagers à rendre en compte. Le SYRES devra poursuivre sa communication pour une meilleure compréhension du projet. Le chantier devra être réalisé en relation avec la commune et notamment sur le sujet de la voirie. Transparence sur le financement sur le long terme. Intégration paysagère à définir à partir de vues lointaines du Sud et Sud-Ouest (D109).	Favorable	-Protection de la nappe. -Contrôle efficace des consommations. -Absence d'autres solutions. -Communication du maître d'ouvrage. -Financement. -Intégration paysagère à définir.
1	O		Exploitant	Cette personne insiste sur la présence d'une réserve d'eau privée et éventuellement illégale à proximité de la future réserve R.6. Cette réserve, privée est sur la propriété de la ferme voisine qui fait face au projet R6. Cette dernière aurait été creusée depuis plusieurs années sur une profondeur approximative de 8 mètres et serait en contact directe avec la nappe. Celle-ci pourrait être en lien avec le captage d'eau potable de Fraise. La présence de cette réserve privée est incompatible avec la création de R6. D'autre part, l'impact sur le captage de Fraise (pollution) est envisageable.	Interrogation	Légalité sur cette présence.

**COMMUNE DE : SAINT SAUVEUR D'AUNIS**

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS**

Dans ce chapitre est reporté le résumé de chaque intervention du public :

- Déposée sur le registre d'enquête..... « R »
- Adressée par courrier au commissaire enquêteur ou joint au registre..... « C »
- Transmise par voie électronique..... « E »
- Recueillie oralement par le commissaire enquêteur.....« O »

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	R	RIBREAU, Pascal	Exploitant et Président ASA	<p><u>La sécurité de l'eau sur le territoire</u> : Aucun réservoir hydraulique en capacité de stocker le surplus d'eau hivernale, digne de ce nom, n'est présent en Charente maritime. L'Aunis est totalement tributaire des précipitations et se retrouve avec une épée de Damoclès sur la tête. Il faut absolument disposer d'une sécurité partielle de l'eau en vue d'une irrigation des cultures. Cette démarche tient compte du réchauffement climatique et de la conjoncture difficile dans le milieu agricole.</p> <p><u>Possibilité d'avoir accès à l'eau dans les exploitations après 2021</u> : En l'absence de réserves de substitution, la totalité des irrigants subiront une baisse de 45% en 2021. Celle-ci viendrait se rajouter aux 36% de diminution depuis 2006.</p> <p><u>Développement de circuits courts et de filières</u> : La demande sociétale actuelle pourra être pérennisée à la seule condition de sécuriser l'accès à l'irrigation. Le but est de développer une filière agricole équilibrée entre export et circuits courts, entre cultures spécialisées et grandes cultures.</p> <p><u>Réduire la pression estivale sur la ressource en eau potable</u> : Bien que l'eau potable de la ville de La Rochelle soit fournie au 2/3 par le fleuve Charente et l'usine de potabilisation de Coulonges-St Hippolyte, la sécurité que peuvent apporter les forages de Varaize, Fraise-Bois-Boulard et Anais a toujours été importante aux yeux de la profession agricole.</p> <p><u>Conserver un écoulement dans le marais Poitevin</u> : Le pompage dans la nappe devenu moins important en période estivale permettra dès le printemps, un écoulement dans la cuvette de Nuaille, clé du fonctionnement écologique du marais Poitevin.</p> <p><u>S'inscrire dans une logique de territoire</u> : Depuis 2016, l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) est officiellement OUGC sur le territoire du marais Poitevin englobant une partie des départements 17-79-85. Cet établissement a donné un avis favorable étayé par un retour d'expérience suite à la création sur les bassins du Lay, de la Vendée et de l'Autize de re-(tenues de substitution actuellement en fonctionnement).</p>	Favorable	<p>La sécurité de l'approvisionnement en eau.</p> <p>Harmoniser les cultures et développer les circuits courts.</p> <p>Accès à l'eau potable pour l'agglomération Rochelaise.</p> <p>Protection du marais Poitevin.</p>
		LANDRIAU, Jérôme	Directeur société Soufflet Atlantique	<p>Soufflet Atlantique est une entreprise de négoce basée à MARANS (17) chargée de collecter et commercialiser les céréales produites et moins de 2% de la pluviométrie fournir des produits et des conseils agroenvironnementaux. Les prélèvements hivernaux sont sans impact sur le milieu puisqu'ils représentent moins de 2% de la pluviométrie.</p> <p>L'irrigation est souvent associée à la culture du maïs. Cette culture utilise l'énergie solaire pour capter le CO2 et fabriquer de la biomasse grâce à la photosynthèse. Un ha de maïs ou de blé permet de fabriquer 15 à 20 tonnes de biomasse.</p> <p>Sécuriser les rendements en céréales et en cultures fourragères dans un bassin où le potentiel est limité en raison de la faible réserve hydrique des sols.</p> <p>La mise en place de nouvelles cultures dont la valeur ajoutée permet le maintien à long terme des exploitations à taille moyenne et l'installation de jeunes agriculteurs.</p> <p>La société vient d'investir dans un nouveau silo portuaire à La Pallice destiné à l'exportation des productions de la région. Ce nouveau site génère 45 emplois sur le site portuaire.</p> <p>D'autre part, nous sommes présents avec nos silos sur les communes de Marans, St Jean du Liversay, La Ronde, Bouhet, St Georges du Bois et St Médard d'Aunis. Certaines de ces céréales sont transformées dans les moulins « Grands moulins d'Ozon » à Châtellerault (86) et à Pornic (44). (Un des plus grands groupes en agroalimentaire Français).</p>	Favorable	<p>Partage de la ressource plus équitable.</p> <p>Les bienfaits du végétal.</p> <p>Préserver la régularité des rendements.</p> <p>L'emploi dans la région.</p>
2	R	BOUCARD, Pierre	Exploitant.	Courrier en cours de transmission.	Favorable	

3	R	<b>MORIN, Emeric</b>	Exploitant	Courrier en cours de transmission.	Favorable	
4	R	<b>GUIBERT, Jean-Pierre</b>	Ancien exploitant et irrigant.	Je suis favorable au projet.	Favorable	
5	R	<b>PETIT, Denis</b>	Maire de St Jean de Liversay et Conseiller département al canton Marans.	La constitution de ces réserves (stocks) permet aux agriculteurs irrigants à renoncer à utiliser leurs anciens forages et sécurise le plus souvent l'approvisionnement pour une agriculture participant au développement économique du territoire. La tarification à mettre en place devra couvrir les coûts et inciter les agriculteurs à ne pas surconsommer.	Favorable	-Fermeture de certains forages pour les adhérents aux réserves. -Tarification qui doit dissuader la surconsommation.
6	R	<b>LUC, Jean</b>	Maire de St Sauveur D'Aunis	Projet permettant de sécuriser l'approvisionnement et les rendements en période estivale, d'éviter les conflits en stockant l'eau en période hivernale où la pluviométrie est excédentaire et aussi de diversifier une filière agricole équilibrée entre cultures spécialisées à valeur ajoutée et grandes cultures exportatrices. Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement durable puisqu'il évite un gaspillage d'eau douce rejeté à la mer. La structure publique (SYRES 17) garantit la transparence, la maîtrise de la consommation et la concertation permanente avec les acteurs locaux.	Favorable	-Sécuriser l'approvisionnement. -Eviter les conflits et stockant l'eau l'hiver. -Eviter une trop grosse perte d'eau douce vers la mer. -SYRES a un rôle de régulateur.
7	R	<b>DIRE, P</b>		Avis favorable à ce projet.	Favorable.	
8	R	<b>PIERROIS, Jean-Louis</b>	Agriculteur	Le refus des réserves de substitutions par une minorité de la population va provoquer l disparition des exploitations familiales de type polyculture, élevage et de fait accélérer le processus de grands domaines agricole de 300, 500 et 1000 ha avec seulement 3 cultures annuelles qui entraineront un déficit de biodiversité. Le stockage et l'utilisation raisonnée de l'eau est le seul moyen de conserver des exploitations. En 2015, suite à la réduction de notre quota destiné à l'irrigation, nous avons décidé de vendre le troupeau de vaches laitières, ma femme est partie travailler à l'extérieur et arrêt de l'irrigation. Risque de se spécialiser uniquement dans des cultures d'hiver et modifier la biodiversité	Favorable	-Disparition d'exploitations. -Risque d'extension des exploitations.
9	R	<b>BUOT, Isabelle</b>		Nos agriculteurs ont déjà beaucoup fait et notamment pour l'agriculture raisonnée. Et ils savent que leurs pratiques doivent encore évoluer et ils font tout pour cela. Le pompage de l'eau l'hiver pour la stocker et la distribuer l'été est un travail de réflexion censé.	Favorable	-Adaptation des méthodes des exploitants vis à vis des contraintes liées au climat.
12	R	<b>BEGUE, Yves</b>		Le fait de remplir les réserves lorsque l'eau est excédentaire, de la stocker pour éviter qu'elle se répande en mer est nécessaire. Ce projet de réserves s'inscrit dans l'avenir et c'est une question de bon sens.	Favorable	-Stocker l'eau excédentaire avant qu'elle soit rejeté à la mer. -Projet d'avenir.
11	R	<b>BUOT, Claude</b>		Nous sommes chargés de nourrir la population qui augmente sans cesse. C'est un plus pour nos échanges commerciaux.	Favorable	-Humanitaire -Echanges commerciaux.

10	R	<b>BEGUE, Christophe</b>	Agriculteur	Le fait de stocker l'eau excédentaire l'hiver permet de garder un niveau satisfaisant en période estivale. Cela évitera les problèmes d'alimentation en eau potable l'été. Il est vrai que le budget destiné à la réalisation de ce projet est élevé mais il y aura un retour sur investissement. Nous avons une production laitière, si pas d'irrigation plus de troupeau.	Favorable	-Sécuriser l'accès à l'eau potable. -Retour sur investissement.
16	R	<b>GAUTRONNEAU, Eric</b>		Voilà plus de 15 ans que ce projet à été initié. Il est collectif et bénéficiera à tous les irrigants. Les besoins en eau pour les cultures est essentiel.	Favorable	-Bénéfice pour tous les irrigants. -Besoin essentiel.
13	R	<b>HELLY ?, C</b>		Ce projet est une aberration et il me semble anormal de prélever en grande quantité sous prétexte d'une économie ultérieure de cette même eau. L'eau est indispensable à la survie. Il serait mieux de cultiver des céréales qui soient moins exigeantes en eau et en produits chimiques.	Défavorable	-Projet aberrant. -Eau = survie -Changer de cultures.
17	R	<b>HAININ, Gilles</b>	Agriculteur	L'irrigation nous apporte une garantie pour la production de fourrage destiné à notre troupeau laitier. C'est important pour une production laitière régulière. La seule méthode pour pérenniser l'irrigation est de créer des réserves.	Favorable	-Garantie de production. -Régularité. -Pérenniser l'eau.
14	R	<b>HELLY ?</b>		L'agriculture doit devenir intelligente et créative.	Défavorable	-Créativité.
15	R	<b>BUOT</b>		Avis favorable		
18	R	<b>PREUSS, Bernard</b>		Dépose un courrier de 6 feuilles le 5 juillet.		
19	R	<b>PREUSS, Bernard</b>		Remise quatre dossiers au nom de Jean-Jacques GUILLET (5f)et Hélène GIRARD(4f), Grégory, PREUSS (5f), Sandra, PREUSS (4f).		
20	R	<b>PICAUD, Patrick</b>	Particulier	Concernant la R2,le dossier mentionne 4 forages de remplissage pour les 202.880 m3. Or l'EARL BALLOGE a utilisé de 2008 à 2015, en moyenne 184000m3, ce qui fait presque 20000m3 supplémentaires par rapport à sa consommation. Cet EARL dispose de 5 forages et le dossier ne mentionne pas le cinquième qui est utilisé pour 90000m3. Il ne s'agirait donc pas pour la R2 d'u ouvrage de substitution puisque L'EARL va continuer à utiliser ce cinquième forage. Le volume cible de 4,7M m3 N'est pas figé et la révision du SAGE a prévu de revoir ces volumes prélevables. Ce point n'a pas été envisagé dans le dossier. Le règlement intérieur de l'OUGC mentionne une adhésion à L'ASA de L'Aunis. Ceux qui ne souhaitent pas y adhérer se verront supprimer l'accès à l'eau. Donc gestion inéquitable de l'eau. Des ouvrages étant implantés dans la nappe phréatique, il y a obligation de vidange précoce de la nappe en effectuant un rabattement par un drainage au fossé. Ces volumes doivent être comptabilisés dans les prélèvements pour l'autorisation d'exploiter. Pour la R 15, par exemple cela peut représenter 135000 m3. Ce projet n'est pas d'intérêt général, ne permet pas d'économie d'eau, ne protège pas les milieux naturels, n'est pas équitable et néfaste pour la ressource en eau potable.  (Sait déjà exprimé au nom de l'association Nature Environnement 17).	Défavorable	-Volumes. -Utilisation des forages. -Gestion de l'eau. -Intérêt général. -Rabattement des nappes. -Eau potable.
21	R	<b>MEZEL, David</b>	Particulier	Des investissements aussi bien techniques qu'économiques ont permis le développement de l'agriculture. L'irrigation dès 1976 a été un élément de développement de l'exploitation. Compte tenu de la faible épaisseur de terres arables, l'irrigation est essentielle pour permettre aux cultures de satisfaire leurs besoins. L'eau rentre dans l'équation chimique de la photosynthèse produite par les plantes. L'irrigation est un élément essentiel pour assurer une nécessaire production. Pour ce qui concerne l'assolement, j'ai sur mon exploitation du blé tendre, du blé dur, du colza, de l'orge de brasserie, du maïs grain. Le maïs ne représente que 11% de ma surface cultivée. La culture des semences sous contrat est obligatoirement soumise à l'irrigation. L'irrigation permet d'atteindre des normes commerciales de qualité. Le commerce des produits agricoles ne peut pas se faire seulement au niveau local, national ou européen. Les échanges sont mondiaux. En effet, la consommation mondiale de céréales augmente régulièrement de 10 millions de tonnes par an.	Favorable	-Model agricole. -Sol R U -Economie. -Volumes. -Commerce mondial. -Utilisations de l'eau.

				<p>Vouloir changer le mode d'agriculture en visant le bio et le local est archaïque, égoïste et sans ambition. Si l'agriculture Française ne participe pas au développement Africain, d'autres le feront. L'alimentation est une source de paix dans ces pays si elle est assurée. L'eau ne sert pas qu'aux irrigants, elle sert les échanges commerciaux, l'activité portuaire etc... Le remplissage des réserves en période hivernale permettra de moins solliciter le milieu en été. A l'heure actuelle, le volume estival autorisé sur l'Aunis est de 8,4 millions de m3. En 2021, il descendra à 4,7 millions. Les réserves créées permettront de compenser la baisse des prélèvements estivaux. L'agriculture permet de faire vivre le territoire. Si certains veulent s'en accaparer, alors, qu'ils le financent. Compte tenu de mon jeune âge, je n'ai aucun intérêt à détruite le milieu qui me sert à produire mon revenu. Il n'y a pas une agriculture mais des agricultures. L'homogénéisation est impossible du fait des spécificités des terroirs, des productions, de contraintes géographiques etc...</p> <p>Des gourous extrémistes associés aux politiques inquisiteurs imposent leurs pensées uniques auxquels il faut adhérer sans réfléchir sous peine de sanction divine.</p>		
1	C	<b>TRANQUARD, Cédric</b>	Président Asa Boutonne	<p>Favorable au projet de réserves de substitution du Curé. Ce dernier s'attaque aux problèmes environnementaux, sociétaux et économiques d'un territoire. Il en résulte une volonté territoriale forte de la part des élus et des usagers locaux. La preuve se manifeste par un vote à très forte majorité de la CLE. Ce projet est un outil de territoire multigénérationnel permettant de répondre aux défis du changement climatique et aux défis sociétaux. Les générations futures pourraient nous reprocher de ne pas avoir anticipé les besoins à venir.</p>	Favorable	Répondre aux défis environnementaux et économiques.
2	C	<b>BONNET, Henri</b>	Syndicat de la propriété privée rurale et agricole du 17	<p>Pluviométrie très irrégulière en Charente maritime. Les sols de l'Aunis sont superficiels et argilo calcaire et de ce fait séchants. L'imperméabilisation des surfaces (constructions, places ...etc..... La superficie de 60.000 ha par an est imperméabilisée en France. Si on retient 1% pour la Charente Maritime, cela représente la surface de 600 ha minimum ce qui équivaut à une perte d'au moins 2.250.000 m3 par an pour le département. Lorsque la pluviométrie est excédentaire, nous nous empressons d'expédier le plus vite possible l'eau à la mer.</p> <p>La photosynthèse ne peut avoir lieu que si la sève dont le constituant principal est de l'eau. L'irrigation doit permettre des rendements réguliers pour rester dans la compétition internationale.</p> <p>La production de matière sèche : Le maïs est l'une des plantes les moins consommatrices en eau pour la production d'1kg de matière sèche. Le blé, la pomme de terre, le sorgho, le soja et le tournesol ont des besoins beaucoup plus importants en eau.</p> <p>Hydrologie : Les études réalisées sur le bassin considéré montrent que les prélèvements actuels à l'étiage sont beaucoup trop élevés. Il est donc préconisé la mise en réserve hivernale de 1,6 millions de m3 ce qui permettra de diminuer d'autant les prélèvements en période d'étiage.</p> <p>Les pompages réalisés en périodes pluvieuses (hiver) ne représentent que 3 à 4% de la pluie efficace.</p> <p>Le communiqué de presse de Nicolas Hulot et Stéphane Travert du 9 août 2017 encourage le stockage hivernal de l'eau.</p>	Favorable	<p>-Géologie. -Surfaces d'imperméabilisation en constante progression.</p> <p>-Le surplus de pluviométrie est éjecté à la mer.</p> <p>-La baisse des prélèvements en période d'étiage est nécessaire.</p> <p>Les ministères concernés préconisent le stockage hivernal de l'eau.</p>
3	C	<b>BUOT, Thierry</b>	Exploitant adhérent Asa Aunis.	<p>Pendant ma formation professionnelle, nos professeurs ne cessaient de nous dire « dans ton projet d'installation, tu as pensé à développer l'irrigation pour réguler ton revenu et ne pas subir les aléas climatiques ?».</p> <p>Dans les années 1990, on avait déjà l'idée de construire des réserves tampons (petites) qui seraient remplies l'hiver mais</p>	Favorable	-L'administration a fait le choix des réserves de substitution totale.

				<p>l'administration décide de ne pas nous suivre et de projeter des réserves de substitution totale.</p> <p>Les opposants demandent sans cesse toujours plus d'études d'impact ce qui augmentent le coût total des réserves.</p> <p>Le climat qui change est une certitude or il faudra nourrir la population dont le nombre cesse d'augmenter.</p> <p>La zone géographique de l'Asa Aunis est en excès d'eau l'hiver et elle en manque en été. Le projet de réserves permettrait de voir des cultures à fortes valeur ajoutée se développer et apporter des bénéfices pour l'économie locale.</p> <p>Aux opposants : Arrêtez de mettre les agriculteurs en grande difficulté avec vos incessants recours au tribunal quand les projets ont eu l'accord du préfet (comme La Laigne ou Benon) et le pire c'est de faire des recours quand les investissements sont faits.</p>		<p>-L'augmentation des coûts à cause des demandes récurrentes des opposants.</p> <p>-Nourrir les populations.</p> <p>-Cultures à fortes valeur ajoutée. Pour l'économie locale.</p> <p>-Gaspillage de l'argent public cause des recours permanents des opposants.</p>
4	C	<b>AGAT, Alexandre</b>	Président de l'ASA Saintonge Centre.	<p>Les agriculteurs ont toujours su s'adapter à la réglementation et aux demandes environnementales croissantes mais nécessaires.</p> <p>Ce projet est un réel outil de développement durable permettant le maintien d'un tissu social et économique de nos territoires ruraux et en améliorant de façon significative et sans ambiguïté les conditions environnementales.</p> <p>Des exploitants irrigants vendent leurs produits dans les magasins de producteurs locaux et que sans cet accès à l'eau sécurisé, le devenir de cette pratique devient impossible.</p>	Favorable	<p>-Demandes environnementales acceptées.</p> <p>-Développement durable.</p> <p>-Fournitures de denrées alimentaires aux magasins locaux.</p>
5	C	<b>DUBOIS, Laurent</b>	Exploitant.	<p>En 1986, lorsque je me suis associé avec mon père, l'état nous a « obligés » à mettre en place l'irrigation sans quoi, je n'aurai pu m'installer (80 ha et un troupeau de 35 laitières). Aujourd'hui je cultive 130 ha avec une salariée. Si la réserve ne se fait pas je n'aurai plus assez de quotas et je ne pourrais plus garder mon employée et me trouver un emploi mi-temps pour compléter mes revenus. Les terres de St Sauveur cultivés sans irrigation, c'est 40% de moins en rendement.</p> <p>Nos investissements sont faits sur de longues durées, et si nous avons des baisses de revenus c'est la faillite.</p>	Favorable	<p>-Emploi.</p> <p>-Baisse de revenus en cas de refus des réserves.</p> <p>-Pas de réserves= baisse des quotas irrigation = baisse des revenus = difficultés de remboursement des prêts.</p>
6	C	<b>AGAT, Alexandre</b>	Président Aquanide 17. (Irrigants du 17)	<p>Evolution depuis 12 ans d'une consommation de 13,2 Mm3 en 2006 à 4,7Mm3 en 2021. Cet aboutissement est réalisable grâce aux évolutions techniques, les changements de pratiques, la génétique des plantes, le matériel, les outils d'aide à la décision. Cette évolution technique devient limitative.</p> <p>Une étude du BRGM conclue que les prélèvements cumulés avec les autres réserves du territoire, y compris les réserves de l'Asa Benon inactives, représentent 1,6% de la pluie efficace moyenne et 2,7 % de l'infiltration dirigée vers la nappe. Pour les écoulements superficiels sur le Curé, le rapport conclue à une amélioration très nette en été.</p> <p>L'irrigation grâce aux réserves permet la diversification des cultures. Une irrigation maîtrisée permet une réduction et une optimisation des intrants.</p> <p>Les exploitations irrigantes ont un taux d'Unité De Travail Humain (UTH) bien supérieure à une exploitation non</p>	Favorable	<p>-Aspect environnemental Intéressant avec une baisse de consommation en eau..</p> <p>-Etude du BRGM concluant à une amélioration très nette en été de l'écoulement vers le Curé.</p> <p>-L'emploi</p>



			<p>irrigante. Les exploitations irrigantes représentent 20% dves exploitations mais 50% des UTH. Egalement, l'irrigation permet le maintien des exploitations à petites et moyennes taille.</p> <p>Si les marges économiques disparaissent à cause de non irrigation, ces exploitations devront accroître leur foncier et ouvrir la porte à des investisseurs étrangers qui assiègent les campagnes.</p> <p>Le bassin de La Rochelle est un secteur en forte demande en produits locaux. Cette demande ne peut être rendu pérenne uniquement par le biais de l'irrigation.</p> <p>Le retour sur investissement pour les financeurs est de 7 ans pour ce projet.</p> <p>Ce projet de réserves est encadré par un contrat de territoire respectant la note ministérielle de juin 2015 et piloté par la CLE. Il a été validé à une très large majorité par les élus locaux et usagers de l'eau représentant la CLE. Ce contrat de stockage en tant que tel, a lui aussi bénéficié d'une validation de la CLE.</p>		<p>-Risque d'ouverture à des investisseurs étrangers en cas de non rentabilité à cause de non irrigation.</p> <p>-Circuits courts en forte demande.</p> <p>-Retour sur investissement.</p> <p>-Validation du projet par les élus et la CLE.</p>
7	C	<b>LANDRIAU, Jérôme</b>	<p>Directeur société Soufflet Atlantique</p> <p>Soufflet Atlantique est une entreprise de négoce basée à MARANS (17) chargée de collecter et commercialiser les céréales produites et moins de 2% de la pluviométrie fournir des produits et des conseils agroenvironnementaux. Les prélèvements hivernaux sont sans impact sur le milieu puisqu'ils représentent moins de 2% de la pluviométrie.</p> <p>L'irrigation est souvent associée à la culture du maïs. Cette culture utilise l'énergie solaire pour capter le CO2 et fabriquer de la biomasse grâce à la photosynthèse. Un ha de maïs ou de blé permet de fabriquer 15 à 20 tonne de biomasse.</p> <p>Sécuriser les rendements en céréales et en cultures fourragères dans un bassin où le potentiel est limité en raison de la faible réserve hydrique des sols.</p> <p>La mise en place de nouvelles cultures dont la valeur ajoutée permet le maintien à long terme des exploitations à taille moyenne et l'installation de jeunes agriculteurs.</p> <p>La société vient d'investir dans un nouveau silo portuaire à La Pallice destiné à l'exportation des productions de la région. Ce nouveau site génère 45 emplois sur le site portuaire.</p> <p>D'autre part, nous sommes présents avec nos silos sur les communes de Marans, St Jean du Liversay, La Ronde, Bouhet, St Georges du Bois et St Médard d'Aunis. Certaines de ces céréales sont transformés dans les moulins « Grands moulins d'Ozon » à Châtellerault (86) et à Pornic (44). (Un des plus grands groupes en agroalimentaire Français).</p>	Favorable	<p>Partage de la ressource plus équitable.</p> <p>Les bienfaits du végétal.</p> <p>Préserver la régularité des rendements.</p> <p>L'emploi dans la région.</p>
8	C	<b>SERVANT, Luc</b>	<p>Président chambre d'agriculture 17</p> <p>Le bassin du Curé est essentiellement agricole mais abrite également la ville de La Rochelle. C'est dans cette dualité que les premiers projets de retenues d'eau ont vu le jour, portés par l'ASA de l'Aunis, il y a plus de 15 ans. Il s'agissait alors de préserver la ressource en eau potable sur les forages de la ville de La Rochelle.</p> <p>La profession agricole a consenti depuis plus de 20 ans de nombreux efforts pour améliorer les techniques d'irrigation et pour contenir et réduire les surfaces irrigables.</p> <p>C'est dans le cadre de la directive sur l'eau qu'un contrat de territoire a été validé par la CLE du SAGE Sèvres Niortaise signé en juin 2016 par les principaux partenaires et financeurs.</p> <p>L'ensemble des mesures pour la restauration de l'équilibre quantitatif et la qualité de l'eau et de la préservation du milieu aquatique rendent ce contrat de territoire particulièrement novateur.</p> <p>La réalisation des réserves de substitution en font partie intégrante.</p> <p>Les projets sont mutualisés auprès de 98% des exploitations irrigantes du bassin du Curé.</p> <p>Dans un bassin demandeur de circuit court, la sécurité de la ressource en eau est essentielle pour assurer une production locale de qualité et pérenne.</p> <p>Au travers de ce projet ceux sont les mutations auxquels est confronté le monde agricole qui s'affirme.</p>	Favorable	<p>-Eau potable.</p> <p>-partage de l'eau.</p> <p>-Diminution des surfaces irrigables.</p> <p>-Contrat de territoire.</p> <p>-Sécurité de la ressource.</p>
9	C	<b>SERVANT, Luc</b>	<p>Particulier</p> <p>La France est un pays où la ressource en eau est considérée comme abondante.</p> <p>Pourtant, alors que nous exportons l'équivalent de 9 milliards de m3 d'eau virtuelle, nous en importons plus de 15</p>	Favorable	<p>-Prélèvements.</p> <p>-Volumes</p>

				<p>milliards souvent de pays où l'eau est bien moins abondante que chez nous. L'eau reste globalement abondante en hiver. L'agriculture est impactée de plein fouet par les évolutions du climat et elle souffre de plus en plus de déficit estivaux. Le stockage d'eau en hiver, s'il se fait naturellement dans les marais, permet de répondre aux besoins importants estivaux. Mais le département du 17 est dépourvu d'une zone permettant le stockage important par retenue collinaire. Le projet présenté par le SYRES, outre le fait de substituer les prélèvements d'été en prélèvements d'hiver met aussi en avant les bénéfices attendus pour le milieu et pour les autres besoins afin d'anticiper les changements climatiques. Le projet du Curé a été réfléchi afin de limiter au mieux les prélèvements dans la zone de captage d'eau potable de la ville de La Rochelle. Il permettra aussi d'envisager de cultures à fortes valeurs ajoutées, de diversifier les cultures et d'allonger les rotations. Sa réalisation est urgente. Il permettrait également de produire plus de fruits et légumes. Le climat et les sols sont tout à fait favorables à ces cultures. L'ensemble des études faites montrent un impact tout à fait acceptable sur le milieu et les bénéfices économiques, environnementaux et sociétaux qui peuvent en être retirés.</p>		<p>-Eau potable. -Assolement. -Economie.</p>
10	C	<b>TAPON, Aurélien</b>	Particulier	<p>Les réserves de substitution ont un rôle essentiel pour assurer une sécurité des revenus des exploitations. La culture du maïs, largement critiquée par les opposants au projet a diminué de moitié en 30 ans dans le département. Les irrigants acceptent tous les efforts demandés, la diminution des volumes et une redevance. Les opposants n'ont pas ou peu de solution à proposer. De même que les pêcheurs devraient entretenir les cours d'eau. Les réserves sont utiles et devraient satisfaire tout le monde dans la mesure où on prélève l'eau excédante en hiver plutôt que des millions de m3 partent à la mer.</p>	Favorable	<p>-Economie. -Assolement maïs. -Volumes, diminution et redevances. -Gestion de l'eau.</p>
11	C	<b>GILLET, Patrick</b>	Particulier	<p>L'irrigation permet de cultiver des semences (pois, blé hybride, blé tendre, blé dur, orge, tournesol, maïs), celles-ci sont plus rémunératrices et nous permettent de vivre à 2 associés. Compte tenu des objectifs (loi sur l'eau) à atteindre en 2021, le quota d'irrigation qui nous est attribué va diminuer de 45% ce qui est incompatible avec l'installation d'un jeune agriculteur. Hormis les cultures, l'élevage est aussi dépendant de l'irrigation. La terre irriguée conduit à des récoltes nettement supérieures en quantité et qualité. Ces réserves de substitution vont nous coûter cher mais moins que les pertes enregistrées lors des années de sécheresse. Je ne comprends pas les gens qui critiquent le principe de stocker l'eau l'hiver, ce qui correspond à l'équivalent de 15 mm de pluie sur le bassin versant. Des essais de remplissage d'hiver ont démontré qu'il n'y avait aucune incidence sur le milieu. Sentiment d'acharnement des associations environnementales contre l'agriculture. Ils veulent de l'eau dans les rivières l'été comme il y a 40 ans, nous souhaitons la même chose. S'agissant d'argent public, le maire de la commune du Gué D'Alléré a bénéficié d'une subvention pour son entreprise de miel à hauteur de 70% tout comme pour les réserves de substitutions pour auxquelles il est défavorable. Nous souhaitons vivement que de nouvelles cultures moins gourmandes en eau puissent être suffisamment rémunératrices.</p>	Favorable	<p>-Economie. -Irrigation. -Volumes. -Opposition.</p>
12	C	<b>AUDINEAU, Thomas</b>	Particulier	<p>Souhaite bénéficier d'une réserve d'irrigation qui sera un réel atout. La culture irriguée permet d'employer au sein de mon exploitation 20 saisonniers l'été, ainsi je fais baisser la courbe du chômage et je contribue au développement de mon pays. Ne pas oublier que l'agriculture est la base de l'alimentation. Il est donc primordial d'obtenir un accord favorable à la démarche qui consiste à stocker l'eau l'hiver pour un usage l'été. D'autres régions bénéficient de ce système qui ne pose aucun problème, pourquoi il en serait pas de même en Charente Maritime.</p>	Favorable	<p>-Emplois. -Prélèvements, Volumes.</p>
13	C	<b>PREUSS, Bernard</b>	Particulier La Laigne 17	<p>Dit avoir assisté à 3 réunions d'informations initiées par les associations de protection de l'environnement puisque ni la commission d'enquête, ni le SYRES, ni le syndicat des irrigants n'ont voulu en organiser. Motive son avis défavorable de la manière suivante : En 2021, il y aurait 4,7Mm3 de stockage + 1,7Mm3 de volume prélevables, soit 6,4 Mm3 de prélèvement d'eau pour l'agriculture contre 5,8Mm3 actuellement consommé. Ou sont les économies ? En l'état, le projet acte une augmentation de la pression de l'irrigation sur le bassin du Curé, contraire aux objectifs de la directive cadre sur l'eau.</p>	Défavorable	<p>-Automatisation et contrôle des prélèvements. -Alternatives de cultures. - Biodiversité. -Financement. -Intérêt général.</p>

				<p>Les conditions de prélèvement ne sont pas acceptables. Il conviendrait d'interdire tout prélèvement au mois de Mars. Le dossier est grandement insuffisant sur les enjeux liés à la continuité écologique sur le bassin (AFB). Il semble que l'influence sur les cours d'eau ait été peu étudiée et minimiser.</p> <p>Les conditions de remplissage paraissent déjà peu conservatrices.</p> <p>Pour ce qui concerne les eaux superficielles, les indicateurs sont situés trop loin des points de remplissage et il n'y a qu'un seul indicateur pour 4 bassines (Le grand Gilan). L'autorité environnementale met en doute leur pertinence.</p> <p>Insiste sur la nécessité d'automatiser le démarrage et l'arrêt des prélèvements.</p> <p>L'Etude Explore 2070 qui étudie l'impact du changement climatique sur la ressource en eau prédit une baisse de 30% à 50% du niveau des nappes et une diminution de leur recharge.</p> <p>Un changement profond des modèles agricoles locaux s'imposent.</p> <p>Un détournement d'argent public au profit d'une minorité est souligné. Le financement repose sur 70% d'argent public. Or le recettes de l'agence de l'eau proviennent pour environ 75% des redevances payées par les consommateurs sur les factures d'eau. Les irrigants qui ne souhaitent pas adhérer au projet verront leur autorisation d'irrigation supprimée.</p> <p>Des alternatives à la culture du maïs sont possibles.</p> <p>Par ailleurs,</p> <p>Les consommateurs demandent à ce que l'agriculture respecte la biodiversité, les équilibres, les ressources et particulièrement l'eau et la santé.</p> <p>Quant à l'intérêt général et le bon usage de l'argent public, esce équitable qu'une poignée d'agriculteurs s'accaparent une ressource en eau que la loi déclare patrimoine commun de la nation.</p> <p>L'économie générale du projet ne répond pas à la notion d'intérêt général et ne correspond pas aux conditions du bon usage de l'argent public. Ce projet sur le Curé est une catastrophe annoncée car il est la copie conforme d'un projet réalisé sur le bassin du Mignon.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Economie d'eau.</li> <li>-Modèle agricole.</li> </ul>
14	C	<b>PREUSS, Sandra</b>	Niort 79	<p>A découvert la complexité du projet de 6 réserves envisagées sur le bassin du Curé par les médias locaux puis sur le site de la préfecture 17.</p> <p>1,66 millions m3 ne bénéficieraient qu'à 13 irrigants raccordés pour cultiver du maïs et d'autres céréales ce qui encourage l'agriculture intensive.</p> <p>34 ha de terres agricoles gommés qui auraient pu servir à d'autres fins. (Cultures maraichères, bio etc....)</p> <p>Prélever directement dans la nappe phréatique, ces ouvrages pillent l'eau potable avec des risques de pollution. Ce sont les consommateurs qui devront payer l'eau et son traitement.</p> <p>L'intégration paysagère de ces ouvrages est impossible. Ce projet ne fera réaliser aucune économie d'eau.</p> <p>Le remplissage de ces réserves nécessitera 2 à 3 mois de pompage continu dans les nappes.</p> <p>Les crues sont un phénomène naturel nécessaire à la biodiversité. Le pétitionnaire doit prouver qu'il permettra le maintien des crues assurant la bonne santé du milieu aquatique.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Publicité de l'enquête.</li> <li>-Partage de l'eau.</li> <li>-Financement.</li> <li>Modèle d'agriculture.</li> <li>-Gaspillage terres agricoles.</li> <li>-Intégration paysagère.</li> <li>-Aucune économie d'eau.</li> <li>-Remplissage.</li> <li>-Biodiversité milieu aquatique.</li> </ul>
15	C	<b>GIRARD, Hélène</b>	Niort 79	<p>Projet profondément injuste.</p> <p>Dossier volumineux et personne ne s'y retrouve pas.</p> <p>Projet particulièrement couteux, destructeur pour l'environnement, ne réalise aucune économie d'eau.</p> <p>Le remplissage des retenues demandera 2 à 3 mois de pompage continu dans les nappes.</p> <p>Les prélèvements devraient être interdits à partir de février pour protéger les zones humide et les frayères.</p> <p>Nécessité d'orienter l'agriculture vers des solutions durables.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Dossier volumineux.</li> <li>-Iniquité envers les utilisateurs de l'eau.</li> <li>-Remplissage.</li> <li>-Financement.</li> <li>-Environnement destructeur.</li> <li>-Aucune économie d'eau.</li> <li>-Modèle d'agriculture.</li> <li>-Pompage.</li> </ul>
16	C	<b>PREUSS, Anne-Marie</b>	La Laigne 17	<p>Riveraine d'une réserve de substitution déjà construite dont les effets néfastes sont constatés sur le milieu aquatique. Suit donc avec intérêt les nouveaux projets identiques.</p> <p>Concernée par sa participation financière, les effets collatéraux sur la destruction des routes, l'épandage d'intrants et pesticides.</p> <p>Projet totalement aberrant. Intérêt général auquel on veut faire croire, confusion voulue dans le dossier et le manque d'argument. L'économie d'eau à réaliser n'est pas vraiment prouvée.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Effets néfastes.</li> <li>-Financement.</li> <li>-Agriculture durable.</li> <li>-Surdimensionnement des Ouvrages.</li> <li>-Risque.</li> </ul>

			<p>Les ouvrages sont surdimensionnés. Le contrat territorial de gestion quantitative du Curé prévoit la construction d'une deuxième tranche de retenues de substitution qui n'a pas été prise en compte dans le projet. Le projet de territoire et d'agriculture durable n'est pas respecté. Avec l'irrigation intensive, ce sont des pratiques agricoles néfastes pour notre santé. L'adaptation au réchauffement climatique est incohérente dans le dossier. L'intégration paysagère est improbable. Risques sur la réserve du Gué D'Alléré en cas de rupture de digue (Village de Rioux). Risque d'invasion de moustiques tigres. Les routes sont défoncées par les trombes d'eau en provenance de l'irrigation qui s'abattent sur le macadam surchauffé.</p> <p>Le courrier en date du 2 juillet 2018 est complété par une note manuscrite de Mme Annie PREUSS en date du 5 juillet 2018 qui stipule : Page 5/68 du tome 1 et page 5/70 tome 2, le projet fait mention de 7 réserves alors que l'enquête publique ne concerne que 6 réserves. Page 307 de l'étude d'impact (R11e, le pétitionnaire conclut que l'irrigation assure une plus grande régularité des revenus – on est loin de l'intérêt général. Page 309 de la même étude, les actes positifs attendus ne sont pas fondés.</p> <p>La R 15 : Risque de rupture avec inondation du village de Rioux est à craindre si on en juge par le fait du risque sismique de niveau 3. R 6 : Intégration paysagère. Les haies ne suffiront pas à masquer cet ouvrage.</p> <p>A l'instar de ce qui se passe à La Laigne, le Curé va il prendre le même chemin avec les assecs répétés.</p> <p>Les types de cultures sont inventoriés et il en ressort que le maïs en représente 25%. Le détail des cultures est un élément essentiel qui manque dans le dossier ainsi qu'un bilan carbone du projet. Quel est le bilan carbone du m3 stocké ? Quel est l'avenir de ces réserves financées par l'argent public lorsque l'exploitant cesse son activité.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Confusion dans le dossier.</li> <li>-Intérêt général.</li> <li>-Economie d'eau.</li> <li>-Projet de territoire.</li> <li>Réchauffement climatique.</li> <li>-Intégration paysagère.</li> <li>-Les assecs.</li> <li>-Critiques sur le dossier</li> </ul>
17	C	<b>GUILLET, Jean-Jacques.</b>	Amuré 79 <p>Remise en cause de l'intérêt général. La mutualisation de l'eau est un leurre. La réserve R2 ne bénéficie qu'à un seul irrigant. Où est l'équité ? 80% d'argent public pour seulement 2% d'agriculteurs qui continuent à développer un modèle dont le fonctionnement est sous perfusion permanente d'argent public. Le dossier ne présente pas l'assolement actuel et l'évolution des assolements. Ce projet sert à développer une irrigation avec de l'argent public à l'encontre de tous les engagements nationaux et européens qui visent à économiser l'eau. Les ouvrages sont surdimensionnés et de ce fait coûtent plus chers. L'état n'a pas la volonté ni les moyens de faire appliquer la loi sur l'eau. Les volumes d'eau de référence sont très anciens et datent de 2007. Les conditions de prélèvements sont inacceptables. Les principaux indicateurs de référence sont les piézomètres de Forges et du Grand Gilan, or ces 2 indicateurs sont situés en amont de la majorité des prélèvements. D'ailleurs, l'autorité environnementale souligne quelques manquements dans le dossier. Des solutions de bon sens existent : le fond des vallées, les bordures de rivières, les zones humides en général sont des vrais lieux de stockage de l'eau qu'il faut préserver et restaurer. L'eau s'y purifie naturellement et gratuitement.</p>	Défavorable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Iniquité.</li> <li>-Financement.</li> <li>-Loi sur l'eau.</li> <li>-Assolement.</li> <li>-Intérêt général.</li> <li>-Modèle de cultures.</li> <li>-Surdimensionnement des ouvrages.</li> <li>-Engagements non tenus par l'état.</li> <li>-Piézomètres de référence.</li> <li>-Stockage de l'eau.</li> </ul>
18	C	<b>PREUSS, Grégory</b>	Niort 79 <p>Pêcheur, chasseur, chef d'entreprise, très attentif à la préservation des milieux aquatiques et environnementaux. Concernant le présent projet, d'un coût de 9,3 millions d'euros financé par de l'argent public, les citoyens sont en droit d'être informés de l'utilisation de cet argent et de choisir quel est le type d'agriculture qu'ils veulent subventionner. Refus de réunion publique par le maître d'ouvrage dont le dossier est très volumineux et indigeste. L'intéressé se livre à</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Financement.</li> <li>-Etude d'impact.</li> <li>-Insuffisance d'informations.</li> </ul>

			<p>une relecture de la page 42 qui récapitule l'ensemble de la faune susceptible d'être impactée.</p> <p>Le dossier ne produit pas une étude d'impact exhaustive indispensable à la DIG et présente une vision partielle et erronée de la situation.</p> <p>La demande de DIG est utilisée pour bénéficier d'un financement public.</p> <p>Le projet ne présente aucun intérêt général.</p> <p>Quels sont les droits des agriculteurs non raccordés aux réserves qui eux aussi devront faire face aux changements climatiques ? L'irrigation agricole, principal facteur entraînant les assecs est destructeur pour l'environnement. Avec la rupture d'écoulement, c'est toute la vie aquatique qui disparaît.</p> <p>L'économie d'eau annoncée ne sera pas réalisée.</p> <p>L'augmentation des prélèvements est contraire aux objectifs de la directive cadre sur l'eau.</p> <p>Les prélèvements devraient être interdits à partir de février pour préserver les zones humide et les frayères. Ce projet n'intègre pas du tout l'adaptation aux changements climatiques qui devraient être au centre de toutes les préoccupations économiques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Avifaune.</li> <li>-DIG.</li> <li>-Environnement.</li> <li>-Assecs.</li> <li>-Economie d'eau.</li> <li>-Prélèvements.</li> <li>-Pratiques agricoles.</li> </ul>
19	C	<b>BAUDRY, Thierry</b>	<p>Usseau 79</p> <p>Observations manuscrites déposées le 5 juillet au siège de l'enquête en complément des courriers électriques répertoriés sous le n° 26 E et 39 E.</p> <p>Sur le volume utile de ces 6 réserves : Beaucoup d'argent public pour peu d'intérêt particulier (13).</p> <p>En fin de compte, peu d'eau des réserves pourra être utilisé si on retient les volumes de lestage et les volumes évaporés non utilisable.</p> <p>Absence de compétences agronomiques et économiques des irrigants.</p> <p>Que deviendront les ouvrages quand il n'y aura plus assez d'eau pour les remplir. Sera t-il envisageable de les déconstruite avec de l'argent public ?</p> <p>Une étude a telle été fait sur la possibilité d'aménagement et d'usage de ces ouvrages désaffectés ? Skate, vélodrome, base de loisirs etc.....</p> <p>Bien triste projet par son illogisme qui contribue à affaiblir les plus faibles.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Financement.</li> <li>-Partage de l'eau.</li> <li>-Volume inutilisable.</li> <li>-Manque de compétence agronomique et économique des irrigants.</li> <li>-Prospectives après obsolescence des ouvrages.</li> </ul>
20	C	<b>TOURNEUR, Jacky</b>	<p>Espère que ces réserves vont bientôt voir le jour.</p> <p>-Indispensable aux petites structures pour se diversifier et pour avoir un revenu décent.</p> <p>-Irrigation propice aux cultures de niches (légumes de plein champs, popcorn, lentilles, semences maïs, tournesol et tabac).</p> <p>-Pas d'impact sur le milieu.</p>	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Attente forte de réalisation du projet.</li> <li>-Favorables aux petites structures.</li> <li>-Diversification des cultures.</li> <li>-Absence d'impact sur le milieu.</li> </ul>
21	C	<b>BOUCARD, Alexis</b>	<p>St Jean le Liversay 17</p> <p>Pourquoi ne pas stocker une eau qui partirait de toute façon à la mer.</p> <p>L'eau stockée sécurise le revenu agricole.</p> <p>Impact minimisé puisque prélèvement en hiver. C'est du bon sens.</p> <p>Il suffit de 5mm de pluie hivernale pour remplir l'ensemble des réserves sur une moyenne pluviométrique annuelle de 700 mm.</p> <p>Les exportations ne sont une aberration. Rappelons que nous importons beaucoup. C'est ce que nous appelons les échanges commerciaux.</p> <p>Il est important d'élever notre vision de l'agriculture ou de l'environnement au-delà de l'aspect local. Même si consommer local est une très bonne chose.</p> <p>En conséquence, l'irrigation et en particulier les réserves sont primordiales pour l'activité agricole.</p>	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Stockage de l'eau.</li> <li>-Revenus agricoles.</li> <li>-Impact minime sur l'environnement.</li> <li>-Pluviométrie.</li> <li>-Echanges commerciaux.</li> <li>-Nécessité de stocker.</li> </ul>
22	C	<b>BOUCARD, Jean</b>	<p>St Jean de Liversay 17</p> <p>L'irrigation est nécessaire et ne profite pas nécessaire qu'au maïs mais à des cultures spéciales, semences etc....</p> <p>A ce titre un magasin de producteurs fermiers (Circuits courts) se monte à Ferrières avec l'aide de la CDC.</p> <p>Le stockage de l'eau et l'irrigation sont une aide à l'économie locale et nécessaire à l'élevage.</p>	Favorable.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Modèle agricole.</li> <li>-Productions locales, circuit court, économie</li> </ul>

				Attire l'attention sur la non réalisation des réserves qui diminuerait les prélèvements pour tout le monde.		locale. -Nécessité de réaliser le projet.
23	C	<b>PREUSS, Bernard</b>	La Laigne 17	Ce courrier est un additif à l'observation C 13. Cette personne fait référence à l'avis de l'autorité environnementale quant à la gestion quantitative de l'eau potable, des milieux naturels et de la biodiversité. Le patrimoine paysager n'est pas préserver autour de ces ouvrages. La justification du projet est injuste : 669 exploitations, 228 irrigants, 13 raccordés. L'objectif général devant être l'allègement des pressions de prélèvements n'est pas respecté.	Défavorable.	-Eau potable. -Autorité environnementale. -Biodiversité. -Patrimoine et paysage. -Justification du projet.
24	C	<b>MAVRIN</b>	Particulier	Favorable aux réserves de substitution qu'il juge indispensable à l'avenir de tous. Stocker le surplus d'eau est une évidence. Nécessaire à un équilibre naturel et à un dynamisme économique régional.	Favorable	-Utilité des réserves. -Opportunité des prélèvements. -Economie régionale.
25	C	<b>DURAND, Valère</b>	Particulier	Projet des réserves viable et durable. Protection des tissus ruraux. Les réserves mettent à l'abri non seulement les cultures mais les agriculteurs des restrictions. C'est un véritable projet écologique, économique et humain qui justifie les dépenses engagées et dont bénéficieront les générations futures quel que soit le type d'agriculture. La réalisation des réserves est importante voir vitale pour préserver les campagnes et leurs acteurs pour aujourd'hui et demain.	Favorable	-Economie locale. -Tissus rural. -pérennisation des cultures. -Projet écologique, économique et humain. -Financement. -Avenir de l'agriculture.
26	C	<b>WATELET, Charlotte</b>	Anais.	Favorable à l'implantation des réserves pour une agriculture dynamique et respectueuses de l'environnement. Agriculture en difficulté. Les réalisations des réserves éviteraient de pomper dans les nappes en période sèche. Elles favorisent l'écho system en développant faune et flore. Les réserves seraient un avantage pour les campagnes, ses acteurs et sa nature.	Favorable	-Dynamisme de l'agriculture. -Respect du milieu. -Prélèvements hors période sèche. -Développement faune et flore. -

**COMMUNE DE : LE GUE D'ALLERE**

**RÉSUMÉ DES OBSERVATIONS**

Dans ce chapitre est reporté le résumé de chaque intervention du public :

- Déposée sur le registre d'enquête..... « R »
- Adressée par courrier au commissaire enquêteur ou joint au registre..... « C »
- Transmise par voie électronique..... « E »
- Recueillie oralement par le commissaire enquêteur.....« O »

N°	Support	Nom et Prénom	Origine de la déposition	Résumé de l'observation	Avis sur le projet	Thèmes abordés
1	R	<b>GORIAUD, Christophe</b>	Exploitant	Sans irrigation, je ne serai pas agriculteur. Sans irrigation, pas d'élevage, pas de circuits courts. Les collègues et associés maraichers sont également impactés par les mêmes soucis. Pourquoi ce qui est universellement reconnu et vérifié comme bénéfique pour l'humanité serait contraire au principe en Charente Maritime ? Je produis de l'orge de brasserie, du blé dur (pâtes et semoule), blé de farine qualité meunière, etc.....	Favorable	-Ces réserves sont vitales pour l'agriculture.
2	R	<b>RIBREAU, Gilbert</b>	Particulier	Etant allé dans la vallée du Curé cet hiver, j'ai constaté que comme 19 années sur 20, il y avait sur une étendue de quelques milliers d'ha avec un niveau d'eau de 2 à 5 mètres d'épaisseur. Il y a de quoi remplir beaucoup de réserves collectives et cela sans nuire aux usagers domestiques qui 12 mois sur 12 peuvent se servir de cette eau en toute quiétude. Un mois de pluie moyenne hivernale suffirait à remplir plusieurs réserves. Egalement pêcheur, le pompage d'hiver éviterait les assecs l'été.	Favorable	-La vallée du Curé est inondée presque chaque hiver. -1 mois de pluie d'hiver pourrait suffire à remplir les réserves. -Eviter les assecs d'été.
3	R	<b>COUDRIN, Jean-Marie</b>	Retraité de l'agriculture	Je ne suis pas contre les réserves mais à condition que la totalité des agriculteurs qui le souhaitent dans la commune du Gué D'Alléré puisse se connecter sur ces réalisations.	Favorable sous conditions	-Accès de la réserve du Gué D'Alléré aux agriculteurs de la commune.
4	R	<b>GAUVRIT, Nicolas</b>	Particulier	Pas normal que l'enquête ne soit consultable en ligne. L'impact écologique n'est pas bon. Les agriculteurs devraient se rapprocher des banques pour financer intégralement leur projet.	Défavorable	-Accès au dossier. -Impact écologique. -Financement.
5	R	<b>LENHON-HEINISITT ???????</b>	Particulier	Dossier composé d'un millier de feuilles fastidieuses. Construction d'une bassine à 300 mètres de nos habitations et dont la digue mesure plus de 10 mètres de haut. La période des travaux sera un enfer pour les riverains. Destruction de l'écho système (animaux, faune, flore et aquatique) Si rupture de la digue, une vague déferlerait sur le hameau de Rioux. Dévaluation des biens immobiliers proches de la réserve. Bassines plus petites. Financement à 70% par des fonds publics.	Défavorable	-Complexité du dossier. -Réserves proches des habitations. -Désagrément pendant les travaux. -Echo système -Danger rupture digue. -Dévaluation des biens immobiliers. -Préférence petites réserves. -Financement public.
6	R	<b>COLIN, Bérangère</b>	Particulier	Risque encourus par les habitants du village de Rioux.	Défavorable	-Risque
7	R	<b>COLIN, Laurent</b>	Particulier	Risque d'affaissement des maisons en raison d'un assèchement des terres.	Réservé	-Affaissement des habitations.
8	R	<b>ROUX, Marie-Odile</b>		Le stockage de l'eau l'hiver pour l'utiliser l'été est un très bon choix et elle permet une meilleure gestion de l'eau sur une année. Ces investissements rendent service à plusieurs générations d'agriculteurs. C'est une question de survie du monde agricole.	Favorable	Assurer la pérennisation du monde agricole sur plusieurs générations.



9	R	<b>ROUX, Valentin</b>	Salarié agricole	<p>La gestion de l'eau est un élément incontournable pour permettre une préservation de l'environnement et la maîtrise de l'agriculture dans les territoires ruraux. Nous cultivons du blé dur (pâtes), orge brassicole, maïs et élevons des porcs transformés sur place et vendu dans les commerces de la région. La création de réserves est un très bon moyen afin d'assurer une meilleure gestion de l'eau. Les techniques agricoles évoluent perpétuellement et en particulier sur la réduction de dose de produits phytosanitaires et une meilleure assimilation des intrants par les plantes. Sur la commune du Gué, nous sommes les deux seuls agriculteurs adhérents à avoir conservé l'élevage de bovins ayant pour effet de valoriser les marais communaux et les prairies bordant La Roullière.</p> <p>Préservation de notre milieu naturel. L'irrigation sécurise les cultures et de ce fait, l'accroissement des superficies est jugulé. Maintenir la diversité des pratiques agricoles. Préserver un tissu économique et préserver le milieu.</p>	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Préservation environnement.</li> <li>-Améliorer la gestion de l'eau.</li> <li>-Moins de produits phytos.</li> <li>-Conserver l'élevage bovin et valoriser les marais.</li> <li>--Diversité des productions agricoles.</li> <li>-Préserver le tissu économique.</li> </ul>
10	R	<b>ROUX, Charlotte</b>		<p>Pérenniser l'agriculture en évitant l'extension démesurée des exploitations. Stocker l'eau l'hiver alors qu'elle est en abondance permet d'alléger le prélèvement en période estivale. Amélioration du niveau d'eau dans nos rivières.</p>	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Eviter l'extension démesurée des exploitations.</li> <li>-Stocker l'eau l'hiver pour alléger le pompage dans la nappe l'été.</li> <li>-Améliorer le niveau d'eau dans les rivières.</li> </ul>
11	R	<b>CAILLY, Amélie et Nicolas</b>		<p>La bassine R 15 est trop proche du hameau de Rioux avec le risque d'assèchement des sols et la menace sur la stabilité des fondations des constructions.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Proximité de R 15 avec le village de Rioux.</li> <li>-Assèchement des sols et mise en danger des constructions.</li> </ul>
12	R	<b>MOINARD, MF ou AM</b>		<p>Je suis contre la construction d'une bassine dans notre village (RIOUX) car je juge que c'est une confiscation des ressources naturelles. Risques de pollution, aspect esthétique négatif, dévalorisation de l'habitat, nappe phréatique.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressource naturelle.</li> <li>Risques.</li> </ul>
13	R	<b>BOURSIER, Marion</b>		<p>Dérèglement climatique avec inondations ou sécheresses. Repenser les politiques d'aménagement et de gestion de la ressource en eau. La construction de réserves accentuera les phénomènes destructeurs.</p>	Défavorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>.Dérèglement climatique.</li> <li>-Gestion de l'eau.</li> </ul>
1	C	<b>PINEAUD, Francis</b>		<p>Eau indispensable à la croissance des plantes. Dans le monde, 324 millions ha sont irrigués sur 1,4 milliard de terres arables au total. Ils fournissent plus d' 1/3 de la production alimentaire mondiale. Adaptation du monde agricole aux nouvelles exigences environnementales. S'adapter aux nouvelles contraintes c'est-à-dire garantir un équilibre entre sécurisation de l'approvisionnement en eau et amélioration de sa gestion tout en préservant le milieu naturel. Effets positifs pour l'environnement : Prélèvement en période de hautes eaux qui diminueront pression exercée en été sur la nappe phréatique. Amélioration de l'écoulement de l'eau de surface vers le Curé. D'une meilleure gestion des apports d'eau pour l'irrigation.</p>	Favorable	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Eau indispensable.</li> <li>-Production alimentaire mondiale.</li> <li>-Exigences environnementales.</li> <li>-Gestion de l'eau.</li> <li>-Environnement, adaptation.</li> </ul>
1 bis	C	<b>Collectif se disant du village de Rioux au Gué D'Alléré présentant</b>	Habitants	<p>Courrier adressé à leur maire.</p>	Défavorable (par	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Convergence de projets.</li> </ul>

		<b>17 signatures</b>		Convergence de plusieurs projets majeurs sur la commune (Eolien, Bassine, Extension bâtiment élevage). Les projets de Bassines et d'extension de bâtiment d'élevage sont portés par les seules motivations agricoles locales, extrêmement minoritaires dans la population du hameau.	déduction)	
2	C	<b>MARTIN, Marie-Claude</b>	St GELAIS 79	Courrier s'adresse au maire. Propriétaire de terrains sur cette commune, je m'oppose à la réalisation de ce projet.	Défavorable.	
3	C	<b>MOINARD, Anne-Marie</b>	St Nazaire 44	Propriétaire terrienne et d'une maison sur la commune, je ne souhaite pas voir des bassines se construire. Dégradation environnement. Maisons deviendront invendables	Défavorable	-Environnement -Maisons difficiles à vendre.
4	C	<b>RIBREAU, Pascal</b>	Habitant	Irrigant sur le bassin du Curé depuis 30 ans avec une terre à faible réserve utile de 60%, l'irrigation est salubre. Depuis 2006, nous avons diminué nos volumes d'eau de 45% (actuellement 8 millions de m3) et on nous demande d'atteindre 4,7 millions de m3 en 2021. Ce projet est une aubaine pour les irrigants du bassin. Les réserves D'Anais, du Gué D'Alléré, de St Sauveur sont placées en amont de la cuvette de Nuaille D'Aunis, si décrier par les environnementalistes comme quoi elle est asséchée l'été. L'impact de ces réserves permettra un écoulement plus important dans cette cuvette. La Charente Maritime ne dispose d'aucun barrage ou retenues d'eau.	Favorable	-Gestion de l'eau. -Baisse permanente des volumes. -Projet salubre. -Écoulement des eaux favorisé.
5	C	<b>RIBREAU, Tanguy</b>	Habitant	Futur exploitant agricole, les réserves de substitution sont une aubaine pour le monde agricole, les filières adjacentes mais aussi pour l'écologie quoique les environnementalistes en pensent. Chez nos voisins Vendéens, on remarque les effets positifs des réserves avec la présence permanente de l'eau dans les rivières. L'irrigation salubre aux cultures permet de diminuer la pollution. Les éléments minéraux sont mieux absorbés par la plante lorsqu'elle est bien irriguée. L'eau est captée en hiver au moment où elle est excédentaire au lieu d'être rejetée à la mer puis redistribuée en été.	Favorable	.Réserves = aubaine pour les irrigants. Améliorer le niveau d'eau des rivières. Pollution diminuée. -Éviter le rejet massif de l'excédent d'eau.
6	C	<b>CRETET, Jean-François</b>	Maire	L'aspect financier de ce projet m'apparaît déséquilibré. En effet, le coût de la réserve me paraît déséquilibré car le coût de la réserve est à 70% supporté par le contribuable alors que l'exploitant agricole n'en paye que 30%.  Le cours d'eau ne débite même plus l'hiver depuis plusieurs années. S'il y a un pompage supplémentaire, le niveau baissera drastiquement en hiver et en partie de l'été. On peut imaginer que les exploitants non irrigants verront leurs terres s'assécher. L'emplacement choisi pour l'installation de la réserve du Gué D'Alléré n'est pas satisfaisant. En effet la digue sud sera élevée de 4 à 5 mètres de haut et côté nord à 12 mètres et une grande partie de l'eau stockée ne sera pas encaissée dans le sous-sol mais sera en appui sur cette digue de 10 mètres. Cette éventuelle rupture pourrait dévaster le village de RIOUX (100 habitants). L'intégration dans le paysage me paraît impossible avec une digue de 10 mètres de hauteur. De nombreuses nuisances seront provoquées par les engins pendant la totalité des travaux et par la suite la détérioration des chemins à cause de l'irrigation. Seuls 35% des agriculteurs du département auront accès à l'eau à terme. Certaines informations relatives à l'enquête publique ne sont pas accessibles sur le site de la préfecture. Courrier à Mr le Préfet à La Rochelle pour se plaindre du sort réservé à la commune du Gué D'Alléré qui accueille qu'une seule permanence.	Défavorable	-Financier. -L'assec. -Sécurité liée à la rupture de digue. -Intégration dans le paysage. -Nuisances pendant travaux. -Dégradations des chemins. -Accès à certaines informations du dossier compliqué.  -Permanences insuffisantes.
7	C	<b>NATURE ENVIRONNEMENT PICAUD, Patrick</b>		Identique en tous points au courrier électronique E 24.		

